



L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316-0513

Vol. 25—N^{os} 1 et 2

Octobre — Novembre 1998

Lavoine

Pierre André

Marguerite Anthiaume

No. 16 Marguerite ANTHIAUME

No. 15 Pierre ANDRÉ

Laurent Archambault

Jean Arcouet

Bertrand Arnaud

No. 18 Jean ARCOUET

No. 17 Laurent Archambault

No. 19 Bertrand ARNAUD

Jacques Arrivé

Pierre Artaut

No. 20 Jacques ARRIVÉ

No. 21 Pierre ARTAUT

Pierre Asselin

Louis Aubé

No. 22 Pierre ASSELIN

No. 23 Louis AUBÉ



Notre bulletin commence ses 25 ans! C'est pourquoi le sigle de ses noces d'argent bien en évidence accompagne les signatures de nos ancêtres, pionniers de la Nouvelle-France. (Voir Présentation, p. 4)

SOMMAIRE

Mot du président (Serge Goudreau)	3
Présentation (Gabriel Brien)	4
Conférences 1998-1999	6
La périlleuse traversée de la flûte <i>Le Chameau</i> (1720) (Jean-Paul Morel de La Durantaye et Yvon Dubeau)	7
Jean-Baptiste Grandmaison (1716-1793), un ancêtre fort actif (Paul-Henri Hudon)	19
Décès d'un généalogiste prolifique : l'abbé Armand Proulx (Jacques Saintonge)	28
La protection de la vie privée et la recherche généalogique (Denis Racine)	29
Impasse... Qui sont les parents d'Anne Martin? (Cécile Brouillard Scheffler)	38
Marie Rouillard s'appelait Madeleine Rémillard! (Michèle Dumas)	39
Biographie d'Étienne Gauvreau (vers 1685-1765) (Jean-Pierre Gauvreau)	41
Notre Société de généalogie et les Fêtes de la Nouvelle-France (Gabriel Brien)	46
Les trouvailles généalogiques (Serge Goudreau)	47
Les clôtures d'inventaire : un fonds d'archives méconnu (Serge Goudreau)	49
Les erreurs en généalogie (Michel Langlois)	51
Nouveaux membres	56
<i>L'Événement</i> de 1898 (Jacques Saintonge)	57
Service d'entraide (Marcel Garneau)	61
Regard sur les revues (Jean-François Tardif)	65
Courrier de la bibliothèque (Diane Turgeon)	69
Invitation	72

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961, elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences et la publication de travaux de recherche. La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de charité enregistré.

Adresse postale – C.P. 9066, Sainte-Foy (Québec), G1V 4A8

Siège social – Salle 4266, Pavillon Louis-Jacques-Casault, 1210, avenue du Séminaire

Université Laval, Sainte-Foy, Tél. : (418) 651-9127 Télécopieur : (418) 651-2643

Adresse Internet : <http://www.total.net/~sgq>

Courrier (E – Mail) : sgq@total.net

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXÉCUTIF 1998-1999

Président : Serge Goudreau
Vice-présidente : Jacqueline Sylvestre-Lapierre
Secrétaire : Madeleine Bureau
Trésorier : Roland Grenier

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Guy Gagnon, Robert Grégoire, Mariette Parent,
André Pion.

CONSEILLER JURIDIQUE

Serge Bouchard

GOUVERNEURS DE LA SOCIÉTÉ

Présidence

René Bureau	1961-1964
Benoît Pontbriand *	1964-1966
Jean-Yves Godreau *	1966-1968
Gérard Gallienne *	1968-1969
G. Robert Tessier	1969-1971
Roland J. Auger *	1971-1973
Gérard E. Provencher	1973-1975
Denis Racine	1975-1977
André Breton	1977-1978
Esther Taillon	1978-1979
Michel Fragasso	1979-1980
Jacques Fortin	1980-1982
D. Renaud Brochu	1982-1984
Jacqueline Faucher-Asselin	1984-1987
Diane Duval	1987-1989
Guy W.-Richard	1989-1991
André Beauchesne	1991-1995
Bernard Lebeuf	1995-1998

* décédé

COMITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Comité	Directeur
L'Ancêtre :	Gabriel Brien
Bibliothèque :	Mariette Parent
Conférences et recherches :	Jacqueline Sylvestre-Lapierre
Gestion et diffusion de l'information :	Marc-Guy Létourneau
Relations publiques :	André Pion
Service de recherche :	Edmond-L. Brassard

L'ANCÊTRE

L'Ancêtre, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publié 5 fois par année en numéros doubles.

Abonnement-Canada 30,00 \$ par année
– É. U. et autres pays 30,00 \$ US par année

Prix à l'unité 2,25 \$

Frais de poste

au Canada : 10% (minimum 2,00 \$)

autres pays : 15%

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0316-0513

Envoi de publication – Permis N° 0512524

Imprimé par Les Impressions Martel Enr.

COMITÉ DE L'ANCÊTRE

EXÉCUTIF

Directeur : Gabriel Brien

Secrétaire : Michel Simard

Serge Goudreau (repr. du C.A.), Jacques Saintonge,
Renaud Santerre.

Collaborateurs : Cora Fortin-Houdet, Marcel
Garneau, Michel Langlois, Henri-Pierre Tardif, Jean-
François Tardif, Yvon Thériault, Diane Turgeon.

COMITÉ DE GESTION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Directeur : Marc-Guy Létourneau

Secrétaire : Guy Fréchet

Groupe responsable :

– **Informatique :** Marc-Guy Létourneau (intérim)

– **Internet :** Julien Burns

– **Publication :** Roland Grenier

– **Autres membres :** Gabriel Brien, Gaston Brosseau,
Jean-Paul Chamberland, Georges Gadbois, Florent
Gingras, Serge Goudreau, Gaston Paulin,
Claire Pelletier, Denis Rodrigue.

Collaborateurs : Reynald Lessard, Sylvie Tremblay.

COTISATION DES MEMBRES

* Membre individuel (Canada) 30,00 \$

* Membre individuel (autres pays) 30,00 \$ U.S.

Membre conjoint 15,00 \$

* Membre à vie 500,00 \$

* Ces membres reçoivent l'Ancêtre

Les cotisations des membres et les abonnements sont renouvelables avant le 20 décembre de chaque année.

Mot du président

par Serge Goudreau

À titre de nouveau président, il me fait plaisir de vous présenter le premier numéro de la 25^e année d'existence du bulletin *L'Ancêtre*. Les lecteurs assidus de notre revue auront sans doute remarqué des modifications à la présentation de ce nouveau numéro. Comme nous l'avions annoncé en juin dernier (vol. 24, n° 10, pp. 365-366), le conseil d'administration de la SGQ a décidé de réduire de dix à cinq numéros la publication du bulletin *L'Ancêtre*. Cette décision était justifiée par les coûts grandissants d'ensachage et de mise à la poste du bulletin. Nous avons donc décidé de regrouper en un seul bulletin l'équivalent de deux bulletins (numéro double). Cette décision devrait nous permettre d'économiser près de 5 000 \$ en frais de poste et d'ensachage. Nous espérons que nos lecteurs sauront agréer cette décision. Ce choix devrait nous permettre d'éviter un nouveau déficit pour l'année financière 1998-1999.

La confection du bulletin *L'Ancêtre* profitera sans nul doute de cette nouvelle formule. En effet, les bénévoles du comité de *L'Ancêtre* auront plus de temps pour préparer le bulletin. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui de près ou de loin s'occupent de la production du bulletin *L'Ancêtre*. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à monsieur Gabriel Brien, directeur du comité de *L'Ancêtre*. Le conseil d'administration de la SGQ est très heureux de profiter de la compétence professionnelle de monsieur Brien. Il est toutefois important de signaler que la publication du bulletin *L'Ancêtre* est une responsabilité qui incombe à chacun d'entre nous. En effet, nous publions exclusivement des articles inédits produits par nos membres. Nous espérons donc compter sur votre entière collaboration à la publication de notre bulletin afin d'éviter que notre banque d'articles ne s'épuise. À cette fin, il est essentiel de nous faire parvenir tous les textes généalogiques qui mériteraient publication. Sans votre collaboration, le bulletin *L'Ancêtre* n'existerait simplement pas.

La revue *L'Ancêtre* sera donc publiée cinq fois par année (octobre, décembre, février, avril et juin) et contiendra 72 pages habituellement. Nous avons convenu de conserver à peu de choses près les mêmes chroniques. Cependant, la chronique « travaux en cours » n'apparaîtra plus dans la revue *L'Ancêtre*. Nous sommes pleinement conscients que cette chronique favorise les échanges entre chercheurs. Notre objectif est d'identifier un meilleur moyen de diffusion. Nous chercherons donc à établir une banque permanente des familles étudiées par nos membres. Cette banque permanente pourrait être publiée dans *L'Ancêtre* en fin d'année ou disponible sur notre site Internet pour l'ensemble des chercheurs en généalogie. Le dossier est à l'étude. Nous avons convenu d'ajouter une nouvelle chronique au bulletin *L'Ancêtre*. Monsieur Michel Langlois sera le responsable de cette chronique ayant pour objet le phénomène de l'erreur en généalogie. Cette chronique permettra à chacun d'entre nous d'être conscient des limites de certains travaux et de s'avérer critique vis-à-vis des sources utilisées. Enfin, je me permets de sonder la collaboration de nos membres en prévoyant une nouvelle chronique intitulée « Les trouvailles généalogiques ». Cette chronique vous invite à nous envoyer des trouvailles généalogiques que vous avez identifiées au cours de vos recherches (parents inconnus identifiés, etc.). De nombreux généalogistes trouvent des informations inédites sur leurs ancêtres mais ne les diffusent pas. Vous avez maintenant l'occasion d'écrire quelques lignes sur l'un de vos ancêtres. Cette chronique ne reviendra dans le bulletin que si vous y participez. En guise de conclusion, je laisse la parole aux lecteurs de *L'Ancêtre*. Que désirez-vous voir paraître dans notre bulletin? Une chronique judiciaire! Exercice de paléographie! Chronique Internet! La revue *L'Ancêtre* souhaite la participation active de ses membres pour en faire une revue vivante.

Présentation

par Gabriel Brien

Illustration de la couverture. Notre bulletin commence ses 25 ans ! C'est pourquoi le sigle de ses noces d'argent bien en évidence accompagne les signatures de nos ancêtres, pionniers de la Nouvelle-France. Elles sont extraites avec la permission de l'auteur de la récente publication de Michel Langlois, son premier tome du *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois 1608-1700*, comportant la biographie des pionniers dont le patronyme commence par les lettres A-B-C.

Présentation (Gabriel Brien). Publiant maintenant 5 bulletins par an, nous avons opté pour des numéros doubles, le # 1-2, d'octobre-novembre 1998, constituant le premier envoi. Quatre autres suivront, tel qu'annoncé précédemment : # 3-4, décembre 1998-janvier 1999; # 5-6, février-mars 1999; # 7-8, avril-mai 1999; 9-10, juin-juillet 1999. Des articles de fond vous sont présentés ainsi que des nouvelles du milieu généalogique et des chroniques. Soulignons qu'une nouvelle chronique s'ajoute : *L'erreur en généalogie*, et qu'une ancienne disparaît, tel qu'annoncé en juin dernier : *Travaux de nos membres* (laquelle pourrait renaître sur Internet...).

Liste des conférences de l'année (Jacqueline Sylvestre-Lapierre). Elle sont offertes par la Société de généalogie de Québec le troisième mercredi de chaque mois, de septembre à avril et organisées par l'auteure de cette énumération.

La périlleuse traversée de la flûte *Le Chameau*. Les deux responsables de cet article, MM. Jean-Paul Morel de la Durantaye et Yvon Dubeau (dont une note biographique se trouve à la fin de l'article) ont retracé aux Archives du Canada, à Ottawa, le texte présenté ici. Il s'agit donc d'une vulgarisation et d'une adaptation pour nos lecteurs actuels d'un rapport d'une rude traversée aller-retour, en 1720. Il est le fait d'un capitaine de vaisseau français du début du 18^e siècle qui l'adresse au responsable de la marine française du temps. On verra par les notes que la flûte pourrait correspondre à un semi-cargo (fret et passagers) d'aujourd'hui. Le co-auteur, M. Morel, descendant direct du premier seigneur de la Durantaye (comté de Bellechasse, maintenant),

sait que des membres de sa famille d'autrefois embarqués à Québec, étaient passagers, lors de la traversée de retour en France. Professeur de français retraité, on lui doit, depuis l'an dernier, une biographie de son ancêtre, le seigneur Olivier Morel de la Durantaye. Et, un volume de lui sur la seigneurie de Kamouraska est sur le point d'être publié. Quant à M. Dubeau, professeur en exercice, il est un instructeur en navigation à voile.

Jean-Baptiste Grandmaison (Paul-Henri Hudon). Ce texte d'un collaborateur de longue date nous amène à considérer la vie d'un homme d'affaires qui a vécu le drame de la Conquête. « *Québécois de souche* », nous dit l'auteur, « *et Acadien d'adoption... époux d'une Acadienne... revenu s'installer dans la région de Kamouraska-Cacouna, il a connu la diaspora... et... entretenu des relations soutenues avec les Acadiens en exil "dont" il a contribué à l'enracinement dans le Bas-Saint-Laurent. "En tout cela" il a poursuivi un négoce marqué d'incidents de parcours* », du temps de l'intendant Bigot, que nous aurons grand intérêt à connaître.

Un généalogiste prolifique : l'abbé Armand Proulx (Jacques Saintonge). Un ancien président de la Société ayant attiré mon attention sur ce décès dont la notice nécrologique ne révélait rien de généalogique, l'auteur de ces lignes a voulu rendre hommage à ce géant de la généalogie qui vient de disparaître après une vie de chercheur bien fructueuse.

La protection de la vie privée et la recherche généalogique (Denis Racine). Voici le texte d'une conférence de l'auteur, avocat, ancien président de notre Société. Il fait le point sur les prescriptions du nouveau Code civil du Québec en regard de nos recherches généalogiques actuelles. Il s'agit d'une prise de conscience importante des limites et des possibilités offertes par les lois actuelles. Et aussi des interventions en commissions parlementaires pour redonner aux généalogistes leur champ d'action en la matière.

Anne Martin. Qui sont les parents d'Anne Martin? L'auteure se le demande. À bon droit, elle

affirme qu'elle n'est pas la fille d'Abraham Martin. Mais de qui est-elle?

Marie Rouillard s'appelait Madeleine Rémi-lard! Une recherche a permis à cette généalogiste de découvrir que la même mère a changé de nom, au registre de baptême entre 1792 et 1793 avec le même mari!

Biographie d'Étienne Gauvreau (Jean-Pierre Gauvreau). Un fils d'arquebusier né en France vient exercer le métier de tanneur en Nouvelle-France.

Trouvilles généalogiques (Serge Goudreau). Il est important que les membres de la Société fassent connaître leurs trouvilles. C'est ce que fait l'auteur de cet article. Exemple à suivre en nous communiquant les vôtres.

Clôtures d'inventaires (Serge Goudreau). Une source importante de documents pour le généalogiste et l'historien.

Deux prix d'excellence. Le prix de l'Ancêtre est décerné par la Société de généalogie de Québec à une collaboratrice de longue date, vivant actuellement à Londres. Un autre auteur a eu une mention. Aussi, soulignons que le Prix Percy W. Foy de la Société de généalogie canadienne-française de Montréal a échu à deux membres de notre Société au printemps dernier. Félicitations aux lauréats!

L'erreur en généalogie (Michel Langlois). L'auteur insiste sur 2 faits : - un généalogiste ne doit pas céder à la supposition, mais appuyer ses avancés sur des documents d'archives; - une erreur, en généalogie, est une erreur de trop. Ensuite, il relève des exemples d'erreurs dans le *Dictionnaire des familles québécoises* de René Jetté qu'il corrige dans la publication de son propre dictionnaire, dont le premier volume est déjà entre les mains des chercheurs, cette année.

Nouveaux membres. La présente liste comporte les noms des 40 nouveaux membres qui ont accepté de donner la permission de les publier. À noter, ci-inclus, dans notre envoi, un encart (feuille détachée) vous permettant de vous inscrire

pour janvier 1999. Répondez au plus vite. Vous aidez ainsi notre société! N'envoyez pas d'argent par la poste (chèque ou mandat, seulement). Un autre encart vous convoque, également.

L'Événement de 1898 (Jacques Saintonge). Relisant pour nous un journal du siècle dernier, *L'Événement*, l'auteur de cette chronique y a lu et trié pour nous les événements présentés.

Service d'entraide (Marcel Garneau). 21 questions récentes de nos membres sont publiées et 36 réponses ont pu être données à leurs interrogations, suite au patient labeur du chroniqueur et de neuf de nos recherchistes bénévoles parmi nos lecteurs.

Regard sur les revues (Jean-François Tardif). Les sommaires de 32 périodiques spécialisés en généalogie présentés par ce chroniqueur peuvent être consultés avec intérêt par certains de nos abonnés.

Courrier de la Bibliothèque (Diane Turgeon). Cette chronique présente la liste des ouvrages achetés (8) récemment, reçus en dons (24) ou en hommage de leurs auteurs (5). On nous signale aussi, dans cette liste, 43 bulletins d'associations de familles reçus ainsi que les publications récentes de nos membres. Nous remercions chaleureusement les personnes qui ont fait don de volumes ou d'argent à notre centre de recherches généalogiques.

Invitation. La dernière page de ce numéro double présente l'invitation aux deux prochaines rencontres d'octobre et de novembre. Elles auront lieu le 21 octobre et le 18 novembre 1998, à 19h30, au Montmartre, à Sillery. Les coordonnées en sont indiquées en dernière page de ce bulletin (couverture), ainsi que les heures d'ouverture de notre Société et des Archives nationales.

Encarts d'octobre et novembre 1998 : 2 ; Inscription à la SGQ en 1999; Convocation à une assemblée générale spéciale de la SGQ.

Cours de généalogie. S'informer auprès de la Société de généalogie : (418) 651-9127.

- CONFÉRENCES ET ASSEMBLÉES 1998-1999 - SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC -

Endroit : Montmartre Canadien, 1669, chemin Saint-Louis, Sillery (Québec), G1S 1G5.
Tél. : (418) 681-7357.

Heure : 19h30

N.B. Le stationnement est gratuit; on y accède par la rue Maire-Beaulieu. L'entrée de la salle « Marie-Guyart » est à l'arrière, au rez-de-chaussée, et on y annonce : cafétéria, souvenirs.

Date	Conférencier(e)s	Sujet
16 septembre 1998		La vie des ancêtres, une histoire à découvrir - Dictionnaire biographique - Découvertes généalogiques
21 octobre 1998	Assemblée générale spéciale de la Société de généalogie de Québec	À noter que la conférence mensuelle est reportée au 17 mars 1999.
18 novembre 1998	Stéphane Leblond, numismate	La monnaie en Nouvelle-France, du début de la colonie jusqu'à aujourd'hui - Ses équivalences anciennes et nouvelles - Le troc (échange de biens)
16 décembre 1998	Christian Denis, conservateur et coordinateur au service des collections, Musée de la civilisation	Souper généalogique (réservation) et le patrimoine à domicile - Vers 16h30 exposé sur la conservation du patrimoine - Vers 17h30 cocktail avec mousseux sans alcool - Vers 18h00 souper avec service cafétéria - Vers 19h30 atelier sur le patrimoine des objets de Noël, sur les papiers anciens ou souvenirs de cartes postales, ou cartes de souhait, etc., sur les vieilles photos. • Coût à déterminer en septembre • Réservation obligatoire avant le 8 décembre 1998 s.v.p. • Réservations : Société de généalogie de Québec, tél. : (418) 651-9127
20 janvier 1999	Sylvie Tremblay	La recherche généalogique en Nouvelle-Angleterre - Les sociétés de généalogie en Nouvelle-Angleterre - Les différentes sources - Comment obtenir les preuves de nos avancées
17 février 1999	Raymond Gros-Louis ONDICHA 8END8I (signifie : Cercle autour de la lune) Le chiffre 8 se prononce en « ou ».	Un pas en arrière pour un pas en avant - Les Amérindiens et la généalogie - Tradition orale - Le matriarcat
17 mars 1999	Hélène Laforce	Une histoire qui refait surface - Raconter l'histoire des sages-femmes, une très vieille profession - Les outils généalogistes qui ont permis de construire une nouvelle histoire - Des outils qui requièrent de la patience et des sources typiques aux généalogistes
21 avril 1999	Guy W.-Richard	Les Anglo-Normands au Québec et spécialement en Gaspésie - Que sont les Îles anglo-normandes - Peuplement - Contrôle économique
19 mai 1999	Assemblée générale annuelle de la Société de généalogie de Québec	À noter que la prochaine conférence aura lieu le troisième mercredi de septembre 1999.

La périlleuse traversée de la flûte *Le Chameau* (1720)

par Jean-Paul Morel de La Durantaye et Yvon Dubeau

Pour l'homme des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, la mer représente le danger par excellence. C'est l'espace le plus menaçant. Le poète Joachim Du Bellay traduisait bien la peur qu'on en avait quand, dans *Les Regrets*, il affirmait :

Et ne vaut-il pas mieux quelque orage endurer,
Que d'avoir toujours peur de la mer
importune?¹

Et pourtant combien de gens s'y aventurent, se livrant à une espèce de griserie, défiant inconsciemment la mort? Leur équipée n'a-t-elle pas quelque ressemblance avec celle des cosmonautes du XX^e siècle?

Dans les archives des colonies, on trouve le récit d'un voyage sur l'Atlantique effectué par un navire français, en 1720². Le vaisseau du roi *Le Chameau* part de France le 2 juillet et accoste en Nouvelle-France 83 jours plus tard, soit le 24 septembre. Il repart de Québec le 28 octobre et entre à Rochefort 42 jours après, soit le 9 décembre 1720 [Note 1]. Le voyage a lieu dans des conditions extrêmement difficiles. Cela fait comprendre les appréhensions des gens de l'ère pré-industrielle face à l'espace marin.

Le compte rendu de ce périple est rédigé par le commandant du *Chameau*, M. Voutron³, qui s'adresse au comte de Toulouse⁴, président du Conseil de la Marine. Ce récit n'a rien d'un exposé bureaucratique des faits. Il se rapproche plutôt du style épistolaire, où le narrateur communique directement ses émotions à son interlocuteur toutes les fois que les situations sont menaçantes et périlleuses. Ceci confère au texte une grande part de son intérêt puisque, en plus de nous renseigner sur les conditions dans lesquelles se faisaient les traversées entre la France et la Nouvelle-France à cette époque, en plus de nous donner des informations précieuses sur les routes de navigation et les conditions qu'on y rencontrait, il fait voir comment ces traversées étaient vécues, sur le plan des émotions, par les passagers de l'époque.

Le Commandant Voutron compte parmi les hommes instruits de son temps. Il a des lettres.

Son texte est bien caractérisé. Il manie avec un rare bonheur les figures de style : comparaisons, métaphores, énumérations, progressions. Le style devient même parfois hyperbolique. Il pique la curiosité du lecteur en annonçant les malheurs à l'avance. Cette façon de faire fait penser au style de l'Abbé Prévost, son contemporain. Tous deux, en plus, truffent leur texte de passés simples, ce qui traduit une certaine préciosité héritée du XVII^e siècle.

Mais il est temps de vivre ce récit où le marin et l'homme de lettres se relaient, à la grande satisfaction du lecteur.

De France en Nouvelle-France

Le départ de l'île d'Ay a lieu le 2 juillet. Peu d'indications sont données sur l'armement du *Chameau*⁵. Il transporte des marchandises (entre autres : pacotilles, sel, vin, eau-de-vie) et des soldats. Il ne semble pas transporter de passagers d'affaires comme ce sera le cas au retour. Deux pilotes se relaient à la barre : les frères Chaviteau.

Profitant de petits vents favorables pendant les huit premiers jours de la traversée, le 10 juillet, le navire ne se trouve qu'à 200⁶ lieues des côtes de France. La progression est très lente : moins de 3 noeuds à l'heure⁷. Puis des vents contraires du nord-ouest, de force variable mais plutôt faibles, obligent le navire à louvoyer et le font dévier⁸ de sa route. Au moment où il se trouve autour du 43^e parallèle, un vent plus favorable du sud-ouest ponctué de grains⁹ et d'orages violents le ramène sur sa route initiale. La pluie est si abondante qu'une partie du sel que transporte le navire prend l'eau. C'est assez pour que Voutron parle d'un « déluge universel ».

La suite de la traversée s'avère particulièrement difficile : le navire va battre la mer¹⁰ pendant 44 jours avant d'atteindre le Grand Banc de Terre-Neuve [Note 2]. Et encore : on cherchera inutilement le banc sur plus de 40 lieues parce que le capitaine n'a pu faire de visée pendant 12 jours¹¹, probablement à cause du mauvais temps. Si bien que le 19 août, 3 jours après « avoir

banqué¹² », les membres de l'équipage découvrent qu'ils se trouvent au Cap Broïlle (auj. Cape Broyle, Avalon Peninsula, près de Saint-Jean Terre-Neuve) alors qu'ils se pensaient 40 lieues plus au sud. En « assemblant et pointant¹³ » leurs routes, ils découvrent après coup avec stupéfaction qu'ils ont frôlé les écueils qui bordent « les escotes » du Grand Banc de Terre-Neuve¹⁴, à 22 lieues du Cap de Raze [Note 3].

Le navire longe ensuite pendant huit jours la côte sud de Terre-Neuve avant de doubler le cap de Raye¹⁵. Le 27 août, il entre dans le Golfe Saint-Laurent et le 28, l'équipage aperçoit Anticosti. Le 29, on est en vue de Cap Gaspé et voilà que, pendant 6 jours, le navire sera soumis à des vents contraires. Le 2 septembre, le calme revient mais c'est pour exposer l'équipage à un nouveau danger : les vents du sud et du sud-sud-ouest sont si faibles que le navire n'est plus manoeuvrant¹⁶ et dérive lentement vers la pointe nord-ouest de l'île d'Anticosti « où il y a une batture¹⁷ » et où il risque d'échouer. Heureusement, le courant porte au large : dégagé de la pointe, le vent « fraichit¹⁸ » : le navire redevient manoeuvrant et reprend sa route.

Le 4 septembre, un vent favorable du sud-sud-ouest permet au navire de progresser sur le fleuve [Note 4]. Mais, dans l'après-midi, une brume épaisse mange tout l'horizon. À 7 heures, après avoir assemblé toutes les routes¹⁹ depuis l'île Anticosti, contre l'avis de ses pilotes, le Commandant Voutron fait modifier le cap de ouest 1/4 de sud-ouest à ouest-sud-ouest puis à sud-ouest 1/4 de ouest²⁰ pour éviter que le navire n'aille échouer entre les îlets au Bossu et la Pointe de la Trinité (près de Baie Trinité et Pointe des Monts sur la Côte Nord) où il est près d'arriver. À 10 heures, la brume se dissipe et l'équipage aperçoit la terre à moins d'une lieue à tribord²¹. Encore une fois, on se rend compte après coup qu'on vient de frôler le désastre.

Puis l'équipage doit composer avec un vent « donnant sur le nez²³ ». Le 5 septembre, la flûte mouille²⁴ près de Matane. Pendant deux jours, un fort vent d'ouest souffle sur le fleuve, ce qui empêche le navire de progresser sur sa route. On doit même utiliser par deux fois un second mouillage [Note 5] par mesure de sécurité.

Le 8 septembre, le capitaine veut rallier la côte nord du fleuve mais les vents d'ouest et la batture²⁵

de Manicouagan qui gêne les bordées²⁶ le font inutilement battre la mer²⁷. Le 10 septembre, on vient près de mouiller à la Pointe de Mille Vaches (sur la rive nord du fleuve en face du Bic) mais le vent tombe. Le navire dérive. Puis un petit vent du nord-est²⁸ le remet en route. Le 11, la flûte se trouve « à couvert de²⁹ » l'île Rouge et de l'île Verte (chenal sud). Elle va s'engager dans le chenal quand le vent tombe à nouveau. Cette fois, le jusant³⁰ fait dériver le navire et oblige l'équipage à faire un mouillage d'urgence sur le travers de l'île aux Pommes. On y reste deux jours pendant lesquels on en profite pour se ravitailler en viande.

Le 14 septembre, le Commandant cherche à profiter « d'une petite fraîcheur³¹ » du nord-est mais dès que le navire est sous voiles, il est à nouveau encalminé³² et le flot³³ le fait dériver vers le rivage entre l'île aux Pommes et l'île Verte. On doit se résoudre à jeter l'ancre à nouveau pour éviter l'échouement.

Les vents s'établissent au nord-ouest. Afin d'en pouvoir mieux profiter, le 16 septembre, le Commandant décide de joindre la rive nord du fleuve et on va mouiller au Moulin Beau (auj. Baie du Moulin à Baude), « à couvert de³⁴ » la rivière Saguenay. Le 17, le navire est soumis à des grains³⁵ fréquents et violents. La flûte fait plusieurs tours sur son ancre et le câble rague³⁶ en plusieurs endroits.

Le 18 septembre, profitant d'un vent du nord-ouest qui se lève vers midi, on passe la Pointe aux Alouettes (chenal nord) « que lon ne fréquente plus gueres depuis que lon a découvert le passage de Lisle verte ». Et, ce soir-là, la flûte mouille au-dessus de l'île aux Lièvres, le long des battures qui découvrent.

Le 19, profitant d'un vent du nord-est assez fort pour refouler le jusant³⁷, on se remet en route. La renverse de courant se produit alors que la flûte se trouve en face de Cap aux Oies. Portée bientôt par le courant, elle enfile bien vite l'île aux Coudres, mais en face des Éboulements, sans doute à cause des côtes escarpées qui forment une barrière naturelle, les vents tombent « [comme] à l'ordinaire ». On doit se servir d'une chaloupe et d'un canot pour contrer le courant qui fait dériver le navire et le pousse vers la rive. On passe de justesse entre la batture de l'île aux Coudres et le Gouffre [Note 6]. Encore une fois, on s'en tire.

Pour mieux faire sentir sa crainte, le commandant emprunte alors au récit d'Homère : « ...je passé avec assez dallarmes entre Scilla et Caribde³⁸... » À l'entrée de la nuit, la flûte mouille au Cap Maillard.

Le lendemain 20 septembre, on mouille sur deux ancrs affourchées³⁹ au Cap Tourmente qui, selon Voutron, « le devint pour nous... ». Le lendemain, le vent vire au nord-ouest. Ça brasse. Un câblot d'ancre est endommagé, une patte d'ancre est faussée, l'ancre perd son jas. La flûte fait la nouvelle traverse⁴⁰. Aussitôt rendue sur la côte sud du fleuve, elle est arrêtée pendant trois jours et trois nuits par des vents contraires qui l'empêchent de progresser le long de l'île d'Orléans en direction de Québec. Bien qu'on appareille à chaque marée pour dériver ou pour louvoyer, les éléments ont le dessus et ce n'est que le 24 septembre, après 83 jours de traversée, que la flûte *Le Chameau* mouille dans la rade de Québec. L'équipage compte quatre hommes en moins, le contremaître, le second charpentier, un matelot et un soldat ayant péri en cours de route.

Escale à Québec et préparatifs pour le retour

De toute évidence, la saison de navigation est très avancée et le navire doit repartir vers la France⁴¹ au plus tôt. Après avoir affourché⁴², Voutron s'empresse donc de faire décharger les marchandises importées dans la colonie. Ce travail dure dix jours. Le mois d'octobre est déjà entamé. Devant l'ampleur du travail à accomplir avant de pouvoir mettre à voile et la dureté du climat en une saison aussi avancée pour la navigation sur le fleuve, le commandant remet son voyage en question. Mais d'autres considérations – les pressions de l'intendant, une température d'octobre assez clémente et surtout le désir de se dépasser – l'amènent à se raviser.

Il fait donc travailler une quarantaine d'hommes à recharger le navire et ce, jour et nuit à partir du 7 octobre. On ajoute aux 160 tonneaux de lest⁴³, dont le navire dispose déjà, pour être en sûreté. On place les vivres entre les deux ponts, les futailles à terre. Trois jours après, le fond de cale est vide. On pousse le lest vers l'avant, on y enterre les six canons et, le navire ayant été sécurisé à l'aide de deux barques pleines de lest, on ouvre le sabord⁴⁴. On ouvre le sabord qui ne se trouve qu'à 19 pouces et demi au-dessus de l'eau.

Après avoir installé un plan de trente-deux pièces de chêne afin que les mâts « coulissent » mieux, on charge huit mâts. Bien que les règles de prudence en usage recommandent de fermer le sabord dès qu'il ne se trouve plus qu'à douze ou onze pouces de l'eau, d'autant plus qu'on est « dans une rade forainne, parmi des Courans rapides et des vents variables, imprévus et impétueux », malgré les avis de plusieurs, y compris celui de son maître calfat⁴⁵, Voutron pousse l'audace et continue à faire charger le navire jusqu'à ce que le quinzième mât reste pris dans l'ouverture. On ne réussit à lui faire de la place et à l'entrer dans le navire qu'une heure plus tard. Pendant tout ce temps, le sabord n'est plus qu'à deux pouces de l'eau. Que le navire en vienne à éviter à ce moment et c'est la catastrophe. On mesure davantage le danger encouru quand, après avoir fermé le sabord, le navire « ayant esvité le quai au vent », le niveau des vagues arrive jusqu'au milieu du sabord. Outre les six canons et les quinze mâts, on embarque 142 bordages de chêne, 392 bordages de sapin, 1180 planches communes, 148 barils de goudron, 11 jas d'ancre dont un doit remplacer celui qui avait été perdu au cap Tourmente.

Dès que le sabord est calfaté, les vents se mettent à souffler. Une nuit, les jas d'ancre, deux mâts, deux mâteraux et une pièce de chêne disparaissent. Puis, à l'occasion d'un grain imprévu, un lot de 248 bordages de chêne se déplace et tous les bordages se retrouvent à la dérive. Voutron envoie les chaloupes pour les récupérer. 120 pièces sont perdues.

Commencé le 7 octobre, le chargement du navire est terminé le 18. Les 19 et 20 octobre, on charge l'eau et le bois. Le 21 on embarque quelques malades qui retournent en France. Voutron fait déferler le petit hunier et tirer le coup de canon, signes d'un départ imminent. Le navire plein à craquer est prêt à partir, mais l'intendant Bégon ne donne pas l'autorisation de départ. Il ne signera la liste des passagers que le 25 octobre⁴⁶. En toute dernière minute, on embarque deux grandes caisses de plans de la ville de Québec⁴⁷ et deux jeunes juments dont les autorités font présent au comte de Toulouse.

Le navire ramène 100 passagers en France. La distribution autant que la qualité des passagers est intéressante à observer. 38 d'entre eux voyagent « à la table du capitaine » (en première classe), 24

« à ration et demie » (en deuxième classe) et 38 « à ration simple » (en troisième classe).

Les passagers de 1^{re} classe sont plus nombreux que l'intendant ne l'avait laissé entendre, ce qui occasionne de nouveaux déboursés au commandant. Qui sont-ils? Un bon nombre sont des nobles, souvent officiers militaires. À titre d'exemples, le capitaine Constant Lemarchand de Lignery, le lieutenant Hugues-Jacques Péan de Livaudière, le lieutenant Pierre Derivon de Budemont, le seigneur Louis-Joseph Morel de la Durantaye (il est accompagné de son épouse), l'enseigne Nicolas Bailly de Messein, et plusieurs autres. Il s'y trouve six membres des communautés religieuses masculines (sulpicien, jésuite, récollet), 11 femmes de la noblesse et l'écrivain Louis de Monseignat, attaché au port de Rochefort.

Plusieurs passagers appartiennent aux mêmes familles : c'est le cas des frères de Montaigu, des frères d'Ailleboust d'Argenteuil, des Lemarchand de Lignery, père et fils, des Morel de la Durantaye, père et mère, fils, fille, gendre, nièce et petites-filles (en tout 10). Il faut préciser qu'il n'y a que Louis-Joseph Morel et sa femme qui voyagent en première classe, les autres membres de la famille étant placés en deuxième classe. Comment ne pas mentionner que quelques femmes de la noblesse voyagent en compagnie de leur femme de chambre, c'est le cas de mademoiselle Ruette d'Auteuil et de mademoiselle Amariton. Tous ces passagers de qualité paient environ 150 livres pour leur traversée de l'Atlantique, sauf les officiers qui passent en France avec un congé du roi et certains ecclésiastiques désignés par le Conseil de la Marine.

Les passagers de seconde classe, en majorité des hommes, appartiennent au milieu noble ou bourgeois. Certains sont des employés des services publics comme Jacques Bremont et Pierre de Berne respectivement pilote et contre-maître du port de Rochefort. Les femmes de chambre des dames de la noblesse font aussi partie de ce groupe de voyageurs.

Les passagers de troisième classe sont pour la plupart des soldats, dont plusieurs passent en France parce qu'ils sont congédiés. Il s'y trouve aussi trois matelots. Un des soldats congédiés, Guillaume Courbier dit Sansfaçon, traverse en France avec toute sa famille, sa femme et sa belle-

fille étant d'ailleurs les seules femmes à voyager dans la catégorie « ration simple ». Le coût de la traversée pour les passagers de 3^e classe est de 30⁴⁹ livres.

Fait à noter, la flûte *Le Chameau* transporte deux très jeunes enfants, l'une Marie-Louise-Charlotte Damours de Louvières, petite-fille de Louis-Joseph Morel de la Durantaye, âgée de 8 mois, l'autre Marie-Josèphe Courbier, fille de Guillaume Courbier, âgée d'un peu plus d'un an.

De la Nouvelle-France vers la France

D'ordinaire, les traversées de Québec en France ne dépassaient pas 40 jours. Le voyage de retour devait commencer le 22 octobre. Des vents contraires du nord-est, la brume et le calme, le tout mêlé d'orages, font en sorte que, même si le navire reçoit finalement son congé le 25 octobre, il ne sortira de la rade de Québec que le lundi 28 octobre.

Le lendemain, après avoir passé la traverse⁵⁰, le vaisseau se rend jusqu'au cap Maillard. Le 30, Voutron veut gagner l'île aux Coudres, mais des vents variables et de faible intensité l'empêchent de refouler le flot⁵¹ « avec lequel il faut donner dans ce destroit pour y Naviguer Seurement ». Le dernier jour du mois d'octobre, le calme, la neige puis un vent contraire du nord-est le dissuadent de lever l'ancre : « je ne branlé pas ».

Novembre commence par un vent du sud-ouest « forcé⁵² ». Voutron veut mettre les voiles pour profiter du jusant⁵³, mais le câblot de l'ancre « ripe⁵⁴ », et la pression est telle qu'on ne pourra lever l'ancre qu'au moment de la renverse de courant, à l'arrivée du flot. Refoulant « à peine » le flot, on est contraint de mouiller sur un mauvais fond près de baie Saint-Paul.

Le 2 novembre, le temps est incertain. Voutron se hasarde tout de même. Profitant d'une « petite fraîcheur⁵⁵ » du nord-est, il longe la batture de l'île aux Coudres. Le vent adonne et permet au navire de gagner la rade de l'île, appelée La Prairie, où il se trouve « en sûreté comme dans une boîte ».

Par mesure de sécurité, Voutron veut y attendre le coup de vent de la Toussaint, mais voyant « le renouveau passé » et que le vent semble vouloir s'établir au sud-ouest, il pense qu'il n'y a plus rien

à craindre et, le 3, le navire fait route. « Coulant » le long du Cap aux Oies, il traverse le fleuve « au desou »⁵⁶ des îles de Kamouraska « par le travers »⁵⁶ de la première des îles Pélerin. Mais à midi, le vent tombe alors que le navire est à une demi-lieue de l'île. Aucune manoeuvre ne réussit plus à faire « ariver »⁵⁷ le navire : faire faseyer les voiles de derrière, faire amener les voiles, faire brasser sous le vent les voiles d'avant, border la misaine, border la livardière, mettre le foc.

Voutron espère que cette accalmie va bientôt se terminer. C'est la basse mer. L'île est plate. Le pilote avertit que le navire va s'échouer. Voutron fait immédiatement mouiller⁵⁸ et carguer les voiles⁵⁹. Le bateau perd son aire et il touche après avoir commencé à « faire tête »⁶⁰. Le navire a un tirant d'eau de 16 pieds et la profondeur d'eau disponible est d'environ 15 pieds : l'avant du navire est libre tandis que la poupe s'enfonce dans un fond de « sable vasard »⁶¹. Le navire s'échoue mais reste droit sur sa quille. On l'a échappé belle.

La manoeuvre n'a pas été exécutée au goût de Voutron qui ne peut s'empêcher d'interpeller directement son interlocuteur : « C'est dans de semblables circonstances, Monseigneur, que l'on aperçoit et que lon sent la faiblesse d'un équipage ».

On ne reste pas dans cette posture bien longtemps. Un quart d'heure plus tard la marée montante dégage le navire. Le flot et l'artimon font éviter⁶² le navire vers le large, mais il se trouve trop près de l'île et l'ancre encore plus. Voutron sacrifie le mouillage : il fait couper le câblot de l'ancre et il laisse dériver le navire jusqu'à ce qu'il se soit assez éloigné de l'île pour pouvoir « hazarder dariver a la route ». Le Commandant découvre après coup que c'est le flot qui les a mis en péril parce que les pilotes, ne croyant pas qu'il fût commencé, n'avaient pas songé à s'en méfier. Cette fois encore la peur du commandant transpire dans le texte : « Jose asurer votre Altesse que si dans toute cette opération on m'avait seigné on ne m'aurait pas trouvé une goutte de sang... » Une fois le péril écarté, la flûte va mouiller par le travers de l'îlet au Flacon (auj. îles du Pot à l'Eau-de-vie) sous l'île aux Lièvres.

Le lundi 4, le vent du sud-ouest est si fort qu'on ne peut lever l'ancre. Le câble « ripait »⁶³ à tout moment. La seule chance de pouvoir le faire était

d'attendre le flot pour être entre vent et marée. Malheureusement le flot venait si tard ce jour-là qu'il ne resterait pas assez « de jour » (de clarté) pour passer l'île Rouge qui se trouvait distante de 6 lieues. Voutron veut profiter de ce vent favorable et, bien qu'il lui en coûte beaucoup de perdre une ancre et la moitié d'un câblot, il considère qu'il y aurait trop de risques à agir autrement et il décide de sacrifier le mouillage afin de pouvoir sortir au plus tôt du fleuve. On coupe le câblot. Mais le commandant signale immédiatement, pour mieux piquer la curiosité du lecteur, que ces mesures allaient s'avérer inutiles : « Les précautions que nous prenions pour esviter le danger ne servirent qua nous y mieux faire tomber. »

Pendant 24 heures, le navire progresse d'un trait sur le fleuve jusqu'à ce qu'il soit en vue de la Pointe de la Trinité. Puis les vents deviennent irréguliers. Le 5 au soir, le ciel prend une couleur rouge sang, signe de tempête imminente. Le capitaine de La Grange qui connaît bien le fleuve suggère de profiter du vent léger qui semble s'établir au sud-est puis à l'est pour chercher un abri dans les Sept-Îles, mais le vent force rapidement et d'une manière à leur faire « serrer les huniers »⁶⁴.

Le mercredi 6 novembre, le navire est enveloppé d'une épaisse brume « qu'une neige prodigieuse multipliait ». Le froid est extrême. En plus d'aveugler l'équipage, la neige, en tombant sur le pont et sur les manoeuvres, gèle tout. Puis des coups de vent soulèvent la mer. Par ses figures de style et son vocabulaire, Voutron projette alors une vision d'horreur :

« Les foudres de vents qui estoient continuels rendirent la mer espouvantable. Elle se desploito incesamment sur les ponts et mettoit le vaisseaux sans desus desous, et ce qui estoit dedans en un desordre qui ne prédisoit rien que de funeste ».

Mais la proximité des terres est une menace plus inquiétante que le froid : toutes les trois heures, on doit venir au vent arrière. Le navire étant dur à « ariver »⁶⁵ et la lame le « maitrisant », il perd à chaque fois plus d'une demi-lieue.

Soudainement, au milieu d'une manoeuvre, la grand voile se déchire. On ne peut en installer une autre. Il faut capeyer⁶⁶ avec la misaine et l'artimon

entre les terres qui environnent le navire. On ne voit rien. Vers les 7 heures du soir, alors que le vent qui tournait vers le nord était au nord-nord-est, on s'aperçoit, grâce à l'estime, que le navire ne peut doubler la Côte-du-Sud « d'un côté ni d'autre ». La peur s'installe à bord : c'est la saison des tempêtes. Les pilotes et le commandant savent qu'en cette saison elles durent de 3 à 4 jours, ce qui est suffisant pour anéantir un vaisseau. Voutron décrit la panique et le désordre qui règnent à bord :

« Ce ne fut donc dans les vaisseaux que des gémissements, des cris et des vœux. Non seulement les passagers estoient estendus de tous les côstez mais aussi notre esquipage (trop faible en tous les temps et particulièrement dans celui-ci) fuyoit et se cachoit (on en trouva 3 dans le four), et ceux que l'on forsoit à venir sur le pont, comme ceux qui y demeuroient de bonne volonté, gellez jusques dans les os, glissans sur la neige glacée, ou tombans par les roulis, estoient a tous momens hors de service, et tous ensemble ne pouvoient amurer ou border une voile⁶⁷ apropos. »

Mais, contre toute attente, le vent se calme, la neige cesse et, vers les 10 heures du soir, le vent s'étant établi au nord-ouest, le vaisseau file vers le nord-est. Puis dans une éclaircie, on aperçoit la Côte-du-Sud à un endroit qu'on croit être le Cap de Chate (auj. Cap-Chat) où il y a une batture qui fait plus d'une lieue au large. Elle est si proche qu'on craint de ne pouvoir la doubler. Le pire a encore été évité : « Une heure plus tard, de dire Voutron, il est certain qu'il n'y avait plus de Chameau ». Cette tempête n'est pas sans avoir laissé de traces : le commis des vivres Lanoy, atteint d'hydropésie y a laissé sa vie et les deux juments destinées au comte de Toulouse ont été fracassées.

À cet endroit du récit, Voutron ne peut s'empêcher de renouveler ses recommandations au président du Conseil de la Marine. Il insiste d'abord sur la nécessité de rendre les traversées moins dures et dangereuses en évitant de forcer les saisons. Pour ce faire, Voutron recommande que l'on fasse partir les vaisseaux de France les premiers jours de mai et de Québec au début d'octobre. Un départ de Québec le 20 octobre est trop tardif à cause de la proximité du coup de vent de la Toussaint. Il recommande qu'on fasse l'examen des traversées et que l'on compare celles

où l'on est parti tôt en saison et celles où l'on est parti tard. On pourra ainsi constater les difficultés, les risques et les coûts supplémentaires engendrés par ces dernières. Voutron avertit qu'il n'a pas l'intention de continuer à risquer ainsi sa vie si on ne fait pas le nécessaire pour rendre les traversées plus sûres.

Par ailleurs, il constate qu'il n'y a pas un pilote qui connaisse parfaitement les ports et les rades du fleuve. Ses propres pilotes ne sont pas fiables et doivent être surveillés. Il n'y a même pas une carte fidèle du fleuve, ce qui rend la navigation dangereuse surtout dans le mauvais temps puisqu'on se trouve dans une double obscurité. Voutron identifie une série d'endroits qui seraient d'une grande utilité pour la navigation si on les connaissait mieux : Sept-Îles, l'est d'Anticosti, Gaspé, Le Bic, l'île Verte et « bien d'autres Endroits où il y a des ports et des rades que lon ignore ».

Voutron rappelle une demande qu'il a déjà adressée à Mgr de Pontchartrain quelques années auparavant : envoyer deux frégates sur le fleuve dès le mois d'avril, l'une pour la Côte-du-Nord, l'autre pour la Côte-du-Sud, avec plusieurs pilotes et tout ce qu'il leur faudrait pour dresser chacune de leur côté une carte exacte du fleuve. En remontant ainsi le fleuve, elles atteindraient Québec en septembre et pourraient revenir en France en octobre. Assuré que cela rendrait grand service « au Roy et à ceux de ses sujets qui vont et qui viennent dans la Nouvelle France », Voutron offre ses services pour une telle expédition. Une fois cette digression terminée, il reprend son récit là où il l'avait laissé.

Dans la nuit du 6 au 7 novembre, la flûte fait bonne route. La mer s'est apaisée. Au matin, ayant profité d'un vent favorable, le navire se trouve en vue des Monts Louis. Et le narrateur de faire part de sa joie : « Ce fut une résurrection pour tout le monde. Jamais le temps de pasques na fait plus deffet sur les coeurs. » Le 8, on aperçoit l'île d'Anticosti, le 9, l'île aux Oiseaux (auj. le rocher aux Oiseaux, Îles-de-la-Madeleine) et le 10, la flûte est enfin hors du golfe. L'équipage a désormais « les coudées franches » [Note 7]. Les 12 et 13, le navire passe les mers du Grand Banc, puis on traverse les Landes à Gendron⁶⁸. Tout ceci dure jusqu'au 23. La navigation est difficile mais cela n'est rien par comparaison avec ce que l'on a

essuyé sur le fleuve. On se fait balloter de belle manière et, les trois derniers jours du mois de novembre, un vent contraire et « forcé » malmène le navire qui tangue et roule à l'extrême. On craint même de perdre quelques mâts.

Puis la flûte fait route entre le 44^e et le 45^e degré de latitude où on trouve des vents moins forts et une mer plus douce qu'à une plus haute latitude. Elle franchit le premier méridien [Note 8] le 1^{er} décembre et, le 5, elle est en vue du Cap Ortegale (Espagne). Ici le commandant fait remarquer que la vitesse de la traversée au retour est bien supérieure à celle de l'aller. Ensuite Voutron fait mettre le cap sur Belle-Île (Bretagne) et le vaisseau progresse si rapidement que le 6 décembre, à huit heures du soir, la sonde donne 80 brasses de profondeur⁶⁹. Un vent portant au sud-ouest et la brume décident Voutron à faire mettre à la cape⁷⁰ pour ne pas risquer de s'engager dans cette zone à un mauvais moment. Mais le 7, le vent ayant viré brusquement au nord-ouest, le temps se dégage. On fait route en direction du nord-est et, à 9 heures du matin, les courants et les vagues ayant fait dériver le navire 15 lieues plus à l'est que ce qu'on avait prévu, l'équipage aperçoit l'Île Dieu (Île-D'Yeu). Voutron fait alors remarquer que *Le Neptune français*⁷¹ éloigne ces îles de la côte d'Espagne de dix lieues de plus que les autres cartes de sorte que l'on ne sait auxquelles se fier⁷².

Pourtant, l'erreur est à son avantage puisque la flûte se trouve plus près de Rochefort que prévu. On met le cap sur le pertuis, mais la nuit contraint l'équipage à « tenir bord sur bord⁷³ » le long des îles de Ré et d'Oléron. On craint qu'un coup de vent soudain ne pousse le navire vers la côte.

L'atterrissage apporte son lot de nouveaux dangers. Le 8, au point du jour, le vent du sud-ouest forçait. La mer se creuse et une brume épaisse avec des grains de pluie continuels réduit la visibilité et les empêche de mettre le navire à l'abri. Mais le vent augmente toujours et le navire ne peut s'élever⁷⁴ ni d'un côté ni de l'autre. On se rend bientôt compte qu'il faut trouver un abri où périr à la côte la nuit suivante. Il faut agir, et vite. Bien qu'on n'ait qu'une idée approximative de la position du navire⁷⁵, on décide tout de même de courir sur la terre⁷⁶ estimant, non sans crainte d'erreur, se diriger vers les pertuis.

Par chance, dans une brève éclaircie entre deux grains, l'équipage entrevoit la tour des Baleines (île de Ré) qu'on craint tout de même de confondre avec la tour de Chassiron (île d'Oléron). Puis, une seconde éclaircie laisse entrevoir le clocher D'Ars (Ars-en-Ré).

On entre enfin dans la baie de Rochefort sans rien voir à cause de la pluie, de la bourrasque et de la brume. Il n'y a plus que deux ancrages à bord, l'une est trop petite, l'autre a une patte défectueuse⁷⁷. Voutron n'ose pas s'y fier pour s'arrêter à l'île D'Aix, où il fait tourmente malgré que l'endroit soit abrité. Sur l'exhortation du pilote Chaviteau (l'aîné), on s'avance jusqu'à Port-des-Barques, mais comme c'est la période des mortes-eaux⁷⁸, la profondeur d'eau n'est pas suffisante et le navire échoue sur les vases devant Fouras. Le 9, Voutron envoie chercher un pilote et compte pouvoir entrer en rivière le lendemain grâce à la marée. Après maints périls et maintes angoisses, le voyage de retour est terminé. Il a duré 42 jours.

Le commandant Voutron met fin à son récit en rappelant à son interlocuteur, le comte de Toulouse, que ce voyage est le plus dangereux et le plus difficile qu'il ait entrepris. « Jamais campagne, dit-il, ne m'a donné tant d'allarmes ni fait courir tant de risques. Je voudrais de tout mon cœur Monseigneur avoir servi dieu comme le Roy, je serais un grand saint... »

Notes et références

1. Joachim Du Bellay, *Les Regrets*, Paris, Gallimard, 1967, p. 102.
2. ANC, MG1, série C¹¹A, vol. 42, p. 199–235, *Lettre de Voutron, commandant de la flûte du roi Le Chameau au comte de Toulouse racontant son voyage de France à Québec et de Québec en France, 9 décembre 1720*.
3. Dans une étude intitulée *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la voile*, (HMH, Ville LaSalle, 1996) Pierre Camu nous apprend que Voutron connaissait bien le fleuve puisqu'il avait déjà fait « un levé de la section du fleuve entre l'île d'Orléans et Kamouraska, carte publiée en 1714 » (p. 53), ce qui rend ses recommandations au comte de Toulouse d'autant plus pertinentes (voir infra).
4. Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, né le 6 juin 1678, à Versailles, mort le 1^{er} décembre 1737, à Rambouillet. Il était le fils légitimé de Louis XIV et de la marquise de Montespan. Militaire avant tout, il fut souvent mis à la tête d'escadres de vaisseaux.

5. La flûte *Le Chameau*, navire de commerce construit en Hollande en 1716, est venue à Québec sept années de suite, de 1719 à 1725. C'est un trois-mâts qui fait 152,5 pieds de longueur, 34,25 pieds de largeur et 15,25 pieds de profondeur (pieds français). Pierre Camu précise au sujet de ce type de navires : « Le navire commercial par excellence au XVII^e siècle était la flûte hollandaise, à fond plat et à carène renflée, construite pour transporter de fortes cargaisons avec équipage réduit [...] Les Anglais et les Français apprécièrent les qualités des navires de type flûte; même s'ils étaient lents, ils étaient plus économiques que les autres, qualité fort précieuse aux yeux des marchands-armateurs. » Ce genre de navire pouvait transporter des passagers, des cargaisons et du courrier. Pierre Camu, *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la voile*, éditions HMH, 1996, p. 132 et 136.
6. En principe, une lieue équivaut à la 20^e partie du degré d'un grand cercle terrestre (par exemple l'Équateur) et correspond donc à 3 milles nautiques, soit 1 degré (60 minutes) divisé par 20. Cependant, cette valeur a varié selon les nations et les époques : 3,45 milles statutaires (Espagne), 2,84 milles statutaires (Angleterre). Après 1750, la lieue utilisée mesure 2,43 milles statutaires. (Source : Pierre Camu, op. cit. p. 60)
7. Le nœud (kn) est une mesure de vitesse. 1kn équivaut à une vitesse de 1 mille nautique à l'heure.
8. « À nous faire eslonger nos bordées vers la route. » : une bordée est une portion de trajet parcourue par un navire qui avance au plus près et sans virer de bord. On dit aussi « bord ».
9. Un grain est un coup de vent soudain le plus souvent accompagné de pluie. L'intensité du vent peut varier sensiblement. Il est de courte durée. Il s'annonce généralement sous la forme d'un nuage de couleur foncée qui se déplace rapidement. Il existe également des grains sans pluie, ou grains secs, qui sont difficiles à prévoir puisqu'ils surviennent par beau temps. Un capitaine doit anticiper la venue d'un grain et faire réduire la voile.
10. « Battre la mer » : parcourir une même partie de la mer en plusieurs sens.
11. « Plus de douze jours que nous n'avions pris hauteur » : ils n'ont pu faire une visée sur le soleil pour déterminer la latitude où ils se trouvent.
12. « Banquer » est une expression utilisée par les marins pour signifier qu'un navire est arrivé sur un banc pour y pêcher. « Trois jours après avoir banqué » signifie ici « 3 jours après être arrivé sur les Grands Bancs de Terre-Neuve ».
13. « Assemblant et pointant nos routes » : en traçant leurs routes et en faisant le point sur une carte nautique ou ce qui en tient lieu, ici à rebours en partant du point d'arrivée (donc, par déduction).
14. Les escotes du Grand Banc de Terre-Neuve sont des hauts-fonds qui se trouvent en bordure du Grand Banc. Les instructions nautiques canadiennes indiquent que la plus faible profondeur se trouve sur les hauts-fonds de Virgin Rocks (46°26'N, 50°49'W). Cet endroit constitue un grand danger pour la navigation.
15. *Le Chameau* emprunte la route de la côte sud de Terre-Neuve, la route habituelle pour venir en Nouvelle-France. Le Cap de Raye, aujourd'hui Cape Ray près de Port-aux-Basques, est la ligne de démarcation entre le Déroit de Cabot et le Golfe Saint-Laurent.
16. « La fraîcheur [...] n'était pas capable de nous eslever. »
17. Une batture est une partie du rivage qui couvre à marée haute et découvre à marée basse.
18. « Le vent fraîchit » : le vent augmente.
19. Voir note 13.
20. La Rose des vents (360°) est divisée en 32 aires de vent, appelés « rumbs » ou « quarts », équivalant à 11°15' chacun. Les directions données ici correspondent à des caps précis : O ¼ de SO (258°45', soit 259°); OSO (247°30', soit 248°); SO ¼ de O (236°15' soit 236°). Il faut comprendre ici qu'avec un vent du SSO, le navire suit une direction de plus en plus rapprochée de celle d'où le vent souffle, avec les limites que cela comporte.
21. « Tribord » : le côté droit du navire lorsque, étant à bord, on regarde vers l'avant (la proue). « Bâbord » : le côté gauche du navire lorsque, se trouvant à bord, on regarde vers l'avant.
22. On voit ici que l'art de naviguer ne repose pas seulement sur des connaissances techniques sûres mais aussi sur le sens de l'observation. L'appréciation des informations disponibles, la capacité d'anticiper les résultats et même parfois sur l'intuition.
23. Il s'agit d'un vent de face. Pour progresser sur sa route en présence d'un tel vent, un navire doit louvoyer.
24. Mouiller signifie jeter l'ancre.
25. Voir note 17.
26. Quand on louvoie, on tire des bords ou bordées.
27. Voir note 10.
28. À cause d'un effet de canalisation, les vents soufflent dans les directions nord-est et sud-ouest sur le fleuve Saint-Laurent.
29. « À couvert de » : en aval de l'île Rouge et de l'île Verte.
30. La marée montante produit un courant qu'on appelle « le flot », la marée descendante, un courant qu'on appelle « le jusant ».
31. « Une petite fraîcheur » : un vent léger, une brise.
32. « Encalminé » : dérivé de « calme », signifie qu'il n'y a plus de vent pour faire avancer le navire.
33. Voir note 30.

34. Petite baie située à faible distance en aval de l'entrée de la rivière Saguenay.
35. Voir note 9.
36. « Rague » : s'use et s'affaiblit avec risque de rupture.
37. « Refouler le jusant » : contrer le courant de marée descendante en se dirigeant vers l'amont.
38. La rivière du Gouffre traverse Baie-Saint-Paul et se jette dans le fleuve en face de l'île aux Coudres. Au large du Cap aux Corbeaux, la baie Saint-Paul est peu profonde et parsemée de roches submergées. On dit que la rivière donne l'impression de s'engouffrer dans le fleuve en formant des remous terribles, d'où son nom. Les cartes marines modernes indiquent du clapot à cet endroit. C'était une zone où la navigation était périlleuse d'autant plus qu'à l'île aux Coudres une batture s'étend en direction du gouffre et resserre le passage entre l'île et la terre ferme. De plus, les courants portent vers la terre ferme. Sur une stèle érigée au milieu de la halte routière qui surplombe Baie-Saint-Paul, on peut lire cette information : « Dans ce secteur du fleuve Saint-Laurent où la navigation était périlleuse à l'époque des navires à voile, plusieurs naufrages ont laissé des souvenirs. L'un en 1652 à l'Île-aux-Coudres. Un autre en 1690 à la Baie-Saint-Paul. Celui de *La Providence* en 1719 [année précédant la traversée du *Chameau*], celui de *L'Éléphant* en 1729 et enfin celui du *Beauharnois* en 1730 sur ces battures qu'on domine d'ici. » Dans une lettre adressée au ministre de la marine datée du 7 septembre 1712, Gédéon de Catalogne note qu'au plus fort du jusant se forme à cet endroit un ressac « dont les vaisseaux ne scauroient sortir et sont fort exposez jusques a ce que la marée soit revenue a son flot. »
39. « Affourcher » consiste à utiliser deux mouillages (ancre et câblot) disposés à la manière d'un V sur l'avant de l'embarcation, chaque mouillage formant une branche du V.
40. La Traverse était un passage situé à l'extrémité nord-est de l'île d'Orléans, entre cette île et l'île Madame. Les plus gros navires qui se rendaient à Québec devaient obligatoirement passer par là. Elle permettait de passer du cap Tourmente (chenal nord) au chenal situé au sud de l'île. La navigation y était périlleuse en raison des hauts-fonds et des battures qu'on y trouve. Il fallait attendre des conditions favorables pour s'y aventurer. La traverse avait la réputation d'être le deuxième endroit le plus dangereux sur le fleuve après le gouffre. (Sources : P. Camu, op. cit. p. 58)
41. Déjà à l'époque de Jean Talon on sait que les départs de France doivent se faire au début d'avril et que l'on doit quitter Québec avant les froids de telle sorte que l'on soit de retour en France vers la fin de décembre.
42. Voir note 39.
43. Un tonneau est une futaille qui servait autrefois, « dans le chargement et l'arrimage d'un bâtiment, à loger la provision d'eau douce de ce bâtiment ». Un tonneau pesait 1,000 kil. ou environ 2,000 livres (ancien poids). *Dictionnaire de la marine* de Bonnefoux et Paris.
44. « On appelle sabord de charge des ouvertures pratiquées dans la poupe ainsi qu'à l'avant d'un bâtiment de transport ou armé en flûte, et presque au niveau de l'eau, pour faciliter l'embarquement et le débarquement de pièces de mâture et autre grande longueur, qui doivent être prises à leur bord comme chargement. » *Dictionnaire de la marine* de Bonnefoux et Paris.
45. Ouvrier chargé de veiller à l'étanchéité du navire et d'aveugler les voies-d'eau.
46. ANC, MG1, C¹¹A, vol. 42, p. 161-165, *Liste des passagers embarqués sur la flûte du roi, le Chameau, 25 octobre 1720.*
47. 1720 est l'année même où est créé en France le Dépôt des Cartes et Plans de la marine qui servira de base documentaire à l'établissement des expéditions lointaines.
48. ANC, MG1, C¹¹A, vol. 55, folio 69-79. *Correspondance générale, Québec, 7 octobre 1731.*
49. ANC, MG1, C¹¹A, vol. 55, folio 69. *Correspondance générale, Québec, 7 octobre 1731.*
50. Voir note 40.
51. Refouler le flot : contrer le courant de marée montante en se dirigeant vers l'aval.
52. Un vent forcé : une bourrasque, un coup de vent.
53. Le jusant est le courant qui porte vers l'aval, donc qui accélère la progression vers la sortie du fleuve. Voir notes 30 et 37.
54. « Ripier » : glisser.
55. « Une petite fraîcheur » : un vent très faible.
56. « Par le travers » : à la hauteur de ... Cette information nous précise exactement à quel endroit cette traversée s'est effectuée.
57. On fait arriver un navire lorsqu'on modifie son cap de telle sorte que la route qu'il suit forme un angle de plus en plus grand avec la direction d'où vient le vent. Il s'éloigne du lit du vent ou, en langage moderne, il abat. Il s'agit ici d'une manœuvre destinée à éloigner le navire des îles dont il s'approche. Les manœuvres énumérées ensuite par Voutron sont des techniques utilisées pour faire arriver un navire à voile.
58. Voir note 24.
59. « Carguer les voiles » : il s'agit de retrousser les voiles vers leurs vergues pour les soustraire à l'action du vent. C'est une manœuvre pour réduire la toile.
60. « Faire tête » signifie que le navire, poussé par le vent ou le courant ou par une force résultant des deux facteurs, se tourne et fait face à son ancre qui le retient.

61. L'expression « sable vasard » désigne la qualité du fond. Il s'agit ici d'un fond mou fait de sable et de vase où le navire se trouve enlisé par l'arrière. Pour éclairer son lecteur, Voutron compare ce fond à celui de la rivière de Rochefort.
62. Le navire évite vers le large. Ici, il faut comprendre que sous l'action de la renverse de courant et celle du vent dans la voile d'artimon, le navire évite, c'est-à-dire qu'il change de direction et s'éloigne du fond où sa poupe s'était échouée.
63. Voir note 54.
64. « Serrer les huniers » : ramasser ces voiles pour les soustraire à l'action du vent. Il s'agit des voiles les plus employées. Elles comptent parmi les voiles principales d'un navire.
65. Voir note 57.
66. « Capeyer » : tenir la cape. Ou position d'un navire qui se met en position de supporter le mauvais temps avec le moins de voile possible, de perdre peu par rapport à sa route et d'amortir le choc des lames qui le frappent.
67. Amurer et border sont des manœuvres qui permettent d'ajuster les voiles.
68. Note du commandant Voutron : « On nomme ainsi les 200 lieues de mer qui sont entre le grand banc et les Escores. »
69. On mesure la profondeur à l'aide d'une sonde manuelle à l'époque. La longueur d'une brasse se situe entre 5 et 6 pieds selon les sources, ce qui donne une profondeur de 400 à 480 pieds environ. On est donc arrivé sur le plateau continental.
70. « Mettre à la cape » signifie que l'on réduit la voile pour freiner l'avancée du navire. Quand un navire est à sec de voile, il est moins sensible à l'action du vent. Il dérive sous l'effet du vent et du courant. Voir note 66.
71. Le Neptune français : le recueil des cartes marines des diverses parties du littoral de la France et des mers qui la baignent.
72. Voilà qui complique l'estime et rend d'autant plus périlleuse une navigation dans des conditions de visibilité nulle.
73. « Tenir bord sur bord » ou « courir bord sur bord » : virer souvent pour ne pas trop s'écarter du point où l'on est. Cette manœuvre vise à retarder la progression du navire vers la côte.
74. Un navire « s'élève d'une côte » quand il parvient à s'en éloigner dans la direction du vent qui souffle. Ici la flûte ne parvient pas à s'éloigner de la côte de quelque bord qu'on navigue.
75. L'estime est une méthode de positionnement qui repose sur une série de variables toutes plus ou moins précises les unes que les autres : durée, vitesse, direction ... Elle ne peut être qu'approximative. Plus le temps passe, plus les risques d'erreur augmentent.

76. « Courir sur la terre » ou « courir à terre » : se diriger vers la terre.
77. La patte de cette ancre s'était faussée au cap Tourmente.
78. Le texte dit « estant mort deau », ce qui signifie que l'on est en période de petite marée par opposition aux « vives eaux » ou période de grandes marées.
79. Pierre Camu, *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la voile*, Éditions HMH, 1996, p. 59.

Notes complémentaires

Note 1. Une flûte est un vaisseau plutôt lent qui a par contre l'avantage de transporter beaucoup de marchandises. On remarquera ici la durée extrêmement longue de la traversée pour venir en Nouvelle-France : 83 jours. Par contre, le retour en France ne prendra que 42 jours. Pierre Camu cite Gilles Proulx qui, statistiques à l'appui, note qu'entre 1608 et 1760, un navire marchand mettait en moyenne 71 jours pour venir de France à Québec, et 33 jours pour retourner de Québec en France⁷⁹.

Comment expliquer une telle différence? La traversée d'est en ouest était plus longue que le retour parce que, à ces latitudes les vents dominants soufflent de l'ouest vers l'est. De plus, le courant du Golf Stream porte vers le nord-est dans l'Atlantique nord au large des côtes de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. On navigait donc contre le courant et les vents dominants pour venir en Nouvelle-France. (Les navires qui voyageaient d'Europe vers les Antilles profitaient pour leur part de vents portants : les alizés du sud-est.) Par contre, sur la route du retour, on jouissait de vents et d'un courant favorables. C'est la raison pour laquelle, l'expérience aidant, les pilotes naviguant contre vents et courants vers la Nouvelle-France choisissaient une route située entre le 43° et 47° de latitude nord où ces forces opposées sont moindres et une route située entre le 47° et le 51° au retour pour mieux profiter du courant.

Note 2. La traversée de l'Atlantique n'occupe que peu d'espace et d'intérêt dans le récit de Voutron puisqu'il s'agit déjà d'une activité sans réelles difficultés, sauf lorsqu'on rencontre des obstacles climatiques qui occasionnent des retards ou font dévier le navire sur sa route. Par contre, la progression sur le fleuve est très détaillée en raison des périls et obstacles nombreux qu'on y rencontre.

Note 3. Au début du XVIII^e siècle, les navires ne bénéficient d'aucun des systèmes de positionnement électronique modernes. Le marin dispose cependant d'un certain nombre d'instruments susceptibles d'assurer une navigation hauturière efficace. Le compas (une rose des vents divisée en 32 aires) qui sert à déterminer une direction, un sablier qui permet d'évaluer la durée, une ligne à plomb ou sonde manuelle qui permet de connaître la profondeur d'eau disponible sous le navire à proximité des côtes. À partir de l'époque des grandes découvertes, le quadrant, puis l'astrolabe marin, et l'arbalestrille (bâton de Jacob), et plus tard le sextant, permettront de connaître, par beau temps, la latitude où on se trouve à partir de visées régulières sur le soleil ou l'étoile polaire. On navigue à l'estime par latitude en mer, au compas, à la sonde et à vue dans le golfe et sur le fleuve.

Donc, s'il est possible de déterminer avec assez de précision la latitude grâce au soleil, on ne peut qu'estimer la longitude. La latitude, c'est-à-dire la position sur l'axe nord-sud par rapport à l'Équateur, est en effet déterminée de façon assez précise par calcul ou à l'aide de tables astronomiques appropriées, à partir de la mesure de l'angle formé par la hauteur de l'astre au-dessus de l'horizon (visée).

Quant à la longitude, seule une estime sérieuse et constante permet de savoir où on se trouve dans l'axe est-ouest. Mais, l'estime est basée sur une série de variables toutes plus approximatives les unes que les autres : direction, vitesse, temps... Les vents contraires qui obligent à louvoyer, la dérive due aux vents ou aux courants, le mauvais temps sont des facteurs supplémentaires d'erreur. En général, si on sait à quelle latitude on va arriver, on ne sait pas quand puisqu'on ne sait pas avec précision où on est rendu sur la route. Si, en plus on ne peut faire de visée pendant 12 jours, comme c'est le cas ici, on ne sait plus où on est et on court alors un grand danger. La plupart des musées de la mer que l'on trouve sur les côtes sont éloquentes à ce sujet. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que le problème de la longitude sera résolu grâce à l'apparition de chronomètres marins assez précis.

Ce passage nous montre à quel point il est difficile de tenir une estime valable sur une longue période de temps quand on ne peut pas la recalculer,

c'est-à-dire la vérifier et la confirmer par l'observation.

Note 4. Le tracé que suit *Le Chameau* en remontant le fleuve vers Québec puis au retour est tout à fait représentatif des routes de navigation qui existent sur le Saint-Laurent au début du XVIII^e siècle. Elles tiennent compte des courants et des vents dominants que l'on y rencontre.

Note 5. L'ancre connaît à cette époque un usage qui s'est perdu quelque peu avec la motorisation des embarcations. Disons d'abord qu'on embarque plusieurs ancres parce qu'on est presque assuré d'en perdre ou d'en briser en cours de route. Les navires n'ont en effet pas d'autre moteur que leurs voiles. Un navire drossé par les vents ou par un courant vers la côte peut éviter l'échouement en s'ancrant et attendre des vents ou un courant plus favorable avant de reprendre sa route. L'ancre est alors l'unique frein disponible. Il arrive souvent qu'on soit obligé de doubler et même de tripler le mouillage par mesure de sécurité lorsque le vent forcé.

Note 6. Lorsqu'il y a panne de vent, on se sert parfois de canots et de chaloupes pour hâler le navire dans un passage où le courant risque de provoquer un échouement.

Note 7. À plusieurs reprises le commandant insiste sur les dangers rencontrés en cours de traversée. Un équipage doit en effet affronter de nombreux périls : des grains et des tempêtes, des vents contraires qui font dévier le navire de sa route, le mauvais temps qui complique l'estime au point de tromper l'équipage sur sa position réelle, les calmes qui soumettent le navire à l'influence de courants qui le font dériver vers la terre, la brume qui augmente les risques d'échouement. Les équipages comptent que la chance sera de leur côté. À chaque nouveau voyage, on s'en remet à la bonne fortune. On remarquera, à plusieurs reprises, la hâte manifeste de l'équipage de s'échapper du fleuve qui, avec ses hauts-fonds, ses écueils, ses battures et une brume qui peut régner jusqu'à cent jours par année, constitue un risque bien réel pour les équipages de cette époque.

Note 8 : Ce n'est qu'en 1884, lors d'une conférence internationale à Washington où se réunissent des représentants de 35 nations que sera adopté le méridien de Greenwich comme méridien d'origine.

méridien de Greenwich comme méridien d'origine. À peine quelques années plus tôt, il existait encore 14 méridiens d'origine différentes selon les pays. En France, reprenant un choix fait par Ptolémée, Louis XIII avait émis un décret qui le fixait à Ferro dans les Canaries, pour les cartes françaises. C'est donc sans doute de ce méridien là dont parle Voutron dans son compte rendu. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle qu'on lui préféra le méridien de Paris, et ce sera pour des raisons de prestige national.

Bibliographie

1– Livres

Camu, Pierre, *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la voile 1608–1850*, Ville LaSalle, Éditions HMH, 1996, 364 p.

Deschênes, Gaston, *L'année des Anglais – la Côte-du-sud à l'heure de la Conquête*, Ville Saint-Laurent, Éd. du Septentrion, 1988, 180 p.

Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiée par MM. Firmin Didot frères sous la direction de M. le Dr Hoeffer, Paris, Firmin Didot frères, fils et cie, éditeurs, 1866, tome 45.

2– Dictionnaires

Bonnefoux et Paris, *Le Dictionnaire de la marine à voile*, Paris, René Baudouin, 1980, 776 p.

Cazzaroli, Gianni, *Dictionnaire de la mer et de la navigation*, Paris, Denoël, 1973, 396 p.
Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Paris, Compagnie des Libraires associés, 1771, 8 vol.

3– Revues

BRH, vol 21, nos 9 et 10 (septembre, octobre, novembre 1915), p. 257 à 269, 289 à 302, 321 à 335.

4– Autres documents

Atlas mondial – nouvelle cartographie de la terre, Paris, Éditions du club France Loisirs, 1995, 376 p.

Cartes marines et Instructions nautiques publiées par Pêches et Océans Canada.

Les auteurs

Jean-Paul Morel de La Durantaye, prêtre, a été professeur de littérature française et québécoise au Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. En 1993, il a reçu de la FAC le premier prix d'excellence en pédagogie. Boursier du Conseil des arts du Canada, il détient une licence ès lettres de l'Université de Montréal et un doctorat en lettres françaises de l'Université d'Ottawa. Présentement, ses recherches portent sur le Régime français en terre d'Amérique. Il a publié en 1997 un premier résultat de ces recherches dans un ouvrage intitulé *Olivier Morel de La Durantaye – Officier et seigneur en Nouvelle-France*, Sillery, 1997, Éditions du Septentrion.

Yvon Dubeau est professeur de littérature française et québécoise et coordonnateur au département de français du Collège Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Depuis 1993, il est instructeur en navigation à voile. Il connaît bien les deux rives du Saint-Laurent pour y avoir navigué à partir de Québec jusque dans le golfe. Il a participé à la formation de nombreux navigateurs au Québec en collaboration avec des écoles de voile reconnues. En 1997 il lançait sa propre école de voile. Depuis l'automne de la même année, il donne des ateliers théoriques en navigation de plaisance au collège Lionel-Groulx.

Jean-Baptiste Grandmaison (1716–1793), un ancêtre fort actif

par Paul-Henri Hudon

De Québec en Acadie, Jean-Baptiste Grandmaison a vécu le drame de la Conquête. Il s'est établi dans le Bas-Saint-Laurent où il a oeuvré à l'insertion des immigrants acadiens. Il a poursuivi un négoce marqué d'incidents de parcours. Sa vie ne fut pas banale.

Jean-Baptiste Guillot dit Grandmaison (1716–1793) et Marguerite Thibodeau (1726–1781) s'étaient mariés en 1752. Ils demeuraient dans la région de Beauséjour en Acadie en octobre 1754, alors qu'ils vendirent un lopin de terre à un capitaine d'infanterie, commandant du fort de Beauséjour. Nous regarderons de près ce contrat.

Cependant le charpentier Guillot dit Grandmaison était originaire de Québec. Et il revient s'installer dans la région de Kamouraska-Cacouna vers 1756. Le 13 mars 1757, Jean-Baptiste Grandmaison fait venir chez lui le notaire Joseph Dionne pour dresser l'inventaire de sa communauté de biens avec sa première épouse. Nous examinerons aussi ce document.

Pourquoi cette famille s'installe-t-elle dans la région de Rivière-du-Loup? Pour deux raisons, croyons-nous. D'abord, parce que M. Grandmaison connaît déjà plusieurs habitants de cette région qui sont originaires comme lui de Saint-Nicolas, près de Québec; mais aussi par suite des relations qu'entretiennent des gens de cette région avec les Acadiens. En fait nous pensons que le sieur Grandmaison a pu faire jouer son influence pour y installer quelques réfugiés acadiens entre 1755 et 1760. Des amis, des parents.

Vente par Jean-Baptiste Grandmaison et Marguerite Thibodeau à Louis Dupont, seigneur de Vergor et de Chambon : le 3 septembre 1754 (Courville, n° 4).

« ...Jean-Baptiste Grandmaison, négociant, et Marguerite Thibodeau, son épouse... vendent à Louis Dupont, seigneur de Vergor et de Chambon, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie et commandant pour le roi à Beauséjour... un terrain de cent vingt pieds par six cent soixante-dix pieds de profondeur..., tenant d'un

côté à François Migneau et de l'autre côté au terrain acquis par le sieur Pichon de Michel Poirier, par devant à la rue projetée, derrière à la clôture qui fait la séparation avec le manoir... avec une maison... pour l'avoir acquis de Michel Poirier et de Jeanne Bourgeois... pour trois milles livres, argent de l'Acadie, payées, comptées et délivrées en billets du magasin du Roi, argent ayant cours en ce pays... »

Voilà l'essentiel de ce document. Un personnage d'importance et protégé de Bigot, le chevalier Dupont de Vergor, et un simple charpentier devenu négociant, le sieur Grandmaison, signent ce contrat. Le notaire Louis Aumasson, sieur de Courville, est en même temps le secrétaire du seigneur de Vergor.

Ce document d'archives serait banal en soi, – un lot « urbain » suffisamment allongé pour contenir une maison étroite en façade, et une arrière-cour pour un jardin, un abri, une dépendance pour les animaux domestiques et les voitures d'usage –. si un détail n'avait pas retenu notre attention : le prix relativement élevé de ce minuscule lopin de terre. Et, qui plus est, payé à même le magasin du Roi. Une sorte de troc. Je comprends que le sieur Grandmaison se payait à même les marchandises des entrepôts royaux; il revendait cette camelote et tout le monde était heureux.

Bien sûr, on ne sait pas à quel prix Grandmaison avait acquis ce terrain de Michel Poirier, le 27 mars 1754. Un lot de cette dimension put valoir peut-être cinq cents et au plus mille livres (Cf. Courville : 13 janvier 1755). Mais trois milles livres! On peut se taper toute une bonne ferme bien déboisée et bien cultivée, à ce prix, soit encore à la basse-ville de Québec une résidence moyenne ou un site de commerce bien situé. Mais Beauséjour n'est pas Québec. Et l'inflation monétaire a beau se pointer le nez, on n'en est pas encore à la surenchère débridée des années 1756–59. Des terrains, il y en a partout autour... En veux-tu, en v' là!!!

On touche là à la corruption administrative qui régnait à tous les niveaux en Nouvelle-France sous Bigot. Voilà qu'un commandant de fort veut

s'installer « hors les murs », dans une résidence personnelle. Soit. Mais alors il aurait dû déboursier de son propre bas de laine ce caprice particulier! Non! Il le fait payer par le Roi, par les fonds publics, par les lourdes taxes des paysans français. Une résidence privée à même les sueurs des contribuables, les mains dans le « cash » royal. Assez pour donner raison à Voltaire d'abandonner ces coûteux « arpents de neige où des Français vivaient entre des ours et des castors » !!! N'est-ce pas?

Les envois à la rivière Saint-Jean et à Chignectou entraînaient des débours énormes et que « je ne fais que par nécessité, s'excusait Bigot, pour ne pas laisser prendre ces terrains aux Anglais ». Le tout avait coûté en vivres, munitions et effets la jolie somme de 297,389 livres. Bigot prévenait encore : « L'instigation des Anglais et les mouvements des Micmacs dans l'Acadie ne me donnent pas lieu d'espérer une diminution prochaine dans les dépenses du Canada... »

Un certain Jean-Baptiste Brassard, négociant, marié à Madeleine Adivers était « garde magasin pour le roi à la Pointe de Beauséjour » en 1750-51 (registre de Notre-Dame de Québec, 28 mai 1751). En 1754, le gardien des magasins à Beauséjour était le sieur Marsal (Courville : 12 octobre 1754). Je sais aussi qu'un monsieur Nicolas Bernard « était garde des magasins du Roi à la rivière Saint-Jean, côte de l'Acadie » (Notaire Barolet : 6 novembre 1752), à cette époque. Enfin le célèbre Pierre Du Calvet (1735-1786) avait été garde-magasin à Miramichi et Restigouche avant la Conquête. (Robert Sauvegeau : Acadie, p. 388-391. D.B.C, vol. 4). Tous ces gens se devaient d'être de discrets et obéissants serviteurs. « Ferme ta...g., et signe, ... sinon cherche-toi un autre emploi ».

Ceci rappelle les remontrances scandalisées que le ministre français répétait à Bigot : « Il y a bien longtemps que je suis informé du peu de sincérité de la plupart de ces dépenses... les fournisseurs, dans la crainte de supporter des réductions sur les prix, ont pris le parti d'augmenter les prix... » et « ... Je suis informé qu'il y a des abus sur les fournitures des lards et subsistances qu'on achète dans la colonie pour la consommation des postes... ». Guy Frégault écrivait : « ...Au fort Saint-Jean, les ouvrages de terrassement engloutissaient des sommes exorbitantes : c'est que le transport de la terre se payait par voyage d'un petit tombereau attelé d'un

cheval où il n'y a qu'une poignée de terre... et que l'ingénieur ne se gênait pas de faire compter un voyage pour deux ou quatre .. etc... » (Guy Frégault : *François Bigot, administrateur français*, tome 2, 1948, p.43-45).

Voilà donc un document qui éclaire l'obscur et honteuse époque du Régime français. Nicolas Bernard, Marsal et Jean-Baptiste Grandmaison ne sont pas à blâmer pour un système de friponnerie qui s'étalait depuis la cour de Versailles jusqu'au dernier poste de défense en Amérique. Tous les fonctionnaires, chacun à leur niveau, y prenaient leur compte. Et allons-y gaiement dans le trésor de la Couronne!

Inventaire des biens de la communauté de Jean-Baptiste Guillot dit Grandmaison, négociant et de feu Marie Racine : le 12 mars 1757 (Joseph Dionne).

« L'an mil sept-cent cinquante-sept, le douzième jour de mars, sur les sept heures du matin, à la requête du sieur Jean-Baptiste Guillot dit Grandmaison, négociant, résidant en la seigneurie de monsieur de Longueuil à L'Islet-du-Portage, au nom et comme tuteur de ses enfants mineurs issus de son mariage d'entre lui et de défunte demoiselle Marie Racine, sa femme, élu par l'acte d'Assemblée qui aura été fait par devant monsieur le lieutenant général de la Prévoté de Québec, en date du 9 avril 1750;

et aussi en la présence du sieur Alexandre Michaud, habitant du dit lieu de L'Islet-du-Portage, procureur pour cet effet et subrogé tuteur du sieur Jean Poulin, subrogé tuteur ordinairement élu aussi par le dit acte d'assemblée ci-devant, habitant de Sainte-Anne de la côte de Beauré, par procuration à lui donnée par le dit Poulin, passée devant maître Louët et De Charnay, notaires royaux en la prévoté de Québec, en date du 10 février dernier,

à la confirmation des biens et droits des dites parties, a été par le dit notaire soussigné, fait inventaire et description des biens meubles et immeubles dépendant de la communauté d'entre le dit Grandmaison et défunte Marie Racine, sa femme, lesquels nous ont été montrés, exhibés et enseignés par le dit Grandmaison, et a sous serment admis de n'en avoir omis, ni détourné en aucune chose sous

les peines du droit à lui expliqué par le dit notaire, et lesquels ont été prisés et estimés par les dits sieurs André Laforge et Jean-Baptiste Michaud, habitants du dit lieu, qui les ont prisés et estimés aux sommes de deniers, selon et ainsi qu'il en fut, eu égard au temps présent;

Savoir : premièrement :

– une marmite prisée à 10 livres	10.	de laine, une paire de drap, la	
– une chaudière de cuivre avec son couvercle, prisée à 50 livres	50.	paillasse, la couchette, les rideaux simples de petit serge bleu	150.
– une idem prisée à 12 livres	12.	– un petit lit de plume	35.
– deux petites idem prisées à 20 livres	20.	– un autre prisé à trente livres, avec sa couverture	30.
– une poêle et une cafetière, prisées à 9 livres	9.	– une vieille couverture de laine et deux paillasses	40.
– deux plats et un petit bassin d'étain	8.	– quatre chaises une petite table simple	8.
– une paire de chenets, une pelle à feu, une broche à rôtir,	25.	– vingt-quatre peaux pour quatre-vingt livres en pelleterie	80.
– quatre petits bassins de terre et six assiettes aussi de terre	4.	– soixante livres de graisse à dix sols	60.
– une cuvette et 4 vieux seaux	3.	– un vieux fusil avec sa corne	20.
– un poêle avec son tuyau 150 livres	150.	– dix-sept cent livres de lard à dix sols	850.
– trois haches et une pioche	16.	– quatre petits livres de dévotion chrétienne	20.
– une paire de fer à flasquer	3.	– cent minots de blé froment, à quatre livres le minot,	400.
– six vieilles cuillères d'étain et 6 vieilles fourchettes	2.	– deux cents minots d'avoine, à trente sols	300.
– deux petits plats de faïence et deux petits pots	3.	– une peau de boeuf	12.
– douze bouteilles, prisées	6.	– trois minots de pois	18.
– un petit miroir prisé	2.	– six gobelets et une tasse d'argent	150.
– une paire de chandeliers de métal de... avec leur mouchette et porte-mouchette	20.	– huit cuillères et huit fourchettes d'argent, avec une cuillère potagère	450.
– une paire de mouchette seule	2. (suspension et retour après midi) ...	
– une paire de petite tenaille et un marteau	2.	– un cheval avec son attelage et une vieille calèche	200.
– un pot, une pinte, une chopine et un demiard de fer blanc	4.	– une jument avec son attelage et sa carriole	150.
– une commode, prisée	90.	– une vieille carriole et une vieille traîne	15.
– quatre coffres	30.	– une paire de boeufs, prisée	200.
– dans le dit coffre, il s'est trouvé deux douzaines de serviettes et quatre nappes	24.	– une autre paire, prisée	150.
– deux paires de drap de toile...	24.	– trois taureaux de deux ans, prisés à trente livres chacun	90.
– dans un des coffres, il s'est trouvé de la marchandise, prisée à	750.	– cinq vaches, prisées à	250.
– cinq cents livres de tabac à quinze sols la livre	375.	– quatre moutons prisés à huit livres la pièce	32.
– deux cents livres de sucre de mélasse, six sols la livre	60.	– vingt quintaux de morue sèche	240.
– un lit de plume avec son brancard, six couvertures de coton de cinq-quarts avec une couverture		– quatre-vingts poignées de petite morue verte	120.
		– une petite montre avec sa chaîne d'argent	150.
		Il s'est trouvé d'argent fait en ordonnance, la somme de	340 livres
		et en argent d'espèce,	576 livres
		Dettes actives :	
		Il est du par le	

sieur Lantagnac, officier, suivant
le billet du 22 août 1753 192 livres.
par André Lagassé suivant aussi
son billet du 11 juillet 1752 87 livres
en billets de la Cadie qu'il a
reçu par Joseph Jeanot, billet du
20 juin 1753, 100 livres.
Total : 7212 livres.

Dettes passives :

Il est dû au sieur Baptiste
Michaud pour son meunier,
la somme de 1600.
au sieur Bazant (?) pour marchan-
dises qui lui ont été avancées au dit sieur
Grandmaison, selon la facture
représentée du 12 novembre 1754 2031.
au sieur Leblanc de la Cadie,
à ce qu'il nous a déclaré 2116.
au sieur Baptiste Michaud,
la somme de 300.
au sieur Boisseau pour l'acte de tutelle 4.
pour la procuration donnée pour
commettre un subrogé tuteur 3.
pour deux arbitres, pour
chacun une journée, chacun trois livres 6.
au présent notaire pour transport
de neuf lieux 9.
pour le présent inventaire,
qui est de deux vacations... etc... 13.
pour la grosse 10.
pour avoir « cotté » les papiers 3.
pour la clôture de l'inventaire 8.
Total : 6304 livres.

Dettes payées, il reste
du montant de l'inventaire
la somme de 918 L, 2 sols : 918 livres.

En suit, les papiers :

- l'acte de tutelle passé devant le juge de la
prévoté de Québec, en date du 9 avril 1750.
- un contrat de mariage d'entre le sieur
Grandmaison et demoiselle Marguerite-
Josephthe Thiboudot, passé devant messire
Brassard, prêtre en date du 17 juin 1752.
- une procuration donnée par le sieur Jean
Poulin, subrogé tuteur, pour les mineurs à
Alexandre Michaud pour le représenter en
son lieu et place pour l'inventaire, passée
devant maîtres Louet et Decharnay, date du
10 février 1757.

- un billet de M. François Lantagnac, officier
des troupes, de la somme de 192 livres,
12 sols, en date du 22 août 1753,
- un billet consenti par Joseph Jeanot de la
somme de 100 livres, signé Franchère,
témoin en date du 20 juin 1753.
- un billet consenti par André Lagassé de la
somme de 87 livres, signé, 11 juillet 1752.
- un contrat de concession passé par M. de
Boishébert du terrain des belles isles,
collationné par M. Courville, notaire royal de
toute la Cadie française, en date du
19 septembre 1754.

Ne s'étant plus rien trouvé, tout le contenu de
la présente inventaire est demeuré du
consentement du subrogé tuteur, et remis en
la possession du sieur Grandmaison, dit
tuteur, qui a promis en rendre compte quand
et à qui il appartiendra...
Signé : Grandmaison, Laforge.

(NB : J'ai négligé les fractions en sols et retenu
les montants en livres seulement).

(Franchère : il s'agit du chirurgien Jacques
Franchère, marié à Élisabeth Boissi à Notre-Dame
de Québec le 13 août 1748; il était alors second
chirurgien sur le vaisseau *Fleuve Saint-Laurent*.
Assistait à ce mariage le sieur Jean-Bonaventure
Solet, sous-officier tant du vaisseau que de la
frégate *La Friponne*. Le sieur Franchère,
chirurgien major, était témoin à Beauséjour au
contrat de mariage de Marie-Josephthe Alain et
Antoine-Albert Hamel, le 12 octobre 1754).
L'inventaire de feu Jacques Franchère et de
Élisabeth Boissy se trouve au greffe du notaire
Jean-Baptiste Lebrun, le 28 août 1767, n° 23).

(Le sieur Bazant pourrait être Pierre-Gilles
Bazin, négociant, marié à Thérèse Fortier à Notre-
Dame de Québec le 10 septembre 1742, auquel
mariage assistaient : Duburon, officier dans les
troupes; Joseph Cadet son beau frère (ép.
d'Angélique Fortier, le 10 septembre 1742), ainsi
que Pierre Amiot, négociant. Estèbe parraine deux
de ses enfants : le 2 septembre 1747 et le 16 juillet
1753. Le 8 septembre 1754, Pierre Bazin est major
des milices de Québec; il est à Québec le 14 mars
1756. Il serait décédé vers 1758-59; Thérèse
Bazin est dite veuve le 27 octobre 1761. Les
beaux-frères Cadet et Bazin sont de la bande à
Bigot).

(André Lagassé pourrait être André Minier. Acadien, inhumé à l'âge de 25 ans à l'Hôtel-Dieu de Québec le 29 septembre 1758 »).

Statut économique de M. Grandmaison

Les déplacements de M. Grandmaison Jusqu'en 1750, il est à Québec; de 1750 à 1754, il serait en Acadie; il est revenu vers 1755-56 « par la route du Grand-Portage », selon les historiens, demeurer à Saint-André, avant de s'installer à Cacouna. Il apportait les 4000 livres de dettes contractées en Acadie, mais y abandonnait une terre. Il s'est remarié devant le père Brassard : il s'agit en fait de l'abbé François-Xavier Nicolas-Marie Brassard (1721-1765), ordonné le 19 décembre 1744 et qui fut missionnaire en Acadie de 1749 à 1752, avant de décéder à Saint-Augustin, Portneuf, en 1765.

Les affaires : on identifie d'abord quelques relations d'affaires avec des Acadiens, des militaires et des commerçants : François Lantagnac; Joseph Jeannot; le sieur Bazant (Bazin?), le sieur Leblanc. S'agit-il de Joseph Leblanc dit « le maigre », négociant célèbre en Acadie?

Dans ces inventaires de négociants, les biens domestiques (comme fourchettes et serviettes...) sont souvent confondus avec les objets du négoce (coffres, tabac, sucre, graisse, blé, pelleteries, poissons); on trouve aussi mêlés sans ordre les objets de luxe (argenterie, montre), les investissements dispendieux sans amortissement, (chevaux, paire de boeufs) avec les affaires personnelles « paillasse » et « petit miroir ». L'inventaire de M. Grandmaison n'est pas différent des autres; et c'est un des rares inventaires dans la région où on fait mention de « livres » de lecture. Mais par suite de ces mélanges de biens personnels et de marchandises du magasin, on arrive mal à évaluer l'état réel du négoce d'un marchand. A-t-il tout déclaré? N'a-t-il pas tout simplement compilé un actif juste assez élaboré pour permettre un léger surplus? Question d'être solvable face aux héritiers et satisfaire le tuteur; assez pour rassurer son épouse et ses créanciers.

Mais cet inventaire de M. Grandmaison omet des éléments importants. Ainsi il n'est pas question des immeubles; ni ceux détenus en Acadie, ni ceux possédés à L'Îlet-du-Portage. Il doit bien posséder un lopin de terre, une maison, et au moins une grange-étable pour loger son

bétail. Il n'en parle pas. Le terrain vendu à Beauséjour, alors qu'il est remarié, ne revient pas aux mineurs du premier mariage, il est vrai. Par contre, il fait mention d'une concession donnée par M. de Boishébert aux « Belles Isles ». Où ça? Serait-ce au fort « Belles-Isles » sur la rivière Saint-Jean? Étonnant. D'où vient que M. de Boishébert s'arroge le droit d'accorder des titres de terre dans des lieux qui ne lui appartiennent pas? « Collationné », dit-il, « au greffe du notaire Courville »? Or, j'ai consulté le minutier de Louis Aumasson de Courville, je n'ai rien trouvé à cette date. On est le 19 septembre 1754!!!, soit quinze jours après que le couple eut vendu un lopin de terre au sieur Louis Dupont, seigneur de Vergor et de Chambon, « pour 3000 livres, argent de l'Acadie, payées en billets du magasin du Roi », devant le même notaire. Bien étrange tout ça. Est-ce du « bidon »? Et ces trois mille livres tombent-elles dans le patrimoine des mineurs? Un mois plus tard, il achète pour 2031 livres de marchandises.

On omet aussi les biens « propres » de la défunte Marie Racine : ses hardes et linge, sa dot, ses héritages paternels et maternels? Tout ça doit faire partie de la communauté et doit paraître à l'actif des mineurs. Rien. On n'en parle pas. Ne possédait-elle donc rien? On ne précise même pas les noms des enfants mineurs.

Donc, s'il est exact que les valeurs estimées se comparent bien à celles d'autres inventaires dans la région à cette date (ex : le poêle, les prix du blé et du bétail), il m'apparaît par contre que le nombre d'actifs exposés est mince, alors que le passif, lui, accuse une erreur de calcul de deux cents livres préjudiciable aux mineurs. Soit le notaire ne sait pas compter. Soit le négociant a fermé les yeux.

Par contre, je trouve qu'il détient un patrimoine assez lourd pour une personne qui aurait « transité à travers bois, et sauté les portages du Témiscouata... » comme on l'affirme un peu romantiquement. À peine arrivé, il possède déjà deux chevaux avec attelages et voitures, sept boeufs, cinq vaches, cent minots de blé, deux cents d'avoine... Ne devait-il pas posséder un navire pour transporter tout ce bagage? N'aurait-il pas navigué par le golfe Saint-Laurent? À moins qu'il ait tout acheté à Kamouraska? À moins qu'il ait été résident de Saint-André depuis déjà quelques années, ou qu'il ait amassé un bon pognon? Et tout ça alors que la Nouvelle-France

entre dans la pire crise économique de son histoire. Mauvaises récoltes, guerre et disette. D'où lui vient cette soudaine aisance?

Ce même hiver 1757, les commis de Bigot, avaient « pour le compte du Roi perquisitionné tout le blé du gouvernement de Québec » (RAPQ, 1924-25, p. 134). Était-ce avant l'inventaire du 12 mars de M. Grandmaison? Or, on sait que ces prélèvements avaient provoqué des concentrations de réserves alimentaires dans certains endroits : le moulin à farine de Saint-Michel, des cachettes à l'Île d'Orléans. À Rivière-du-Loup, un endroit appelé « La Friponne » (notaire Bemard Dubergés, 14 février 1804) avait dû servir d'entrepôt. Bigot favorisait ses amis, dont le seigneur de Rivière-du-Loup, Pierre Claverie.

En tout état de cause, Jean-Baptiste Grandmaison achetait de Jacques Paradis une terre de deux arpents de front à Kamouraska le 23 juillet 1757 (Joseph Dionne : n° 1432).

Le 12 novembre 1757 (Joseph Dionne), Jean-Baptiste Grandmaison recevait une procuration de « Jean-Baptiste D'amours, demeurant à la rivière Saint-Jean, donnant procuration et plein pouvoir de retirer toutes les rentes et droits seigneuriaux pour la 1/12^e partie de la seigneurie de Kamouraska, appartenant à Louis Morel de la Durantaye. Fait à Sainte-Anne de la rivière Saint-Jean le 17 octobre 1757. Signé : Bériard, Bourdage, Jean-Baptiste Thibodeau, et la marque de Jean-Baptiste D'Amours ».

En juin 1758, un certain M. Grandmaison doit en obligations 3257 livres au marchand Jacques Perrault, l'aîné, de Québec. C'est sans doute son grossiste, fournisseur de biens et marchandises.

En 1759, il perquisitionne des animaux en vue de secourir un groupe d'Indiens qu'on a amenés pour la défense de Québec : « Indépendamment de ce que le sieur Cadet, munitionnaire, a fait prendre et enlever dans la métairie de l'Hôpital-Général, le nommé Grandmaison y a fait prendre et enlever cinq vaches et huit boeufs dont le munitionnaire ne s'est pas tenu obligé de tenir compte, attendu que le sieur Grandmaison les a fait prendre pour l'approvisionnement des Sauvages du Bas-du-Fleuve, qu'ils avaient montés pour venir au secours de Québec... » (BRH. vol VIII, 1902, p. 347 à 350, Relations du Siège de Québec).

Jean-Baptiste Grandmaison fut-il une victime ou un protégé du régime? Le recensement de 1762 accuse cependant une diminution des actifs de sa communauté de biens : trois vaches, deux taureaux seulement, aucun mouton... (le recensement fut fait entre février et novembre 1761).

Donc ces documents concernant Jean-Baptiste Grandmaison nous le font connaître plutôt comme un « gros habitant » que comme un p.d.g. de multinationale! À l'aise, mais pas riche. Ni un débutant, ni un parvenu, mais un ambitieux. Un homme responsable et digne de confiance. Lié de près ou de loin à Joseph Cadet, associé à Bigot, Grandmaison, comme tout commerçant de l'époque, a dû composer avec les gros bonnets du régime.

Famille de Jean-Baptiste Grandmaison et Marie-Geneviève Racine (1724-1749) :

L'orphelin Jean-Baptiste Guillot s'était marié le 2 juillet 1742 à Sainte-Anne de Beaupré, (notaire Joseph Jacob : 2 avril 1742). Il est le fils de feu Jean-Baptiste Guillot et de feu Madeleine Poulin. Marie-Geneviève Racine est fille de feu François Racine et de Geneviève Veau. Il est dit « résident à Saint-Nicolas », à son mariage. Les témoins sont : Joseph Racine, Pierre Vau, Jean Racine, et Jean Poulin, Jean Drouin, oncles du marié (PRDH, vol. 19, p. 105).

Notons que le 18 mars 1735, Jean-Baptiste Grandmaison avait été parrain au baptême d'Ignace Drouin, fils de Jean Drouin et de Françoise Poulin à Château-Richer. Le 15 janvier 1742, à Saint-Nicolas, il était présent au mariage de François Gagnon et Madeleine Bergeron; il signe sous le nom de « Granmaison ».

Ce couple s'installe à Saint-Nicolas après leur mariage, puis à Québec où ils sont recensés en 1744 (PRDH. Vol. 18, p. 451, n° 422). Jean-Baptiste est « charpentier »; il donne 27 ans d'âge; Marie-Geneviève a 22 ans; ils ont une fille de 2 (!) ans, nommée Marie; et rien ne laisse supposer une richesse particulière; son assise économique paraît plutôt faible. Enfants :

- Marie-Geneviève : baptisée le 9 février 1743 à Saint-Nicolas.

Ils font baptiser à Notre-Dame de Québec :

- Jean-Charles Guiote, le 22 février 1744. Il est inhumé à Québec, âgé de 4 mois, le 15 juillet 1744.
- Marie-Louise Guillot, le 2 octobre 1745. Elle sera inhumée à Kamouraska le 26 avril 1762, 17 ans.
- Angélique Grandmaison, le 26 mars 1748.

Après le décès de Marie Racine, 25 ans, inhumée à Notre-Dame de Québec le 23 janvier 1749, les trois enfants ont pu être laissés en « tutelle » chez Jean Poulin à Sainte-Anne de Beaupré, lorsque Jean-Baptiste partit vers l'Acadie. Ce sont les trois filles mineures pour lesquelles Jean Poulin se porte tuteur en 1757.

Serait-ce la construction en 1750 des forts Beauséjour et Gaspereau qui aurait amené le charpentier Jean-Baptiste Grandmaison en Acadie? Fut-il plutôt un négociant lié à la « Grande Société » de Bigot, contraint de composer avec le monopole commercial du temps?

L'origine de Jean-Baptiste Guillot-Grandmaison :

Jean-Baptiste Grandmaison est né « Terriot »; son père Germain (aussi appelé Jean et Jean-Baptiste) Terriot (lui-même fils de Germain Terriot et d'Anne « Guillot »), a épousé Marie (aussi appelée Madeleine) Poulin le 3 février 1713 à Sainte-Famille, Île d'Orléans. Marie Poulin est la fille de Martin Poulin et de Jeanne Barrette. Jean Poulin, le tuteur des mineures Grandmaison, est en fait l'oncle maternel de Jean-Baptiste; il demeure sur la côte de Beaupré.

Germain (Jean-Baptiste) Terriot, père (1683-1733), et Marie Poulin ont eu plusieurs enfants, dont notre Jean-Baptiste, baptisé le 21 mars 1716. Au greffe du notaire Joseph Jacob on trouve : le 11 juillet 1733 « L'inventaire de feu Jean Grandmaison et de feu Marie Poulin »; le 2 avril 1742, « le contrat de mariage de Jean-Baptiste Guillot et de Marie-Geneviève Racine ». Comme on voit, on passe aisément du Terriot au « Guy », au Guillot de la grand-mère et au Grandmaison du père. J'ignore l'origine du surnom Grandmaison que le héros écrivait « Granmaison ». Mais il est possible que le nom de Guillot lui vienne de sa grand-mère (Cf. Mémoires de la société Généalogique Canadienne-Française : vol. 17, p. 55 : Jean-Baptiste Guillot dit Grandmaison, par Archange Godbout). Il a existé un autre Jean

Baptiste Grandmaison, « voyageur dans les Pays d'en-Haut », marié à Marie-Thérèse Parent; on le trouve à Pointe-Claire en 1745 et à Sainte-Rose, Laval, en 1764-65, où est inhumée son épouse le 8 février 1764, et où se marie sa fille Thérèse le 7 octobre 1765.

Famille de Jean-Baptiste Grandmaison et (2) de Marguerite Thibaudeau

Ce couple déclare s'être « marié le 17 juin 1752 devant messire Brassard, prêtre ». Enfants connus et nés vraisemblablement en Acadie :

- Marie-Joseph (vers 1753-1773); mariée le 6 janvier 1771 (notaire Saint-Aubin) à Joseph Levasseur de Kamouraska. Comme témoins, on trouve Jean-Baptiste Thibodeau et François Landry, oncles de la mariée, demeurant dans la région de Kamouraska. Elle est décédée en 1773.
- Charlotte, baptisée vers 1754; mariée le 7 janvier 1774 (notaire Michel Saindon) à Michel Deslauriers de Kamouraska. Témoins présents : Louis Saindon, cousin de la mariée, Charles et Jean-Baptiste Grandmaison, ses frères.
- Charles Grandmaison, baptisé vers 1755; marié le 5 juillet 1778 (notaire Michel Saindon) à Euphrosine Laplante. Assistent au mariage : Jean Thibodeau, François Landry, Jean Baptiste, Marguerite et Madeleine Grandmaison, ses soeurs. Les cousins acadiens parrainent ces mariages. Ils font baptiser à Kamouraska.
- Jean-Baptiste Grandmaison, baptisé le 10 mai 1757. Parrain : Jean-Baptiste Michaud; marraine : M.-Catherine Desjardins, épouse du sieur Saint-Louis-Nevert. Marié le 20 octobre 1783 à Madeleine Dubé à Saint-Jean-Port-Joli; remarié le 4 juillet 1785 à Madeleine Dastout.
- Marguerite, baptisée le 13 août 1758. Parrain : Joseph Grandmaison (?); marraine : Madeleine Michaud. Mariée le 30 juillet 1781 à Jean Phocas dit Raymond; remariée le 27 novembre 1786 à Antoine Gagné. Antoine Gagné (1754-1822) et Marguerite Grandmaison figurent parmi les fondateurs de la « République » du Madawaska.
- Madeleine, mariée le 15 janvier 1781 (notaire Louis Cazes) à Jacques Terriault à Kamouraska. Le marié est le fils de Paul Thériault et de Marie-Anne Hébert, meunier de Rivière-Ouelle, Acadiens mariés vers 1740

à Saint-Joseph-de-la-Rivière-aux-canards, réfugiés sur la Côte-du-Sud vers 1759-60.

Qui est ce Joseph Grandmaison, qu'on retrouve encore à Kamouraska le 26 avril 1762 à la sépulture de Marie-Louise?

Cette nomenclature de famille correspond assez bien aux données du recensement fait en 1762 à Kamouraska, où Jean-Baptiste Grandmaison déclare avoir deux enfants mâles de moins de 15 ans et six (?) enfants femelles : Geneviève, Marie-Louise, Angélique, Marie-Joseph, Charlotte, Marguerite et Madeleine. Où est l'erreur? Laquelle des filles ne porte pas le nom reçu à son baptême?

À Kamouraska : parents et amis

À Kamouraska, le couple Grandmaison-Thibaudeau entretient des relations avec les principaux habitants et marchands du lieu : François « Renoier » (Renouard), agent d'affaires du seigneur de Rivière-du-Loup, Baptiste Michaud, meunier et grand propriétaire terrien, Michel Morin, Jean-Baptiste Bonenfant, marchand, Jean Blouin, maître-menuisier, Jean Roy-Desjardins, aussi André Laforge et Pierre Fouette, qui pourraient être ses domestiques. André Laforge épouse Marguerite Tardif le 13 janvier 1761 à Kamouraska; Jean-Baptiste Grandmaison lui tient lieu de père. (Pierre Fouette : maître d'école et étudiant demeurant à Kamouraska : J. Dionne : 21 février 1758)

Le 23 juillet 1757 (Joseph Dionne) : Grandmaison, négociant de Kamouraska, achète de Jacques Paradis et Rosalie Bouchard, capitaine de milice de Kamouraska, une terre de deux arpents de front par la profondeur, terre acquise de Jean Autin.

André Mignier-Lagacé, époux de Geneviève Rousseau, marie sa fille, Geneviève Lagacé, à Pierre Guignard, un des premiers habitants de Rivière-du-Loup le 20 octobre 1756. Grandmaison est présent à ce mariage. Serait-ce cet André Lagassé dont on fait mention au document du 12 mars 1757?

Les Guignard, Renouard, Bourgouin, Lambert et Fortier arrivent tout juste de Saint-Nicolas pour s'installer dans la seigneurie de Rivière-du-Loup, tout comme Jean-Baptiste Grandmaison. Arrivent successivement des Acadiens refoulés jusqu'au

fleuve Saint-Laurent par le « Grand Dérangement » : des Thibodeau, Doucet, Landry, Martin, Cormier, Thériault, Lebrun, Saindon, Bergeron et d'autres.

Même après la capitulation de Montréal en 1760, la guérilla, les actes de piraterie se poursuivaient en Acadie, particulièrement à Ristigouche. Il fallait faire cesser le carnage. Selon Robert Sauvageau (Acadie, p.388), Murray envoya en Acadie « un brave et actif Canadien du nom de Grandmaison, vers ces Acadiens pour leur conseiller de se soumettre au gouvernement anglais, et pour leur promettre l'impunité au nom du général Murray pour tous leurs actes d'hostilité contre la couronne... M. Grandmaison partit par terre avec sept ou huit hommes vers le mois de mars 1761... il fut blessé au bras... ce qui l'obligea à retourner à Québec sans accomplir sa mission...Il reçut une pension du gouvernement britannique suite à sa blessure. » (BRH. Vol. VIII, 1902, p.347 à 350). Nous sommes assurés qu'il s'agit précisément de notre Jean-Baptiste Grandmaison. Un Gabriel Côté de Rivière-du-Loup était aussi « en mission en Acadie en 1762 ». Finalement le sieur Pierre DuCalvet fut délégué pour terminer cette mission de bonne entente.

Marguerite Thibodeau est présente au baptême où Marie Thibodeau, épouse de Joseph Cyr, Acadien, fait baptiser sa fille Marguerite Cyr à Kamouraska le 31 mai 1761; elle sera aussi présente le 8 septembre 1764 au baptême de Jean-Baptiste Landry, fils de François Landry, Acadien, et d'Agnès Thibodeau. Joseph Cyr et Marguerite-Blanche Thibodeau, son épouse, habitent à Sainte-Anne (Fredericton) entre 1777 et 1793. Le lien de parenté entre ces filles Thibodeau n'est pas indiqué.

Selon Archange Godbout, Marguerite-Josephte Thibodeau (1726-1781) serait la « soeur de Jean-Baptiste Thibodeau, époux de Anne-Françoise Babin, soeur également d'Agnès Thibodeau, femme de François Landry ». Elle est donc la fille de Pierre et Madeleine Cormier, mariés vers 1731 à Beauséjour, conclurait Adrien Bergeron. (Cf . Adrien Bergeron : *Le grand arrangement des Acadiens au Québec* : vol. IV, p. 42). Mais est-ce si clair? Selon Bona Arsenaault : elle serait la fille de Jean-Baptiste Thibodeau et de Marie Leblanc. Jean-Baptiste Thibodeau (1727-1823) et Françoise Babin figurent parmi les fondateurs du Madawaska. Une Madeleine Thibodeau, épouse de Louis Saindon le 23 août 1764 à Kamouraska,

serait aussi la fille de Pierre et Madeleine Cormier.

Ce qui est clair cependant, c'est que Jean-Baptiste Grandmaison a pu contribuer au « grand arrangement » de quelques familles acadiennes dans la région de Kamouraska.

Le négociant Jean-Baptiste Grandmaison brasse des affaires avec le sieur Chabot, négociant de Québec; le 28 octobre 1765 (Joseph Dionne), il « lui doit 2171 livres, pour lesquelles il doit hypothéquer sa terre d'un arpent de front par quarante de profondeur, située au premier rang de Kamouraska, entre celle de M. le chevalier de la Durantaye et la terre qui lui a été donnée par la veuve de Jean-Baptiste Dumont... » Je n'ai pu identifier ce M. Chabot. S'agirait-il de Jean Chabot, armateur de Québec, qui fait du transport jusqu'en Martinique ? Il transige des terres avec Jean-Baptiste Cureux dit Saint-Germain et avec Jean McCutcheon, deux négociants, en 1767-68. Il s'oblige envers le négociant Louis Michaud pour 703 livres, dont hypothèque, le 19 janvier 1769 (Joseph Dionne).

Installation définitive à Cacouna

Jean-Baptiste Grandmaison se serait installé à Cacouna vers 1768-69, où il est élu baillif en 1770, « maître-bailli » en 1774, capitaine de milice en 1776. De Cacouna, il entretient des relations avec les marchands de la Côte-du-Sud : Pierre Doucet, Acadien, négociant de la Rivière des Caps; Jean-Baptiste Bonenfant, marchand de Rivière-Ouelle; le « seigneur » et militaire Malcolm Fraser de Rivière-du-Loup; le négociant Louis Michaud de Kamouraska. Louis Michaud et Jean-Baptiste Bonenfant furent aussi à divers titres liés aux gens d'affaires de Bigot.

Il fait beaucoup d'opérations immobilières à cette période. Il achète l'îlet de Cacouna de Jean-Baptiste Bonenfant le 20 mars 1770, qu'il ne peut payer et qu'il rétrocède en 1775. Il se fait donner une concession de dix arpents « à la Pointe-à-la-Loupe » à Trois-Pistoles le 16 août 1770. Il reçoit aussi une concession de Malcolm Fraser le 14 octobre 1771. Il achète de Pierre Doucet une propriété de 4 arpents de front le 20 septembre 1772. En 1775 (J. Dionne : 26 août 1775), il achète une chaloupe de Maurice Ouellet, « qu'il promet, en présence de Jean-Baptiste Thibodeau et de Pierre Doucet... payer le 18 septembre prochain ».

Le 22 septembre 1770 (Saint-Aubin), Jean-Baptiste Grandmaison, « négociant, demeurant dans l'île de Kakona », baille à ferme pour quatre ans la pêche « à tout poisson de quelque espèce qu'il puisse être, prenant depuis la Pointe-au-Persil, dépendant de l'îlet de Kakona jusqu'à la terre du sieur Saindon... au sieur Jean Monjeon, tonnelier de Cap Saint-Ignace, ...moyennant ¼ de tout le poisson pris... »

Le 13 mars 1774 (Saindon) : M. Grandmaison doit 660 chelins au sieur Fauchet de Saint-André, pour parfait paiement d'un bail consenti entre M. Grandmaison et M. Malcolm Fraser, lequel bail a été continué par M. Fauchet de Saint-André. Or, M. Grandmaison ne peut payer, mais il consent « que la dite somme soit payée du Trésor de la Province de Québec, sur les appointements accordés par le gouvernement au dit Grandmaison... et continuer jusqu'au parfait paiement ». M. Grandmaison était donc toujours pensionné de l'État. Le seul autre salarié de l'État que je connais sur la Côte-du-Sud fut le sieur Peter Fraser de l'Île Verte. J'ignore la nature de ce bail. S'agirait-il d'un quelconque moulin à scie ou à farine à Rivière-du-Loup?

En 1779 (Saindon : 3 février 1779), il se retrouve avec des problèmes financiers. Des créanciers, dont le négociant Louis Michaud de Kamouraska, le forcent à liquider des actifs pour rembourser quelques milliers de francs de dettes. Il cède une terre à Pierre Sirois. Il donne une autre propriété à son fils Charles, moyennant pension viagère et transfert de sa dette. En 1781 (Cazes : 16 juillet 1781), Jean-Baptiste Grandmaison « demeure et est meunier au moulin de Kamouraska »; le contrat de mariage de sa fille Marguerite est « passé dans la maison et moulin de Kamouraska ». En 1786, Jean-Baptiste Grandmaison achète un circuit de terre du « sieur Jalin et d'Agathe Leroux, pilote de vaisseaux de Cap Saint-Ignace » (St-Aubin : 31 août 1786). En 1789, il achète la terre de Mathurin Beaulieu qui s'apprête à laisser la Côte-du-Sud pour le Madawaska. En 1790, il est toujours redevable de 450 livres aux négociants Louis Michaud et Pascal Sirois; il doit alors « constituer en son lieu et place le sieur Pascal Sirois pour retirer la pension à lui accordée par le gouvernement de Québec, ... somme qu'il déduira de ce qu'il devra lui payer en mai prochain... » (Colin : 6 décembre 1790).

Comme on ne possède pas d'archives concernant le commerce de Jean-Baptiste Grand-

maison, il ne nous est pas facile d'évaluer l'étendue de son négoce; on ignore aussi son chiffre d'affaires. seuls quelques contrats nous révèlent les noms de fournisseurs. Nous croyons qu'il devait, en plus des terres, trafiquer les animaux, les récoltes, le poisson et la fourrure dans la région. Sous le régime français, il avait dû composer avec les monopoles commerciaux du temps gérés par les Bigot, Cadet et compagnie; sous le régime anglais, il avait obtenu la confiance des autorités britanniques. Tenait-il aussi magasin de vente au détail? Faisait-il dans le prêt d'argent? le transport vers Québec et la Gaspésie? Très probable. Il aura connu comme bien d'autres marchands une fin de carrière plutôt sombre.

La terre de Grandmaison à Cacouna était située à l'extrémité nord-est de la paroisse. En 1825 (Papier terrier de Cacouna, Jean-Baptiste Taché, 1825), Olivier et Antoine Grandmaison ainsi que Jean Hiard détiennent toujours « sept arpents par

quarante qui viennent de leur mère Grandmaison par donation devant le notaire Augustin Dionne les 22 août 1811 et 19 octobre 1820 ». Ces terres faisaient la limite de la seigneurie de l'Île Verte.

L'homme d'affaires Jean-Baptiste Grandmaison, Québécois de souche et Acadien d'adoption, a vécu en Acadie; il a épousé une Acadienne; il a connu la diaspora, il a entretenu des relations soutenues avec des Acadiens en exil; il a sans doute contribué à l'enracinement d'Acadiens dans le Bas-Saint-Laurent; il a œuvré à pacifier les derniers maquisards rebelles dans la Baie des Chaleurs. Quand il est décédé, s'ouvrait la région de Madawaska, Nouveau-Brunswick, où des Acadiens et des Canadiens allaient ensemble bâtir une république de Cormier, de Thibodeau, de Cyr, Ayotte, Beaulieu, Lizotte, Dupéré, Mercure... et de quelques descendants du sieur Jean-Baptiste Grandmaison.

Décès d'un généalogiste prolifique : l'abbé Armand Proulx

par Jacques Saintonge

L'abbé Armand Proulx, l'une des figures dominantes du monde de la généalogie québécoise en ces dernières décennies, nous a quittés à l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima de Sainte-Anne-de-la-Pocatière le 23 août 1998, à l'âge de 94 ans et 5 mois. Durant la première moitié de sa retraite qui a duré une trentaine d'années, il a publié quelque 75 ouvrages, dont une *Généalogie des familles Proulx de la Côte du sud (1666-1976)*, mais la plupart sont des répertoires de mariages, surtout ceux des paroisses des comtés de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup. L'abbé Proulx, qui a été le cent deuxième membre de la Société de généalogie de Québec en 1961, nous est demeuré fidèle jusqu'en 1987, soit durant 27 ans.

Né à Montmagny le 23 mars 1904, il a fait son cours classique au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il a ensuite entrepris des études théologiques au Grand Séminaire de Québec, pour les terminer au Collège Sainte-Anne-de-la-

Pocatière, où il a été ordonné prêtre par le cardinal Raymond-Marie Rouleau, le 29 juin 1929. Après avoir œuvré à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et avoir été vicaire dans différentes paroisses de 1929 à 1951, il a été successivement curé à Saint-Adalbert et à Saint-Germain de Kamouraska, puis desservant à Saint-Eugène et aumônier au Foyer Villa Maria de Saint-Alexandre. En 1969, il se retirait à la Villa Saint-Jean-de-la-Pocatière, Il avait entrepris, l'année précédente, la publication de ses volumes, tâche à laquelle il s'est dévoué sans relâche jusqu'en 1985.

La dépouille mortelle de l'abbé Proulx a été exposée en la cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, où les funérailles ont été célébrées jeudi 27 août. L'inhumation a eu lieu le même jour au cimetière de Saint-Thomas de Montmagny, paroisse natale du défunt. À la famille éprouvée par ce deuil, *L'Ancêtre* offre ses sincères condoléances.

La protection de la vie privée et la recherche généalogique

par

Denis Racine, avocat

Texte revu, corrigé et augmenté d'une conférence prononcée devant les membres de la Société historique et généalogique de Trois-Pistoles le 10 mai 1998 et de la Société généalogique de l'Est du Québec le 11 mai 1998.

Ce sujet est d'actualité. D'abord, le législateur, en faisant de la protection de la vie privée un droit fondamental et en adoptant un train de lois qui distingue le Québec dans la poursuite de cet objectif, il s'est attaqué, sans doute sans le vouloir, de front à la recherche historique et généalogique. De plus, deux jugements récents, l'un de la Cour Suprême du Canada et l'autre de la Cour supérieure viennent jeter une lumière crue sur le conflit entre la protection de la vie privée et l'intérêt légitime du public à savoir.

Nous avons divisé notre exposé en trois parties. En premier lieu, nous traiterons des dispositions législatives mises en place depuis 1975 afin de protéger la vie privée. En second lieu, nous verrons comment ces dispositions entravent la recherche généalogique proprement dite et, enfin, comment elles restreignent la publication du résultat desdites recherches.

Partie 1— Les règles législatives concernant la protection de la vie privée.

En 1975, dans la foulée des préoccupations manifestées par la gentry politique de l'époque pour la protection des libertés des citoyens face à l'envahissement progressif de l'État et de l'informatique encore naissante, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12).

Cette loi a la primauté sur l'ensemble des autres lois du Québec. Le Parlement canadien avait adopté une loi semblable en 1958 pour les sujets de juridiction fédérale. Toutefois, le législateur pouvait la modifier à sa guise ou même déclarer que la charte ne s'applique pas à l'égard d'une loi spécifique. Cette situation a incité notamment le premier ministre Trudeau à intégrer en 1982 la charte canadienne au sein de la Constitution qui, comme on le sait, comporte des règles d'amendements strictes qui la mettent à l'abri des changements dictés sous l'émotion du moment.

La charte canadienne de 1982 ne comporte pas de dispositions particulières concernant la protection de la vie privée. Par contre, elle protège la liberté d'expression.

La Charte québécoise, qui continue de s'appliquer, sous réserve des commentaires ci-avant énoncés, énonce à son article 5 :

« 5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée. »

Indiquons aussi qu'à son article 3, la Charte québécoise protège aussi la liberté d'expression.

Pour veiller à l'application de la Charte, l'État a mis sur pied la Commission des droits et des libertés de la personne, qui permet au citoyen de porter plainte contre une atteinte à ses droits et d'obtenir un redressement.

Enfin, il est important de souligner que l'article 49 accorde à la victime d'une atteinte illicite à l'un de ses droits prévus par la Charte, le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral et matériel qui en résulte, de même que, si l'atteinte est intentionnelle, des dommages exemplaires.

C'est ainsi, par exemple, que la Régie du logement accorde actuellement jusqu'à 500 \$ à titre de dommages exemplaires à un locataire qui se plaint de l'intrusion illégale de son propriétaire dans son logement.

Une fois énoncé le principe, il fallait donc mettre de la chair autour de l'os. Aussi diverses lois ont-elles été adoptées en ce sens.

En 1982, on promulguait la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q.c. A-2.1). On commence par y définir de façon extensive ce qu'est un organisme public, savoir le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, les organismes

gouvernementaux (y incluant notamment les organismes dont le gouvernement ou un ministre nomme la majorité des membres), les organismes municipaux, les organismes scolaires et les établissements de santé ou de services sociaux; bref, tout organisme dans la mouvance du gouvernement du Québec.

Le chapitre 3 traite précisément de la protection des renseignements personnels. Essentiellement, on déclare que les renseignements nominatifs, i.e. les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier, sont confidentiels, sous réserve d'un certain nombre d'exceptions qui n'ont pour notre sujet que peu d'intérêt. La communication de ces renseignements nominatifs est interdite sans le consentement de la personne concernée.

Cette loi établit les modalités de collecte de renseignements nominatifs et de constitution et de gestion d'un tel fichier par les organismes publics.

Enfin, on constitue une Commission d'accès à l'information qui a pour mission d'appliquer cette loi.

Cette loi comporte des exceptions notables (art. 2). En effet, elle ne s'applique pas :

- 1) aux registres d'état civil;
- 2) aux documents enregistrés dans les bureaux d'enregistrement (aujourd'hui nommés bureaux de la publicité des droits réels);
- 3) aux documents et avis inscrits sur le registre des droits personnels et réels mobiliers, créés en 1994 avec le nouveau Code civil et qui est situé à Montréal;
- 4) au registre constitué en vertu de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, que l'on nomme le C.I.D.R.E.Q., situé au bureau de l'Inspecteur général des institutions financières du Québec, au 800, carré d'Youville, à Québec et qui comporte une foule de renseignements sur toutes les entités commerciales faisant affaires au Québec;
- 5) aux archives privées déposées auprès du Conservateur des A.N.Q. ou d'un organisme public en vertu de la Loi sur les Archives.

Indiquons que d'autres documents, par l'effet d'autres lois, sont décrétés publics même s'ils

contiennent des renseignements nominatifs. C'est le cas des procès-verbaux des conseils municipaux, des conseils de commissaires d'école ou d'organismes publics de santé ou de services sociaux (centre hospitalier, C.L.S.C., etc.). Il en est de même avec les archives des tribunaux judiciaires.

En 1983, le législateur adoptait la Loi sur les archives (L.R.Q., c.A-21.1). Cette loi prévoit le mode de gestion des archives gouvernementales et décrète qu'après un délai de 150 ans de sa date (et non 75 ans comme on a pu parfois le croire), un document inactif destiné à être conservé de manière permanente et contenant des renseignements nominatifs peut être communicable (art. 19).

Le chapitre 3 de cette loi traite des fonds d'archives privées. La conservation et l'accessibilité de ces fonds d'archives privées se fait par un agrément accordé par le Ministre de la culture.

Dans le cas des fonds d'archives privées déposés auprès du conservateur des Archives nationales du Québec ou d'un organisme public, le dépositaire peut convenir d'un embargo sur leur accessibilité qui ne doit pas dépasser 100 ans de la date des documents et, s'il s'agit de renseignements nominatifs, 30 ans de la date du décès de la personne concernée (art.26).

Malgré ces lois, le respect à la vie privée demeurait assez mal protégé, particulièrement dans le secteur privé. Entre 1983 et 1991, le législateur a introduit dans certaines lois particulières des dispositions assez timides, tel le droit du consommateur de consulter et de corriger son dossier de crédit.

En 1991, avec l'adoption du nouveau Code civil du Québec, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, tout cela allait changer.

Dans cette importante législation, les parlementaires en ont profité pour inscrire des dispositions particulières concernant la protection de la vie privée, en reprenant essentiellement les propositions de l'Office de révision du Code civil déposées en 1978.

L'article 35, reprenant le principe énoncé dans la Charte, indique que nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci ou ses héritiers y consentent ou sans que la loi l'autorise.

L'article 36 dresse une liste non exhaustive d'atteintes à la vie privée d'une personne :

- Pénétrer chez elle ou y prendre quoi que ce soit;
- Intercepter ou utiliser volontairement une communication privée;
- Capturer ou utiliser son image ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés;
- Surveiller sa vie privée par quelque moyen que ce soit;
- Utiliser son nom, son image, sa ressemblance ou sa voix à toute autre fin que l'information légitime du public;
- Utiliser sa correspondance, ses manuscrits ou ses autres documents personnels.

On le voit, cette liste est fort restrictive pour la recherche et les publications généalogiques. Elle met surtout en balance, par l'effet du 5^e paragraphe de l'article 36, le droit à la vie privée et le droit du public à l'information.

Pour faire la part des choses, chaque cas est d'espèce et l'on doit rechercher d'abord si l'information en est une qu'il est légitime de publier et, en second lieu, quelle est l'expectative de vie privée de la personne concernée. La Cour Suprême a résumé ainsi cette question :

« Le droit du public à l'information, soutenu par la liberté d'expression, impose des limites au droit au respect de la vie privée dans certaines circonstances. Ceci tient au fait que l'expectative de vie privée est réduite dans certains cas. Le droit au respect de la vie privée d'une personne peut même être limité en raison de l'intérêt que le public a de prendre connaissance de certains traits de sa personnalité. L'intérêt du public à être informé est en somme une notion permettant de déterminer si un comportement attaqué dépasse la limite de ce qui est permis.

« L'intérêt public ainsi défini est donc déterminant dans certains cas. La pondération des droits en cause dépend de la nature de l'information, mais aussi de la situation des intéressés. C'est une question qui est dépendante du contexte. Ainsi, il est généralement reconnu que certains éléments de la vie privée d'une personne exerçant une activité publique ou ayant acquis une certaine notoriété peuvent devenir matière d'intérêt public. C'est le cas, notamment, des artistes et des personnalités politiques, mais aussi, plus globalement, de tous ceux dont la réussite professionnelle

dépend de l'opinion publique. » (Les Éditions Vice-Versa Inc. et Duclos c. Aubry et Société Radio Canada, jugement du 9 avril 1998, par. 58 et 59, notes des juges L'Heureux-Dubé et Bastarache)

L'article 37 précise que toute personne qui constitue un dossier sur une autre personne doit avoir un intérêt sérieux et légitime à le faire. Elle ne peut recueillir que des renseignements pertinents à l'objet déclaré du dossier et elle ne peut, sans le consentement de l'intéressé ou l'autorisation de la loi, les communiquer à des tiers ou les utiliser à des fins incompatibles avec celles de sa constitution. Elle ne peut non plus, dans la constitution ou l'utilisation du dossier, porter autrement atteinte à la vie privée de l'intéressé, ni à sa réputation.

La loi ne définit pas ce qu'est l'intérêt sérieux et légitime.

Les articles suivants s'attardent sur le droit de l'intéressé à consulter son dossier et y faire corriger ou supprimer des renseignements inexacts, incomplets, non pertinents, périmés ou équivoques, de même qu'y formuler par écrit des commentaires.

Le Code civil comporte aussi de nombreuses dispositions concernant la tenue des registres de l'état civil, des renseignements qui doivent y apparaître, des règles de conservation et de communication des actes.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, l'état civil québécois a été laïcisé. Ce sont désormais des fonctionnaires de l'État qui sont chargés de recueillir et de rédiger les actes d'état civil dont le contenu a été strictement limité. Ces actes et registres, je le rappelle, ne sont pas affectés par les restrictions de communication aux tiers prévues par la Loi sur l'accès.

Le Directeur de l'état civil est chargé de la conservation de ces actes et de leur communication. Ainsi, les actes ne sont publicisés que par l'émission par le Directeur, de copie, de certificat ou d'attestation (art. 144). Si toute personne peut demander un certificat ou une attestation, seules les personnes mentionnées dans un acte ou qui justifient leur intérêt peuvent en obtenir une copie (art. 148). La loi ne définit pas la notion d'intérêt. Cependant, après vérification, le requérant doit préciser son intérêt dans le formulaire de demande d'une copie d'acte et les

services de la direction de l'état civil acceptent sans discuter ces mentions d'intérêt.

De plus, le Directeur de l'état civil, en collaboration avec la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, offre aux différentes sociétés de généalogie de signer un protocole d'entente faisant en sorte qu'un membre d'une société, qui effectue une recherche spécifique, peut, par l'intermédiaire de la société, présenter une demande, sur un formulaire approprié et en payant un droit de 6\$ par demande (au lieu de 20\$ par le processus régulier), obtenir la plupart des renseignements figurant à l'acte, sauf dans les cas d'adoption, de changement de nom ou de sexe. En contrepartie, le requérant doit signer auprès de la société un engagement écrit que les renseignements recueillis ne seront pas communiqués, ni utilisés de manière à porter atteinte à la vie privée, à la réputation et à l'intimité des personnes qu'ils concernent ou à leur causer préjudice, faute de quoi le requérant s'en tient responsable.

Enfin, cet échafaudage législatif a été complété en 1993 par l'adoption de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c.P-39-1).

L'article 1 stipule que l'objet de la loi est d'établir des règles particulières pour les fins de l'exercice des droits conférés par les articles 35 à 40 du Code Civil, à l'égard des renseignements personnels (ici définis de la même façon que les renseignements nominatifs dans la Loi sur l'accès de 1982) sur autrui qu'une personne recueille, détient, utilise ou communique à des tiers à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise.

Avec la mention des mots « à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise » et la définition que donne l'article 1525 du Code civil à ces mots, le chercheur en généalogie est exclu de l'application de cette loi, à moins que ses intentions d'utilisation de ces recherches ne soient pas dépourvues d'esprit de lucre. Par contre, les sociétés de généalogie pourraient être considérées comme des entreprises et être incluses dans les prescriptions de cette loi.

Cette loi régit la transmission de renseignements personnels à un tiers par une entreprise qui les détient. Par exemple, vous voulez rédiger la biographie de quelqu'un (décédé ou non) et vous vous adressez à son employeur pour obtenir certaines informations sur les fonctions qu'a occupées cette personne au sein de l'entreprise. En un tel cas, en vertu de l'article 13 de la Loi, la

communication à un tiers de renseignements personnels doit avoir obtenu le consentement de la personne ou de ses héritiers. L'article 14 précise que ce consentement à la communication ou à l'utilisation d'un renseignement personnel doit être manifeste, libre, éclairé et être donné à des fins spécifiques. Ce consentement ne vaut que pour la durée nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles il a été demandé. Un consentement qui ne rencontre pas ces conditions est sans effet.

Une conséquence de cette loi est qu'une entreprise ayant des archives contenant des renseignements personnels ne pourrait céder ses archives aux Archives nationales ou à un organisme public ou à un fonds privé d'archives sans obtenir l'accord des personnes concernées par ces renseignements personnels ou leurs héritiers. Donc, par exemple, une société de généalogie ne pourrait céder aux Archives nationales ses fichiers contenant des milliers de renseignements personnels sans obtenir une telle autorisation de chacune des personnes.

Enfin, jetons un coup d'oeil sur la législation fédérale en la matière. Rappelons que cette dernière n'est applicable qu'aux organismes du gouvernement fédéral.

L'article 19 de la Loi sur l'accès à l'information (L.R.C., c.A-1) interdit la communication de renseignements personnels sauf si l'individu concerné y consent, si le public y a accès ou si la communication tombe sous le coup d'une des exceptions prévues à la Loi sur la protection des renseignements personnels (L.R.C., c.P-21). Cette loi définit de façon extensive les mots « renseignements personnels » à son article 3. À l'article 8, les exceptions sont énumérées et quelques-unes d'entre elles méritent d'être soulignées. Ainsi, les restrictions de communication de document contenant des renseignements personnels ne s'appliquent pas lorsque l'individu est décédé depuis plus de vingt ans. Pour les autres cas, à défaut de consentement de l'intéressé, ces renseignements personnels peuvent être communiqués à toute personne ou à tout organisme, pour des travaux de recherche ou de statistique, pourvu que les deux conditions suivantes soient réalisées :

« (i) le responsable de l'institution est convaincu que les fins auxquelles les renseignements sont communiqués ne peuvent être normalement atteintes que si les renseignements sont donnés sous une forme qui permette d'identifier l'individu qu'ils concernent;

(ii) la personne ou l'organisme s'engagent par écrit auprès du responsable de l'institution à s'abstenir de toute communication ultérieure des renseignements tant que leur forme risque vraisemblablement de permettre l'identification de l'individu qu'ils concernent. »

Par ailleurs, le paragraphe 3 de cet article autorise la communication de renseignements personnels qui ont été versés pour dépôt ou à des fins historiques aux Archives nationales du Canada par une institution fédérale, conformément aux règlements pour des travaux de recherche ou de statistique.

Nous constatons que le législateur fédéral a assoupli ses lois concernant les renseignements personnels lorsque l'individu est décédé depuis plus de vingt ans et, dans le cas contraire, pour permettre les travaux de recherche. Dans ce dernier cas, tant que le document contenant des renseignements personnels n'est pas versé aux Archives nationales du Canada, le chercheur peut y accéder, mais il ne doit pas l'utiliser ultérieurement sous une forme permettant d'identifier l'individu. Par contre, après leur dépôt aux A.N.C., cette restriction sur ces documents tombe. Toutefois, la loi ne définit pas directement le délai au bout duquel les documents sont versés aux Archives; elle ne fait référence qu'à des calendriers de conservation qui sont élaborés pour chacun des organismes fédéraux. Cependant, dans tous les cas, le chercheur peut invoquer la règle des 20 ans après le décès de l'individu.

Du côté de l'Ontario, la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, concernant les organismes gouvernementaux, exclut de la définition des mots « renseignements personnels », les renseignements qui concernent un particulier décédé depuis plus de trente ans (art. 2 (2)). La Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, pour les secteurs municipal et scolaire, est au même effet (art. 2 (2)).

Voilà donc ébauchés à grands traits les principaux éléments de la législation portant sur la protection de la vie privée qui sont susceptibles d'éclairer notre champ d'intérêt.

Partie 2 – Application de la législation à la recherche généalogique

Par essence, la recherche généalogique vise à recueillir des renseignements nominatifs et personnels sur des individus. Aussi, le généalogiste se heurte de plein fouet à l'application des lois susmentionnées visant la protection de la vie privée.

Nous avons déjà vu que la recherche généalogique, selon le cadre que nous venons d'y donner, est soustraite de l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, à moins que la recherche ne soit faite dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise.

Cependant, le généalogiste reste néanmoins soumis aux dispositions impératives de la Charte des droits et du Code civil.

Lorsqu'il constitue sa banque d'informations composée essentiellement de renseignements personnels, il doit avoir un intérêt sérieux et légitime à le faire selon l'article 37 du Code. Cet intérêt n'est pas défini dans le Code et nous sommes d'avis que l'usage, l'intérêt et la popularité des sciences historiques et généalogiques pourraient justifier cet intérêt. Un éclairage législatif serait toutefois le bienvenu.

Votre démarche semble donc légale. Mais vous devez obtenir les informations pour constituer votre banque d'information. Comment le ferez-vous et quels sont les obstacles légaux que vous rencontrerez ?

Abordons d'abord l'état civil.

Nous avons vu que le Directeur de l'état civil admet l'intérêt du chercheur en histoire et en généalogie comme suffisant pour obtenir des copies d'actes. En vertu d'une entente, le Directeur a versé aux Archives nationales du Québec une copie microfilmée des registres d'état civil qui sont consultables et communicables sans restriction lorsqu'ils ont plus de 90 ans.

Une fois épuisée la source qu'est l'état civil, vous voudrez faire appel à d'autres sources en vue de vérifier certaines informations ou d'étoffer les renseignements que vous détenez sur une personne.

C'est là que les difficultés commencent. Les organismes publics hésiteront à vous commu-

niquer de l'information contenant des renseignements personnels si elle date de moins de 150 ans. Pour ce qui est des organismes privés, la loi ne fixe pas de délai.

Certaines sources vous demeureront toutefois ouvertes par la simple application de la loi. Ainsi, les informations contenues dans les documents enregistrés, publiés ou inscrits auprès des bureaux de publicité des droits réels, du registre des droits personnels et réels mobiliers ou du registre prévu en vertu de la Loi sur la publicité légale (le C.I.D.R.E.Q.) sont accessibles. Les dossiers des tribunaux civils, sauf en ce qui concerne les dossiers d'adoption et de la section jeunesse, le sont aussi.

Partie 3 – La publication des recherches généalogiques

Il s'agit du principal aspect de la question sous étude. En principe, le droit à la protection de la vie privée, ou comme certains auteurs l'ont nommé, le droit à l'anonymat, est un droit fondamental qui l'emporte sur tout, sauf l'information légitime du public.

La Cour suprême du Canada, dans l'affaire de Pascale Aubry, a rendu, le 9 avril dernier, un arrêt important sur la question en ce qu'il départage deux droits fondamentaux : le droit à la protection de la vie privée et le droit à l'information garanti par la liberté d'expression et par l'exception prévue à l'article 36 du Code civil du Québec.

Les faits sont simples. La demanderesse a été photographiée à son insu, assise sur le pas d'une porte. Le photographe a publié la photo dans un magazine ayant un faible tirage à titre de photo artistique.

La Cour a décidé que la création artistique n'entre pas dans le cadre de l'information légitime du public et que la liberté d'expression de l'artiste ne saurait comprendre le droit pour celui-ci de porter atteinte, sans justification, à un droit fondamental du sujet dont l'oeuvre dévoile l'image. L'artiste et l'éditeur de la revue ont été condamnés à payer la somme de 2000 \$ à titre de dommages.

Nous sommes d'avis que si tel est le cas de la création artistique, il en irait de même avec la recherche généalogique, si la question était étudiée par un tribunal à la lumière du jugement de la Cour suprême.

En conséquence, le principe général est qu'aucun renseignement personnel ou nominatif ne peut être publié sans le consentement de l'intéressé. Et si cet intéressé est décédé, vous devez alors obtenir le consentement de tous ses héritiers. Par exemple, vous voulez rédiger et publier une biographie d'un de vos aïeux, vous serez alors obligé d'obtenir l'aval de tous ses héritiers vivants. Dans ces conditions, on imagine facilement que cette barrière est insurmontable.

Heureusement, nous vivons dans une société tolérante dont les membres qui continuent généralement d'annoncer publiquement la naissance, le mariage ou le décès de leurs proches, ou encore, une promotion professionnelle, acceptent les atteintes à leur vie privée faites par la publication d'ouvrages généalogiques. Mais, même si le genre de recours intenté par Mme Aubry demeure marginal, que les dommages créés sont minimes et les chances pour que vous soyez poursuivis sont minces, ces dernières sont néanmoins bien réelles. À titre d'exemple, la Cour suprême n'a accepté comme description du préjudice que la simple phrase de Mme Aubry, qui avait 17 ans au moment de la publication, qu'à son école « le monde ont ri de moi » (sic).

Des précautions minimales sont donc à recommander. Le généalogiste devrait éviter de mentionner le statut de divorcé, d'union libre, de mariage annulé. Il en va de même avec le statut d'enfant adopté légalement ou de fait, de même que le nom des parents biologiques dans le premier cas et des parents adoptifs dans le second.

Qu'en est-il de la publication d'informations personnelles puisées dans des sources publiques. Pouvez-vous alors inférer de l'autorisation tacite de la personne ? À titre d'exemple, vous avez lu un avis de décès dans un quotidien ou le fait que les registres d'état civil de moins de 90 ans étaient accessibles sans restriction jusqu'au 1^{er} janvier 1994 impliquent-ils que vous puissiez reproduire l'information ?

Les auteurs des ouvrages de droit émettent de sérieuses réserves. Ainsi, les professeurs Édith Deleury et Dominique Goubau, dans leur ouvrage intitulé *Les droit des personnes physiques* publié en 1994, écrivent :

« La plupart des difficultés pratiques ont pour origine l'allégation d'une autorisation tacite et la tolérance dont la personne peut faire preuve à l'égard de la publicité entourant sa notoriété comme constituant un consentement implicite à

l'usage de son nom ou de son image. Il semble cependant difficile qu'on puisse inférer un consentement implicite du seul fait qu'on a exploité antérieurement sa notoriété à des fins commerciales, compte tenu du principe aujourd'hui consacré législativement qui veut que seule la personne a le droit de fixer les limites de l'utilisation des éléments constitutifs de son individualité ou de ce qui peut être publié sur sa vie intime. On ne peut non plus s'abriter derrière le consentement pour légitimer l'utilisation ou la diffusion d'un élément de la personnalité si la personne, bien qu'ayant consenti à la prise de son image ou à la capture de sa voix, n'a pas consenti expressément à l'utilisation ou à la diffusion qui en a été faite. De même, le consentement qui légitime l'indiscrétion n'autorise pas pour autant la reprise de l'information dans une autre publication ou diffusion qui n'est pas couverte par l'autorisation antérieure. »

De même, on pourrait affirmer que ce n'est pas parce que les actes d'état civil étaient publics et accessibles que l'on pourrait les publiciser à l'égard d'une personne, car cela serait une atteinte à sa vie privée. En d'autres termes, vous le devinez bien, c'est toute la question des répertoires de mariages publiés récemment qui se pose.

Avec une telle approche, vous ne pouvez même pas écrire une ligne sur un membre de votre famille ayant vécu au tournant du siècle parce que vous violez son droit à la vie privée. Quant à obtenir le consentement de ses héritiers, vous feriez mieux de déjà commencer à chercher.

Par contre, un jugement de la Cour supérieure du Québec du 30 avril dernier, dont vous avez probablement entendu parler, semble vouloir tempérer ce rigorisme (Jacques Bérubé c. Radio Saguenay ltée. et al., jugement du juge J.-Claude Larouche, 150-05-001216-987). Bien avant sa carrière publique, le maire d'une petite municipalité a participé à une réception où certains jeux que la morale réprouve étaient à l'honneur et le tout a été filmé. Plusieurs années après, durant son mandat de maire, quelques « amis politiques » sans doute bien intentionnés ont fait circuler le film sous le manteau et l'information a été reprise par les réseaux d'information. Le maire a alors réclamé une injonction visant à faire cesser cette diffusion au motif de la protection de sa vie privée et du défaut évident de respect du critère de l'information légitime du public. Cependant, quelques jours avant de déposer sa demande d'injonction, le maire a décrit, lors d'une entrevue

radiophonique, avec force détails, ce que l'on retrouvait sur la cassette. Le juge a donc décidé de rejeter l'injonction au motif que le caractère privé invoqué par le maire est disparu puisqu'il a cru bon d'expliquer dans l'entrevue ce qu'il est possible de voir sur cette cassette vidéo. Par contre, il n'est pas dit que l'auteur de la fuite ne pourrait pas être condamné à des dommages pour atteinte à la vie privée.

Bien que ce jugement porte sur une procédure légale d'exception, l'injonction, les commentaires du juge ouvrent une porte intéressante sur la question de l'autorisation tacite et sur la façon dont une information personnelle, autrement confidentielle, peut devenir publique.

Conclusion

Ces lois régissant la protection de la vie privée restreignent fortement la recherche généalogique et surtout la publication des résultats de cette recherche qui en est le débouché naturel.

Le chercheur risquant d'être poursuivi à tout moment en justice, on vient de tuer dans l'oeuf toute recherche historique ou généalogique.

Peut-on prétendre que les bulletins de nos associations de famille et des sociétés de généalogie qui fourmillent de renseignements nominatifs, sont du journalisme ? La question demeure posée, mais sans réponse et laisse dans l'ombre, par sa simplicité, une bonne partie de la problématique. C'est pourquoi divers organismes, tels l'Association des archivistes du Québec et la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, se sont intéressés à la question et ont proposé des amendements à la législation.

Ainsi, récemment, devant la Commission de la culture de l'Assemblée Nationale du Québec qui faisait le point sur ces législations, le 22 octobre 1997, la Fédération, seul organisme s'intéressant à la généalogie parmi les 55 ayant déposé des mémoires, a suggéré :

- que l'interdiction de divulguer des renseignements nominatifs soit limitée à un délai maximum de 70 ans de la date du document et un délai plus court dans le cas de renseignements personnels ou nominatifs non sensibles;
- de reconnaître à l'intérieur de certains paramètres le caractère social de certains renseignements nominatifs et d'en permet-

tre la communication à des tiers ou au public dans le cadre de recherches ou de travaux historiques, ces derniers comprenant bien sûr la généalogie, une des spécialisations de l'histoire;

- de reconnaître le caractère public de certains renseignements personnels déjà publiés, qu'ils proviennent ou non d'un organisme privé (une information publiée dans un journal ou un répertoire de mariages par exemple);
- de permettre à l'égard des renseignements personnels la même liberté au généalogiste qu'au journaliste.

Ces interventions pourraient se traduire bientôt, nous l'espérons, par une intervention législative ayant pour but d'assouplir, à l'égard de la recherche généalogique, les règles actuellement trop contraignantes de la protection de la vie privée. Le législateur québécois aurait certainement intérêt à s'inspirer de la législation fédérale ou ontarienne en la matière.

En attendant ces modifications, nous invitons le généalogiste à la prudence.

Ainsi, lorsqu'il obtient des renseignements personnels, il devrait, lorsque c'est possible, faire signer à l'informateur un consentement pour l'utilisation éventuelle qu'il entend faire de ces renseignements (ex. publication). De plus, vous devez décrire cette future utilisation en termes larges, car il est préférable de ne pas avoir à inférer d'un consentement tacite ou implicite.

Enfin, en ce qui concerne l'état civil, la situation présente beaucoup de problèmes. Il y a déjà les répertoires de mariages qui sont publiés et qui même, continuent de l'être. De plus, un citoyen a acheté la collection de microfilms des registres de l'état civil québécois jusqu'en 1940 et, dans certains cas, jusqu'en 1967, de l'Institut généalogique Drouin et en a vendu des copies à la Ville de Montréal, à la Société généalogique canadienne-française et même à un organisme du Rhode Island, et ce, sans intervention de l'État québécois. Comment justifier dans un tel contexte, les règles de confidentialité si on peut faire commerce de ces renseignements, en principe confidentiels, au vu et au su de tous et que par des sources détournées, n'importe qui peut se procurer des copies intégrales des actes sans avoir à justifier son intérêt ?

On murmure même que le Directeur de l'état civil projette de numériser sur support informatique l'ensemble de l'état civil québécois depuis 1621 et afin de payer une partie des coûts d'un tel projet, de rendre la banque de données accessible, moyennant des frais, sur Internet.

Un important colloque de la Fédération sur ce sujet aura lieu le 30 mai prochain à Sherbrooke et, comme le Directeur de l'état civil est l'un des conférenciers invités, on devrait alors en savoir plus long sur ce projet en particulier.

Un assouplissement des règles serait-il enfin en vue ? C'est un dossier à suivre.

En dernière heure - Nouveaux développements concernant les règles de confidentialité et la recherche généalogique

Depuis la conférence de M^e Racine en mai dernier, la situation dans le dossier des règles de confidentialité a rapidement évolué.

En effet, en août, le journaliste Gil Courtemanche a publié, dans la revue *L'Actualité*, un article qui a eu un certain retentissement sous le titre de *La loi de l'oubli* et qui reprend essentiellement les mêmes conclusions que M^e Racine. L'auteur met l'accent sur l'impossibilité de publier une biographie contenant des renseignements personnels sans le consentement de l'intéressé ou des ses héritiers, ne laissant le champ libre qu'à des biographies complaisantes ou biaisées dont la principale qualité est de ne pas froisser la susceptibilité de ces derniers afin de ne pas attirer sur l'auteur la foudre des tribunaux.

Entre-temps, à la fin de la session parlementaire, en juin dernier, le ministre des Relations avec les citoyens du Québec, M. André Boisclair, présentait en première lecture le projet de loi 451 modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Ce projet de loi contient de nombreuses modifications dont certaines viennent apporter des réponses aux généalogistes inquiets suite à leurs représentations faites en Commission parlementaire en février 1998.

Ainsi, il permet à un organisme privé de déposer ou transmettre des archives contenant des renseignements personnels, sans le consentement des personnes intéressées, à tout service d'archives agréé. Jusque-là, une entreprise qui fermait ses

portes ou désirait se départir de ses archives, ne pouvait pas les transmettre sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de toutes les personnes concernées par les renseignements personnels (par exemple, tous ses anciens employés). Il ne lui restait donc que la solution de détruire ces archives.

Il fixe à 150 ans le délai au bout duquel un renseignement personnel cesse de l'être.

Il permet la transmission d'un document de moins de 150 ans contenant des renseignements personnels, sans le consentement des intéressés, pour des fins de recherche sous trois conditions : que le chercheur s'engage à respecter ladite confidentialité, que le document ne soit pas structuré de façon à être retrouvé par référence au nom d'une personne ou à un signe ou symbole propre à celle-ci et que son traitement ne soit pas automatisé.

Par contre, il vient restreindre la communication de registre ou de fichier de caractère public, mais pouvant contenir des renseignements personnels (ex. un rôle d'évaluation d'un municipalité) en limitant l'accès à l'unité, sans pouvoir communiquer l'ensemble du registre ou du fichier.

Le principe de ce projet de loi a été adopté en première lecture, mais sur opposition des libéraux.

Puis le ministre a convoqué une commission parlementaire qui a entrepris à compter du 8 septembre d'entendre les intéressés.

Le Barreau du Québec s'est vivement opposé à la règle des 150 ans, demandant à ce qu'elle soit illimitée dans le temps.

Ce projet de loi, malgré une certaine ouverture du législateur, contenait trop de restrictions pour que les chercheurs en histoire ou en généalogie, par l'intermédiaire de leurs fédérations respectives, ne réagissent pas.

Ainsi, la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, représentant aussi la Fédération des familles-souches, et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec ont présenté leur mémoire le 10 septembre dernier devant la Commission.

Essentiellement, ces organismes demandent :

- 1) de lever la restriction de communication à l'unité des registres ou fichiers à caractère public;
- 2) de ramener le délai de confidentialité d'un renseignement personnel de 150 à 70 ans. Maître Racine, témoignant sur ce sujet au nom de la F.Q.S.G., a fait observer que le gouvernement fédéral impose un délai maximum de 20 ans après le décès et qu'en Ontario, ce délai est de 30 ans après le décès, tout en notant que les dispositions de la charte québécoise des droits protégeant la vie privée n'ont pas d'équivalent au fédéral ou en Ontario;
- 3) de permettre à une entreprise de déposer des archives contenant des renseignements personnels, non seulement à des services d'archives privés, mais aussi à des sociétés sans but lucratif oeuvrant dans le secteur de la recherche historique ou généalogique;
- 4) de soustraire les sociétés historiques ou de généalogie à l'application de la Loi de protection des renseignements personnels dans le secteur privé à l'égard de la collecte, la détention, l'utilisation ou la communication du matériel historique à des fins d'information du public au même titre que le matériel journalistique qui bénéficie déjà de ce statut.

Le Ministre Boisclair a bien accueilli ces deux mémoires et a confirmé qu'il étudiait sérieusement la possibilité de porter le délai de communication d'un renseignement personnel à 100 ans de la date du document ou 30 ans du décès de l'individu concerné, le plus court des deux.

Des développements dans cet important dossier viendront sans doute dans les prochaines semaines lorsque le ministre annoncera les amendements qu'il entend faire au projet de loi avant l'étape de la troisième lecture, à la lumière des commentaires reçus en Commission parlementaire. C'est une affaire à suivre en espérant qu'une élection ne vienne pas faire mourir ce projet de loi au feuillet.

Impasse... Qui sont les parents d'Anne Martin?

par Cécile Brouiliard Scheffler

Mon ancêtre, Jean Côté, épouse Anne Martin, le 17 novembre 1635, à Notre-Dame de Québec. À partir de cette date nous pouvons les suivre ainsi que leurs descendants. Mais, reculer dans leur passé nous mène dans une impasse.

Je n'ai pas encore fait des recherches approfondies sur Jean Côté. Je crois que son père est Abraham Côté. Là s'arrête mon recul dans le passé. Je me propose de m'y pencher plus tard.

Quant à Anne Martin, voilà maintenant une dizaine d'années que je cherche ses antécédents et je suis très ennuyée de n'y trouver aucune donnée sûre.

Qui sont ses parents? Tanguay, Jetté, Drouin, lui reconnaissent comme parents, Abraham Martin dit l'Écossais et Marguerite Langlois. Ceux-ci se marient en 1613. Abraham Martin est né en 1589.

Là où l'énigme se complique c'est lorsqu'on veut situer la date de naissance d'Anne Martin. Au recensement de 1666, elle dit avoir 63 ans, donc naissance en 1603. Au recensement de 1667, elle se dit veuve de Jean Côté et âgée de 64 ans, donc naissance en 1603. À son décès, en 1684, le curé lui donne 84 ans, donc naissance en 1604. Comment voir une certaine logique dans ces données si son père, Abraham Martin, est né en 1589 et se marie en 1613?

Autre questionnement : à supposer qu'Anne Martin soit la fille d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois, elle a donc comme frères et sœurs : Eustache, baptisé en 1621; Marguerite, baptisée en 1624; Hélène, baptisée en 1635; Adrien, baptisé en 1638; Madeleine, baptisée en 1640; Barbe, baptisée en 1643 et Anne, baptisée

en 1645. Cette dernière-née, Anne, épouse Jacques Ratté en 1658. Il y aurait donc deux Anne Martin, vivantes, ayant les mêmes parents. Celle-ci ne peut donc pas être mon aïeule.

Je me tourne maintenant sur ce que nous apporte Albert Leroux. Selon lui, Abraham Martin et Marguerite Langlois s'épousent en 1613; leur fille, Anne, naît en 1614 et un fils nommé Abraham naît en 1616. Il semble qu'à cette époque la famille Martin demeure en Écosse. Cela expliquerait « dit l'Écossais » dans son patronyme. La famille aurait alors décidé de venir en Nouvelle-France. On aurait laissé le fils, Abraham, en Écosse. Celui-ci y aurait vécu et y serait mort. Une plaque tombale porte cette inscription : « Abraham Martin, fils d'Abraham Martin, décédé à Dundee, Écosse, le 13 juin 1673, à l'âge de 57 ans ». Albert Leroux rapporte ces données suite à un voyage d'études. Peut-on y prêter foi?

Maintenant, consultons *Le Catalogue des immigrants* de Marcel Trudel. Y est inscrit Galleran Martin, 56 ans, veuf, décédé à Beauport le 27 octobre 1662, inhumé le même jour à Québec. Serait venu en Nouvelle-France avec la suivante en 1635. Il ajoute : Anne Martin, fille du précédent, 32 ans, ne signe, marraine le 18 novembre 1635, Jean Côté, veuve en 1661, inhumée à Québec le 4 décembre 1684. Que fait-on de ces données?

Avec toutes ces informations disparates, pas surprenant que l'on s'y perde. Avec autant d'hypothèses, sur laquelle peut-on s'appuyer sans se tromper?

Quelqu'un a-t-il approfondi ces données et est-il arrivé à une solution?

Marie Rouillard s'appelait Madeleine Rémillard!

par Michèle Dumas

Au cours d'une recherche généalogique, les renseignements disponibles ne permettent pas toujours de faire le lien entre les générations. Le mur n'est pas toujours infranchissable. Avec de la patience, de l'intuition... et de la chance, il arrive en effet qu'on puisse découvrir un passage. Comme dans le cas suivant.

Au point de départ : le mariage à Saint-Charles de Bellechasse, le 6 février 1816 de Pierre Blouin et de Catherine Plante. Selon le registre de mariage, le marié est originaire de Saint-Henri de Lévis, et ses parents sont Joseph Blouin et Marie Rouillard.

Malheureusement, il est impossible de retracer ce mariage Blouin-Rouillard dans les sources consultées. Le registre de Saint-Henri, le fichier Loisselle sont muets. Le Répertoire de Bellechasse est même encore plus taciturne il ignore jusqu'au mariage Blouin-Plante!

Une première tentative pour élargir le cercle des recherches ne donne pas plus de résultats. Il n'y a pas davantage de couple Blouin-Rouillard dans le comté de Lévis que sur l'île d'Orléans.

Et si Rouillard était un surnom? Autant explorer cette avenue que de fouiller à l'aveuglette tous les registres du Québec. De fait, il y a bien équivalence possible entre les noms Rouillard, Robillard et Rémillard.

Les mêmes sources sont consultées pour trouver trace, cette fois, d'un mariage Blouin-Robillard ou Blouin-Rémillard. Avec plus de succès! Le Répertoire de Bellechasse mentionne en effet un mariage à Saint-Vallier entre un Joseph Blouin et une Madeleine Rémillard. Madeleine Rémillard, ce n'est pas Marie Rouillard, mais sait-on jamais! L'intervalle entre ce mariage et le mariage du fils présumé est de trente ans, ce qui rend l'hypothèse plausible.

Les recherches prennent un autre tour. Il s'agit maintenant de retracer tous les enfants de Joseph Blouin et Madeleine Rémillard et de vérifier si l'un d'eux peut être le Pierre Blouin marié en 1816.

Le registre de mariage de Saint-Vallier fournit un premier indice positif : la mariée se prénomme

Marie-Madeleine. Mais le dépouillement du registre de Saint-Vallier est décevant.

Joseph et Madeleine n'ont pas fait baptiser à Saint-Vallier pendant les six années qui ont suivi le mariage. Difficile à croire, en cette fin du XVIII^e siècle, qu'un couple québécois pouvait mettre autant de temps à se doter d'une progéniture! Une seule explication logique : ils n'habitaient pas Saint-Vallier. Mais où?

Par intuition, les recherches se concentrent autour de Saint-Vallier-de-Bellechasse, dans Bellechasse et les comtés avoisinants, dont Montmagny.

Le comté de Montmagny est faiblement représenté sur les rayons des Archives nationales. Le hasard veut toutefois qu'on y trouve un répertoire de naissances, celui de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et que ce répertoire mentionne trois enfants de Joseph Blouin et Madeleine Rémillard, nés approximativement aux dix-huit mois. Le répertoire signale aussi, moins de deux ans après, la naissance du bébé d'un Gabriel Blouin et d'une Marie Rémillard, qui sont aussi parents d'un bébé arrivé cinq ans plus tard. Malheureusement, aucun ne se prénomme Pierre.

Cela vaut quand même la peine de consulter les registres, ne serait-ce que pour vérifier l'écriture du nom de la mère.

De fait, l'exercice permet deux découvertes. Tout d'abord, il n'y a pas un deuxième ménage Blouin-Rémillard. L'auteur du répertoire avait par erreur attribué au père le prénom du bébé. De plus, et cela devient intéressant, ce ménage qui avait fait baptiser cinq fois à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, habitait Saint-Vallier...

Y aurait-il eu baptême à Saint-Vallier entre 1790 et 1795?

En reprenant les recherches dans les archives de Saint-Vallier au point où elles avaient été abandonnées auparavant, on trouve, à la date du 16 mars 1792, le baptême d'un enfant de Joseph Blouin, suivi le 24 juillet 1793, du baptême d'un petit Pierre. Dans le premier cas, la mère est nommée Madeleine Rouillard et, dans le deuxième cas, Marie Rouillard.

Il n'y a pas de doute possible. Il s'agit bien du Pierre Blouin qui épousera Catherine Plante vingt-trois ans plus tard.

D'autres indices relevés dans les registres de Saint-Vallier en apportent rapidement confirmation, en fournissant un lien possible entre Pierre Blouin et la paroisse de Saint-Henri.

C'est tout d'abord, une semaine après la naissance de Pierre Blouin, le mariage de Marie-

Charlotte Rémillard, la soeur de Marie-Madeleine, avec Antoine Chrétien, de Saint-Henri. C'est ensuite en 1802, après la naissance de cinq autres enfants, la mort de Marie-Madeleine Rémillard. Elle laissait dix enfants, dont l'aîné avait 17 ans et le benjamin, six mois à peine. Pas de trace de remariage du veuf à Saint-Vallier les années suivantes. Est-il déplacé de croire que les plus jeunes enfants ont pu être confiés à des tantes, et peut-être à la tante de Saint-Henri?

Quelques dates :

28 septembre 1784	Mariage à Saint-Vallier de Joseph Blouin et Marie-Madeleine Rémillard
1 ^{er} août 1785	Baptême à Saint-François de Joseph, fils de Joseph Blouin et Marie-Madeleine Rémillard
19 février 1787	Baptême à Saint-François de François, fils de Joseph et Marie-Magdeleine Rémillard
14 septembre 1788	Baptême à Saint-François de Marie-Magdeleine, fille de Joseph Blouin et Marie-Madeleine Rémillard
4 mai 1790	Baptême à Saint-François de Gabriel, fils de Joseph Blouin et Marie Rémillard
16 mars 1792	Baptême à Saint-Vallier de Jean, fils de Joseph Blouin et Madeleine Rouillard
24 juillet 1793	Baptême à Saint-Vallier de Pierre, fils de Joseph Blouin et Marie Rouillard
24 mai 1795	Baptême à Saint-François d'Antoine, fils de Joseph Blouin et Marie Rémillard
8 mai 1797	Baptême à Saint-Vallier de Michel, fils de Joseph Blouin et Marie Rémillard (l'enfant est mort le 1 ^{er} juin)
28 juillet 1798	Baptême à Saint-Vallier de Marguerite, fille de Joseph Beloin et Marie Rémillard
29 mars 1800	Baptême à Saint-Vallier d'Ursule, fille de Joseph Beloin (sic) et Marie Rémillard
6 mai 1802	Baptême à Saint-Vallier de Jean-Baptiste, fils de Joseph Beloin et Marie Rémillard
17 novembre 1802	Mort, à l'âge de 45 ans, de Marie-Madeleine Rémillard, femme de Joseph Blouin. Elle a été ensevelie le 19 à Saint-Vallier

Biographie d'Étienne Gauvreau (vers 1685–1765)

par Jean-Pierre Gauvreau

Les Gauvreau en Nouvelle-France

Nicolas Gauvreau, maître arquebusier, est le premier du nom dont les registres font mention en Nouvelle-France. Arrivé vers 1660, il est confirmé le 1^{er} mai 1662 à Québec à l'âge de 22 ans. Il épouse Simone Barbe Bysson le 13 juillet 1668 à Notre-Dame-de-Québec et décède le 21 janvier 1713. Ils ont cinq enfants dont deux garçons. L'aîné, Nicolas, meurt en bas âge, tandis que le second fils, Pierre, né le 7 avril 1674, épouse en premières noces Marie-Anne De Mosny le 8 octobre 1698 et, en secondes noces Marie-Madeleine Mesnage le 23 novembre 1705. Il décède à Québec, le 5 février 1717. Des enfants nés de ses deux mariages, il n'y a toutefois pas de descendance mâle pour perpétuer le patronyme.

La présence en Nouvelle-France d'Étienne, l'ancêtre commun des Gauvreau d'Amérique, est documentée pour la première fois le 19 juin 1712, par un contrat de mariage passé à Québec devant le notaire Rivet, entre

« Étienne Gauvreau, maître tanneur de vingt-six ans environ, fils de défunt Pierre Gauvreau et Anne Arrivé de la Roche-sur-Yon en bas Poitou et Marguerite le Gris, fille d'Adrien le Gris Lespine et de Marie-Françoise Branche de Québec ».

Nicolas Gauvreau, mentionné précédemment, et son fils Pierre, armurier du Roy, sont parmi les témoins du futur époux. Le document qualifie Nicolas de « *cousin issu de germains* », une parenté qui pourrait avoir un rapport avec la venue d'Étienne en Amérique.

Lieu d'origine

Étienne Gauvreau serait donc né vers 1685 dans l'arrondissement de La Roche-sur-Yon, construite sur la rive droite de la petite rivière d'Yon, à cinq lieues au nord de Luçon, dans le Bas-Poitou, département de Vendée. Au X^e siècle, un château est élevé sur les rochers environnants et en 994, les reliques de Saint-Lienne, disciple et ami de Saint-Hilaire sont déposées au Prieuré établi près du château. Les pèlerins affluent bientôt à La Roche-sur-Dion, nom de

l'agglomération à cette époque. Ce château sera démoli en 1628.

En 1700, période où y auraient vécu l'ancêtre Étienne et sa famille, La Roche n'est qu'un bourg déchu, son château en ruines. On en fait néanmoins le chef-lieu d'un district, faute de villes plus importantes dans la région. En 1726, il compte 772 habitants. Le bourg et les restes du château sont incendiés par les troupes républicaines le 2 mars 1794, pendant la guerre de Vendée. Dix années plus tard, on ne voit sur les débris qu'une dizaine de maisons reconstruites.

Cette année-là, en 1804, Napoléon I^{er} décrète la création sur le même emplacement d'une nouvelle ville, appelée Napoléon-sur-Yon. La ville devient Bourbon-Vendée sous la Restauration et Napoléon-Vendée sous Napoléon III. Elle reprend son nom original de La Roche-sur-Yon en 1870. Elle compte actuellement environ 50 000 habitants. (*Dictionnaire géographique et administratif de la France* par Paul Joanne. *Dictionnaire universel de la France Sausgrain* [Cl. Marin, 1726]. *Généalogie manuscrite de la famille Gauvreau* par Robert Gauvreau, Société de généalogie canadienne-française, 1968).

Son installation à Québec

Étienne Gauvreau épouse Marguerite le Gris à Notre-Dame-de-Québec, le 27 juin 1712. Comme en font foi les transactions immobilières qui suivent, Étienne loue, le 1^{er} mai 1714, un logement sur la rue Saint-Vallier, près du palais incendié de l'Intendant. Au mois d'août de la même année, il acquiert une terre, comprenant une habitation, une ferme et une tannerie, à la Petite Rivière Saint-Charles. Il semble qu'Étienne et sa jeune famille n'y ont pas emménagé immédiatement, car au recensement de Québec de 1716, (Ménage 155), il est inscrit ainsi que sa femme et ses deux fils aînés, Étienne et Pierre, comme résidant au Faubourg Saint-Nicolas, (quartier du palais). C'est toutefois sur sa terre de la Petite Rivière Saint-Charles qu'il élève par la suite sa famille, en exerçant son métier de tanneur et en exploitant sa ferme, avec l'aide de ses fils.

1- Bail à loyer du 1^{er} mai 1714, devant le notaire J.-E. Dubreuil

Par ce contrat, Jacques la Roc de la Rivière Saint-Charles loue à Étienne Gauvreau pour un an une moitié de maison « *rue Saint-Vallier joignant le hangar du palais brûlé, le bout qui joint au dit hangar* ». Il s'agit du premier palais de l'Intendant, situé au pied de la Côte de Palais, près des voûtes Jean Talon, détruit par le feu dans la nuit du 5 janvier 1713.

2- Collection de pièces judiciaires et notariales (document 511)

Vente par adjudication de la terre et de la maison de Jean Girard, navigateur, située à la Petite Rivière Saint-Charles, (Seigneurie Saint-Gabriel). Adjugée aux enchères à Étienne Gauvreau le 12 août 1714, pour la somme de 960 livres.

3- Quittance de Jean Girard à Étienne Gauvreau, le 30 septembre 1714, devant le notaire L. Chambalon

Par cette transaction, Étienne Gauvreau fait l'acquisition d'une terre de 2 arpents de front sur 48 arpents de profondeur, bornée au sud par la Petite Rivière Saint-Charles et au nord par la limite des terres de Charlesbourg, sur laquelle se trouvent une habitation, des bâtiments de ferme et une tannerie. Cette terre est identifiée au nom de J. Girard sur la carte de la région de Québec dressée par le Sieur Catalogne en 1709.

Le métier de tanneur en Nouvelle-France

Le métier de tanneur est d'un intérêt particulier parce qu'il fut exercé par l'ancêtre Étienne ainsi que par plusieurs de ses descendants durant au moins quatre générations.

A - Le tannage des peaux à Québec. La première tannerie est établie à Pointe-de-Lévy en 1668 par François Bissot et une deuxième à l'Île d'Orléans en 1683 par Hypolite Thiberge et Jacques Julien. Au XVII^e siècle on dénombre au total 16 artisans tanneurs et 52 au XVIII^e. Plusieurs des artisans tanneurs sont des salariés. Par exemple, Pierre Gauvreau (un des fils de l'ancêtre Étienne) engage Joseph Rancin âgé de 22 ans pour un an, au salaire de 200 livres. (Contrat devant le notaire Boucault du 23 février 1749).

Plus tard durant cette période, certaines familles créent presque des dynasties de tanneurs et on retrouve même, en 1805, des vestiges de la

perpétuation du métier familial. Les Robitaille, Gauvreau, Primeau, Bidégori et Deguise auront des fils, petits-fils et neveux tanneurs, bien souvent employés, au-delà du début du XIX^e siècle.

Le métier de tanneur est compliqué. L'initiation au tannage en France dure sept ans, soient cinq années comme apprenti et deux années comme compagnon.

B - Les opérations du tannage du cuir fort :

1- Le travail de rivière

L'opération de trempage et de dessalage qui prend de deux à huit jours. Le craminage pour vérifier que l'eau a bien pénétré toutes les commissures des peaux.

2- La mise en plain

On ajoute de la chaux à l'eau propre pour détacher l'épiderme, dissoudre les graisses et diminuer l'adhérence des poils. Cette opération prend environ onze jours.

3- L'épilage, l'écharnage et le rognage

Ces opérations comprennent l'enlèvement des poils, de la chair, de la queue et des oreilles.

4- Le tannage proprement dit

Cette opération procède par immersion des peaux par couches séparées par des écorces appropriées.

C - La carrière des tanneurs

Les artisans tanneurs et corroyeurs qui font carrière pendant seize ans ou plus ne représentent que 50% du total et ces derniers travaillent habituellement jusqu'à leur mort. De plus, ils décèdent souvent relativement jeunes, car la tâche des artisans tanneurs étant très fatigante et harassante, ils subissent assez tôt des atteintes à leur santé. Dans l'*Album de l'industrie* (Furue), on peut lire en page 126 :

« *Peu d'ouvriers même parmi les plus vigoureux sont capables de l'accomplir (le métier de tanneur et corroyeur) pendant plus d'une huitaine d'années, car les acides et substances tannantes comme les efforts physiques altèrent sérieusement la santé.* »

D – La localisation des tanneries

Les tanneries devant être hors de l'enceinte de la ville, les tanneurs habitent à l'extérieur de la ville de Québec, mais près de celle-ci, et pour la plupart dans leur lieu de travail. Comme elles sont alimentées en énergie par les forces de la nature, les tanneries sont situées sur des terrains exposés aux grands vents ou près d'un cours d'eau. C'est le cas de la tannerie et de l'habitation de l'ancêtre Étienne, établies sur la rive nord de la rivière Saint-Charles, un peu à l'ouest de la ville de Québec.

E – Comportement social

Par rapport aux cordonniers qui habitent surtout la ville et sont souvent locataires, les tanneurs semblent plus facilement demeurer propriétaires de leur habitation et avoir moins besoin d'un revenu d'appoint. Ils possèdent aussi plus d'aptitude à signer. Cela peut s'expliquer par le fait qu'au début, la Nouvelle-France a besoin de bons tanneurs et que les entreprises éprouvent de la difficulté à les obtenir. La force des tanneurs réside donc dans la possession de leur art et la rareté des effectifs. S'ils possèdent leur propre tannerie, les documents révèlent qu'il leur est aisé de s'organiser avec les marchands. D'autre part, s'ils sont salariés, ils sont bien payés, choyés et recherchés. Cette attitude des gens d'affaires, démontre que les secrets du métier de tanneur ne sont pas à la portée de tous et que le processus de l'offre et de la demande joue en faveur d'artisans dont le métier n'est pas facile à accomplir.

La destinée de leurs enfants

L'ancêtre Étienne et sa femme Françoise ont treize enfants, huit garçons et cinq filles dont deux de celles-ci décèdent en bas âge. Voici en résumé leur destinée, tirée sauf indication contraire, des registres paroissiaux des baptêmes, mariages et sépultures.

1- Étienne-Adrien est né à Québec et baptisé le 3 avril 1713 à Notre-Dame-de-Québec. Il s'engage en qualité de voyageur le 2 mai 1733, (contrat passé devant le notaire Adhémar dit St-Martin). Il s'établit aux Illinois, épousant en premières noces Marie-Louise Quesnel le 12 janvier 1751 à Notre-Dame de l'Immaculée Conception des Kaskaskias, Illinois et en secondes noces Angélique Pertuis le 17 mars 1755. Il décède aux Illinois vers 1760. (*La population des forts français d'Amérique au XVIII^e siècle* par Marthe-Faribault Beau-regard).

2- Pierre est né le 15 et baptisé le 16 janvier 1715 à Notre-Dame-de-Québec. Maître-tanneur comme son père, il épouse Marie-Anne Deguise le 22 août 1735. Il est inhumé à Québec le 12 décembre 1785.

3- Marie-Marguerite est née le 4 et baptisée le 6 avril 1717 à Notre-Dame-de-Québec. Elle épouse François Berlinguet le 9 septembre 1738. Elle décède le 17 et est inhumée le 18 septembre 1747, à Québec.

4- Jacques-Alexis est né le 9 et est baptisé le 11 janvier 1719 à Notre-Dame-de-Québec. Cultivateur, il épouse en premières noces Marie-Anne Hamel le 14 février 1746 à Notre-Dame-de-Sainte-Foy et, en secondes noces Marie-Anne Voyer. Il décède le 1^{er} décembre 1786, à Québec.

5- Claude est né à la Petite-Rivière Saint-Charles et baptisé le 21 septembre 1720 à Notre-Dame-de-Québec. Il exerce initialement le métier de tanneur, mais au recensement de 1762 de Québec, il est sergent, à la Petite Rivière Saint-Charles. Il épouse en premières noces Marie-Madeleine Fluet le 10 février 1744 à l'Ancienne-Lorette et, en secondes noces Geneviève Verret le 11 novembre 1764 à Québec. Il est inhumé le 2 février 1772, à Québec.

6- Étienne est né le 26 et baptisé le 27 septembre 1722 à Notre-Dame-de-Québec. Il exerce initialement le métier de forgeron, selon les *Archives des Colonies*, ayant fourni en 1745 et 1746 des matériaux pour la « construction des vaisseaux du roi ». Il épouse Marie-Louise Buron le 29 juillet 1748 à Québec. Il fait l'acquisition d'un emplacement sur la rue Sous le Fort dans la basse ville de Québec le 11 mars 1750 (contrat devant le notaire C. Barolet) où il exerce le métier de négociant, comme en font foi divers documents notariés de l'époque. Il est inhumé à Québec, le 9 avril 1797.

7- Jean-Baptiste est né le 11 et baptisé le 12 juillet 1724 à Notre-Dame-de-Québec. Son métier est tonnelier selon un contrat d'engagement comme apprenti du 24 septembre 1741 (Notaire C. Barolet). Il épouse Marie-Joséphine Brunet à Notre-Dame-de-Montréal, le 27 septembre 1750, et s'établit après le décès de l'ancêtre en 1765 à Sainte-Geneviève de Missouri, où il est inhumé, le 13 septembre 1781. (*Généalogie de la famille Gauvreau* par Robert Gauvreau, S.G.C-F.)

8 et 9— Les jumeaux Nicolas et Joseph—Germain sont nés le 1^{er} et baptisés le 2 octobre 1726 à Notre—Dame—de—Québec.

Nicolas est tonnelier selon un contrat d'engagement du 9 mars 1744 (Notaire C. Barolet). Il épouse Marie Dassilva le 16 novembre 1750. Il s'engage comme milicien et décède le 17 juillet 1759, suite aux blessures subies le même jour à la Batterie Royale, durant le siège de Québec.

Joseph—Germain épouse Marie—Joseph Tessier le 23 septembre 1748, à Longue—Pointe de Montréal. Il meurt noyé dans le St—Laurent près de Montréal le 24 octobre 1763.

10— Marie—Anne est née le 12 et baptisée le 27 septembre 1729, de destinée inconnue, probablement décédée en bas âge.

11— Madeleine voit le jour vers 1730 (le registre de son baptême est à ce jour introuvable). Elle épouse Joseph de Rainville le 3 novembre 1750 à Québec. Elle décède le 23 et est inhumée le 25 mars 1755, à Québec.

12— Angélique est née le 3 et baptisée le 5 juillet 1733 à Notre—Dame—de—Québec. Elle décède le 24 et est inhumée le 25 décembre 1738, à Québec.

13— Marie—Joseph est née et baptisée le 3 août 1735 à Notre—Dame—de—Québec. Elle épouse Gabriel Royer le 15 février 1757, à Québec. Le couple séjourne à Rochefort, en France pendant quelques années après la conquête et s'établit ensuite à la Martinique. Marie—Joseph décède le 27 septembre 1776 et est inhumée à Fort—Royal. (*Généalogie de la famille Gauvreau* par Robert Gauvreau S. G. C—F.)

Autres événements concernant l'ancêtre Étienne Gauvreau

1 — Location de sa terre

Par un bail à ferme du 27 janvier 1746, l'ancêtre Étienne loue sa terre et une habitation à la Petite Rivière Saint—Charles à son fils Alexis, pour une période de cinq années (contrat devant le notaire C. Barolet). À noter que le même jour il y a un contrat de mariage entre Alexis et Marie—Anne Hamel devant le même notaire. Étienne, alors âgé de 63 ans, décide probablement de délaissé ses activités de cultivateur au profit de son fils Alexis.

Il conserve toutefois la tannerie et le terrain autour, requis pour son exploitation.

2 — Décès de son épouse

L'épouse d'Étienne, Françoise le Gris, décède le 13 janvier 1760, à l'âge de 69 ans, et est inhumée à Québec le 14 janvier 1760.

3 — Décès de l'ancêtre Étienne Gauvreau

Étienne Gauvreau décède le 19 novembre 1765, à l'âge de 80 ans environ. Il est inhumé à Québec, le 20 novembre 1765.

4 — Inventaire de ses biens

On procède à l'inventaire des biens de feu Étienne Gauvreau le 27 janvier 1766, devant le notaire Claude Louet (fils). Les héritiers sont au nombre de neuf. Il s'agit de (1) Pierre, (2) Alexis, (3) Claude et (4) Jean—Baptiste, tous quatre résidant à la Petite Rivière Saint—Charles, (5) Étienne, marchand en la ville de Québec, (6) Gabriel Royer et sa femme Joseph Gauvreau, « *actuellement en l'ancienne France* ». Jointe à l'inventaire, se trouve une lettre manuscrite du couple adressée à leur frère Étienne, faisant état d'un prêt de 150 livres, qui leur a été consenti par un dénommé Jardin avant leur départ. Ils lui demandent de retenir la dite somme sur leur héritage. Parmi les héritiers on compte aussi (7) Joseph Rainville de Québec, veuf de Madeleine Gauvreau et tuteur de leur fille Madeleine Rainville, « *les dits frères faisant aussi pour* » (8) la veuve et héritiers de feu Joseph—Germain Gauvreau de Montréal, « *et portant effort pour* » (9) Étienne—Adrien établi aux Illinois, (préssumé décédé, du fait que Pierre est cité comme l'aîné).

L'inventaire des biens constitue un document très instructif sur la vie et la situation financière du défunt. Ainsi, on y indique que l'inventaire a été fait de tous les biens « *délaissés après le décès du dit défunt arrivé le 19 novembre dernier, trouvé et étant en la maison du dit sieur Pierre Gauvreau, l'un des héritiers où il a fait sa résidence...* » Suit une énumération détaillée et pittoresque de tous les biens meubles laissés par le défunt, en tout 34 items, lesquels sont évalués au total à 120 livres et 13 sols. Quand aux dettes de la succession, elles se montent à une somme totale de 749 livres 8 soles. Les immeubles dépendant de la succession comprennent une terre de 2 arpents sur 50 de profondeur à la Petite Rivière Saint—Charles, une maison de deux étages en pierre, de 40 pieds de longueur sur 32 pieds de large, ayant 4 cheminées, couverte en planches de bardeaux, le

tout en mauvais état. Suivent les titres et papiers: Le contrat de mariage entre feu Étienne Gauvreau et dame Marguerite le Gris, passé devant M^e Rivest le 19 juin 1712. Une sentence d'adjudication du 14 août 1714 de la terre ci-devant inventaire, vendue par autorité des parties par le nommé Girard et adjugée au dit défunt.

5 – Procès-verbal de la vente des biens meubles et partage du produit de cette vente

Le jour même de l'inventaire des biens, soit le 27 janvier 1766, on procède devant le même notaire, Claude Louet fils, à la vente des biens meubles du défunt. Ses fils Pierre, Étienne, Alexis et Jean-Baptiste en sont les acheteurs, pour un montant total de 309 livres.

Le 15 février 1766, devant le notaire Claude Louet fils, la somme de 309 livres provenant de cette vente est partagée entre ses neuf héritiers. Une fois acquittés les frais funéraires et légaux au montant de 86 livres, il reste 223 livres, ce qui représente 24 livres pour chacun des héritiers. Il est stipulé que la balance des dettes du défunt sera acquittée par le produit de la vente de la terre d'Étienne Gauvreau.

6 – Vente de la terre de feu Étienne Gauvreau

Le 15 octobre 1766, devant le notaire Jean-Claude Panet de Québec, il y a vente par les sieurs Jean-Baptiste, Claude, Pierre, Alexis, Gabriel Royer ainsi que sa femme Joséphe Gauvreau, et Joseph Rainville, au nom de sa fille Madeleine, d'une terre de 2 arpents de front sur 48 arpents de profondeur située à la Petite Rivière Saint-Charles, à leur frère, Étienne Gauvreau. Ce dernier s'engage à rembourser les montants dus par la succession, c'est-à-dire 425 livres à son frère Pierre, et à verser 300 livres à chacun des 8 autres cohéritiers pour leur part d'héritage, soit au total 2 825 livres. Si on inclut sa part de 300 livres et les 256 livres qui lui étaient dues, on arrive à une valeur totale de 3 381 pour la dite terre et les bâtiments.

7 – Revente de la terre ancestrale par Étienne Gauvreau fils

Le 19 mars 1774, devant le notaire J.-A. Panet de Québec, Étienne fils revend cette terre et les bâtiments à Pierre Vincent, maître-potier, demeurant sur la rue Saint-Vallier, à Québec. Le contrat

fait état qu'Étienne a acquis les droits successifs des huit autres cohéritiers, produisant cinq quittances, respectivement de Jean-Baptiste, Claude, Pierre, Alexis et de la veuve de Joseph, ainsi qu'une lettre de Gabriel Royer et son épouse Joséphe Gauvreau, datée au Fort Royal de la Martinique, le 10 mars 1771, et accusant réception d'une somme de 112 livres leur revenant de la succession de leur père, une fois leur dette à son égard acquittée. Le vendeur se porte garant de l'exactitude de ce dernier document par hypothèque sur sa maison rue Sous-le-Fort, « bornée d'un côté à la sacristie de l'église de la basse-ville et de l'autre au sieur Delestre Beaujour ». Les deux dernières parts de (1/9) encore dues sont traitées comme suit. Du prix de vente de 4 400 livres, 3 800 livres sont payées en espèces, tandis que pour les 600 livres restantes, l'acquéreur paiera à Madeleine Rainville, à sa majorité, 300 livres plus intérêt à 5% à compter du 15 octobre 1773. Effectivement, en annexe au contrat on retrouve, en date du 31 janvier 1775, une quittance de Madeleine Rainville pour la somme de 300 livres plus 18 livres 15 sols, pour 15 mois d'intérêt. Les 300 livres restantes étant payables aussitôt que se présenteront les héritiers de feu Étienne Gauvreau, décédé aux Illinois.

Ce dernier document est d'un intérêt particulier, en ce qu'il décrit la situation des enfants de l'ancêtre Étienne en 1774, notamment: en indiquant le lieu exact de la résidence du vendeur, Étienne fils, en confirmant que Joséphe et son époux Gabriel Royer résident effectivement en Martinique, et que Étienne-Adrien est décédé en Illinois.

À souligner que l'acheteur Pierre Vincent, natif d'Acadie, avait épousé en secondes noces Marie-Madeleine Babin en exil à Philadelphie, vers 1765, et que deux de leurs filles, Marie et Judith, épouseront respectivement en 1795 et 1803, Louis-Claude et Pierre Gauvreau, deux des arrière-petits-fils de l'ancêtre Étienne Gauvreau. (*Le grand arrangement des Acadiens* par Adrien Bergeron, p.347)

Références :

Les métiers du cuir (PUL 1981), sous la direction de J.-C. Dupont et Jacques Mathieu.
Les artisans du cuir au temps de la Nouvelle-France (UL 1979), une thèse de Marise Thivierge.

* * * * *

Notre Société de généalogie et les Fêtes de la Nouvelle-France 1998

par Gabriel Brien

À la deuxième édition de ces Fêtes, du 5 au 9 août dernier, la Société a pu être présente, s'assurant une visibilité et une promotion de ses services auprès des milliers de visiteurs de partout dans le monde.

Contribuant à une animation dynamique du kiosque, dans le Vieux-Québec, par un temps idéal, un bon douzaine de membres bénévoles costumés à l'ancienne ont répondu à l'appel de la vice-présidente, madame Jacqueline Sylvestre-Lapierre. Par lettre, elle les remerciait en début de septembre en ces termes :

« La S.G.Q. a offert un service de qualité grâce à votre compétence et à votre accueil chaleureux. Sans votre collaboration cet événement n'aurait pas été ce qu'il fut. Je suis fière d'avoir travaillé avec une équipe dynamique qui a permis d'offrir à la Société une plus grande visibilité vis-à-vis la population ».

La fin de sa lettre comportait une invitation à une rencontre d'évaluation, le 29 septembre, au moyen d'une grille fournie par l'adjointe à la Programmation du comité organisateur, madame Martine Bussière, avec laquelle il fut agréable et efficace de traiter.

Bulles de Nouvelle-France

Une servante de Champlain*. En harmonie avec les projets de la Corporation historique de Québec, maître d'œuvre de l'événement estival « *Les Fêtes de la Nouvelle-France* », depuis l'an dernier, nous vous présenterons des textes appropriés. Voici un contrat d'engagement datant de 1617, mettant en vedette Champlain, son épouse, Hélène Boullé, leur servante Isabelle et son père et l'homme de loi, probablement un notaire :

« Fut présent en sa personne Richard Terrier, facteur de marchands, demeurant rue de la haulmière, paroisse Saint Jacques de la boucherye, lequel a confessé et confesse avoir baillé et mis en service Ysabel Terrier, sa fille, dujourdhuy jusques à quatre ans prochain après ensuivant finiz, et aveq noble homme Samuel de Champlain, capitaine ordinaire du Roy en la Marine de ponent, et damoiselle Eslayne Boullé, sa femme, demeurant rue et paroisse St Germain de l'Auxerroys, à ce présent, qui l'ont prinse et retenue à leur service pendant ledit temps. Laquelle Ysabel promet les servir pendant ledit temps en toutes choses qui lui seront commandées par ses maistre et maistresse, licittes et honnestes, moyennant

Notre kiosque bien identifié était situé dans le « Village de nos ancêtres » animé par une trentaine d'associations de familles de la Fédération des familles-souches québécoises. Parmi les bénévoles de celles-ci, nous comptons plusieurs de nos membres et de nos amis généalogistes. A leurs kiosques bien identifiés, au nom de telle ou telle famille, nous avons dirigé des visiteurs avides de connaître leurs ancêtres et de rencontrer des gens du même patronyme qu'eux. En retour, ils ont guidé des touristes intéressés à notre comptoir. Des jeux scéniques, des concerts et des chorales égayaient les lieux, de même qu'une forge artisanale et des groupes de coureurs des bois, de filles du roi et des soldats des Compagnies franches de la Marine faisant la navette entre notre village et le marché public de la basse-ville.

De plus, nous avons l'avantage de partager notre kiosque, dans le parc des Gouverneurs, tout près du Château Frontenac, avec des délégués des Archives nationales du Québec et du Musée de la civilisation, resserrant ainsi les liens d'une fructueuse collaboration. Ceux-ci portaient, comme nous bénévoles, leurs costumes de la Nouvelle-France, contribuant au ravissement des visiteurs devant une telle initiative.

trente livres tournois par chacun an, que ledit Sr de Champlain et sa femme s'obligent solennellement d'en ba(i)ller et payer à ladite Ysabel Terrier au feu et à mesure qu'elle en aura affaire, même lui avancer sur sesdits gaiges ce qui lui sera de présent nécessaire pour l'abiller, et laquelle Ysabel Terrier ledit Richard Terrier pleuvist de toute loyauté et preudhomye, car ainsi appartient chacun en droict, s'engageant, remettant, promettant.

Fait et passé à Paris en estude après midy MVIC dix sept le vingt deuxiesme jour de juillet. Et ont signé, fors ladite Ysabel qui a déclaré ne sçavoir.

Champlain
G. Boullé
Cartier (Terrier?)**
Fontaine »

Transcription du Bulletin des recherches historiques, Pierre-Georges Roy, Archives nationales du Québec, vol. 4 n° 1, p. 274, janvier 1898.

** N.D.L.R. Le mot (Terrier ?) est de nous, en nous basant sur la dernière phrase du contrat.

Les trouvailles généalogiques

par Serge Goudreau

Voici quelques trouvailles :

Bouillé, Jean

Q : Dans un article paru à l'automne 1986 dans les Mémoires de la Société généalogique Canadienne-Française, l'auteur signale que l'acte de mariage de Jean Bouillé en date du 24 novembre 1760 est le premier document attestant sa présence au pays. Y-a-t-il eu de nouvelles trouvailles sur cet ancêtre?

R : De nouveaux documents permettent de faire le point sur les années précédant son mariage en Nouvelle-France. La consultation d'une liste de recrues militaires pour les années 1750-1751 a permis d'y retracer la présence de Jean Bouillet (Archives nationales (France), fonds des Colonies, série D2A18). Jean Bouillet aurait quitté Port Louis pour le Canada le 30 juin 1750 sur le navire *La Catin*. En 1751, il obtint une concession de terre à la baie Saint-Antoine (Notaire Leproust) alors qu'il est employé aux forges de Saint-Maurice. En 1754, il réside à Québec et exerce la profession d'armurier (Notaire Lanouiller-Desgranges). Il est alors sur le point de quitter Québec pour aller servir en qualité d'armurier au service du Roi à la rivière Saint-Jean (Acadie). De 1754 à 1760, Jean Bouillet aurait travaillé en Acadie à titre d'armurier. Lors d'une déclaration qu'il fit le 16 avril 1764, il affirme détenir des billets d'une valeur de 2 345 livres 10 sols pour services rendus alors qu'il se trouvait en Acadie entre 1757 et 1759 (ANC, RG 4, volume 5, folio 2056). Le 24 novembre 1760, il épouse à Sainte-Foy une jeune Acadienne du nom de Josephite Sincennes. Jean Bouillé a jeté son dévolu sur une jeune Acadienne qu'il aurait connue lors de son séjour en Acadie.

Garon - McBride

Q : Lors du mariage d'Henri Garon et de Marie McBride à Sainte-Marie-de-Beauce le 9 octobre

1839, la future épouse est dite fille mineure de Louise sauvagesse du lac Témiscamingue. Est-il possible d'avoir des précisions sur les parents de Marie McBride?

R : Les registres d'état civil du Témiscamingue ne débutent que vers 1844 avec l'apostolat des missionnaires oblats dans cette région. Cependant, le sulpicien Bellefeuille effectua une visite pastorale au Témiscamingue en 1836. En cette occasion, il enregistre un certain nombre de baptêmes où il consigne la date et le lieu de l'enregistrement des événements (Archives du diocèse de Saint-Jean-de-Québec, 3A/184A). Le 24 juillet 1836, le curé Bellefeuille baptise au fort Témiscamingue Mary et Angus McBride, âgés respectivement de 18 et 14 ans, enfants de défunt Georges McBride et de Louisa Kanipawitch. Écossais de naissance, Georges McBride est un ancien employé de la Compagnie du Nord-Ouest qui demeura au fort Témiscamingue lors de la fusion de cette compagnie avec celle de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Il nous est cependant impossible de préciser comment Mary McBride s'est retrouvée à Sainte-Marie-de-Beauce en 1839. Le curé Bellefeuille l'a-t-il ramenée avec lui pour l'éduquer dans la foi chrétienne? Le couple Garon-McBride s'implante à Saint-Bernard-de-Beauce où dix enfants sont baptisés entre 1839 et 1856. À compter de 1857, nous perdons la trace de ce couple dans les archives canadiennes. Madame Diane Heuring, d'Elk River au Minnesota, nous signale que le couple Garon-McBride s'est installé en 1879 dans le township d'Otsego, comté de Wright au Minnesota. Henri Garon y serait décédé en 1897 alors que Mary McBride décède le 11 mars 1900. Ils seraient tous deux inhumés au cimetière catholique de Sainte-Anne dans le comté de Hennepin. Née au Témiscamingue, mariée en Beauce et décédée au Minnesota, Mary McBride a suivi un cheminement fort particulier pour une autochtone.

Mérand, Louis

Q : Dans son dictionnaire généalogique des familles canadiennes, René Jetté n'indique pas la date de sépulture de l'ancêtre Louis Mérand (page 797). En quelle année serait-il décédé?

R : René Jetté a eu accès à l'ensemble des actes de l'état civil du Québec, gracieuseté du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'université de Montréal. Si aucune mention d'acte de sépulture n'apparaît dans le dictionnaire Jetté, il faut en déduire que l'acte est simplement perdu. L'ancêtre Louis Mérand vivait à Deschambault au début du XVIII^e siècle et de nombreuses lacunes touchent le premier registre de cette paroisse. À défaut de certitude, il est toujours possible d'obtenir une date approximative en consultant les actes de tutelle rédigés peu de temps après le décès de l'un des deux conjoints. Le 17 septembre 1716, Marie Sauvageau, veuve de Louis Mérand, adresse une requête pour procéder à l'acte de tutelle de ses enfants mineurs (ANQ-Q, CC301/5, # 401). Elle signale alors « que led Meran seroit decede il y ast environ un an et luy auroit lesse en mouran le nombre de six enfans ». Louis Mérand serait alors décédé en 1715.

Mcdougall – Bélisle

Q : Le répertoire des mariages de la paroisse de Deschambault n'indique pas le nom des parents de Charlotte McDougall, mariée à Augustin Bélisle le 13 février 1798. Est-il possible d'identifier le nom de ses parents?

R : L'acte de mariage du 13 février 1798 est manifestement incomplet. Naturellement, l'utilisation du contrat de mariage (devant notaire) pourrait nous permettre de combler cette lacune. Le notaire François-Xavier Larue rédigea les conventions matrimoniales de Augustin Bélisle et de Charlotte McDougall. En cette occasion, il précise que Charlotte McDougall est la fille d'Alexandre McDougall, bourgeois demeurant dans les Pays d'en haut, et qu'elle réside à Deschambault chez Jacques Perreault et Marie-Charlotte Richaume.

Vohl

Q : Benjamin Vohl, premier opticien de la ville de Québec, se marie à Euphrosine Verreault le 16 avril 1833 à Notre-Dame-de-Québec. Le curé Baillargeon n'indique pas le lieu d'origine de Benjamin Vohl. Est-il possible de l'identifier?

R : Benjamin Vohl et Euphrosine Verreault n'ont pas rédigé de contrat de mariage devant notaire. Ce document notarié nous aurait peut-être permis d'identifier le lieu d'origine de Benjamin Vohl. À défaut de contrat de mariage, il est intéressant de se tourner vers les notices nécrologiques qui apparaissent dans les journaux du XIX^e siècle. En effet, plusieurs notices offrent des informations inédites sur nos ancêtres. Benjamin Vohl est décédé à Québec le 20 septembre 1885. Le Quebec Morning Chronicle publie en cette occasion cet avis de décès :

« Our obituary column contains this morning a notice of the death of an old and very much respected citizen in the person of Mr. Benjamin Vohl, optician, of St. John street. The deceased gentleman, who was 79 years of age, rose in his usual health yesterday morning and died of congestion of the lungs after one hour's illness only. Mr. Vohl was born in Hamburg, Germany, and came to Quebec in 1831, where he married Miss. Verreault and had several children. Of the latter but two survive, Lieut. Col. Vohl, our well known Chief of Police, and Mr C. Vohl, clerk in the office of the Post Office Inspector. The deceased gentleman was very well known in the city and county of Quebec and took an active part in politics, being a strong adherent of the Conservative party ».

Cette courte notice nécrologique fournit le lieu de naissance et la date d'arrivée de Benjamin Vohl à Québec : né à Hambourg, Allemagne et arrivé à Québec en 1831.

De nombreuses surprises attendent les généalogistes lors de la consultation des journaux anciens.

Les clôtures d'inventaire : un fonds d'archives méconnu

par Serge Goudreau

L'inventaire des biens de communauté demeure sans nul doute le document notarié le plus intéressant que l'on puisse retrouver dans un minutier de notaire. En effet, la présence d'un inventaire de biens nous permet de pénétrer dans le cadre de la vie quotidienne de nos ancêtres. Afin d'y effectuer l'inventaire de biens, le notaire se transporte naturellement dans la résidence du défunt et y relève minutieusement tous les biens meubles et immeubles qu'on lui présentera. Il signale également les biens propres des époux (bijoux, linges, etc.), les dettes actives et passives de la communauté ainsi qu'une liste des titres et papiers concernant la propriété du couple. En définitive, l'inventaire des biens demeure un document notarié d'une grande richesse en raison de la masse d'information que le généalogiste y retrouve.

La rédaction d'un inventaire de biens repose généralement sur des critères bien définis. En effet, nos ancêtres font appel au notaire pour effectuer un inventaire de biens lorsque l'un des parents décède et qu'il laisse des enfants mineurs sous tutelle. Dès ce moment, les parents et amis du défunt se réunissent pour procéder à l'élection d'un tuteur et d'un subrogé tuteur qui représenteront les enfants mineurs du défunt.

Les clôtures d'inventaire (1744–1926)

Les inventaires de biens se retrouvent généralement à l'intérieur des minutes de notaires. Les généalogistes identifient ce document en consultant les répertoires d'actes des notaires ou la banque de données Parchemin pour la période antérieure à 1765. Cependant, bien peu de généalogistes connaissent l'existence d'un fonds d'archives qui facilite le repérage des inventaires de biens. En effet, le fonds d'archives « clôtures d'inventaire » demeure extrêmement utile pour repérer rapidement la présence d'un inventaire de biens. La clôture d'inventaire est un document judiciaire qui finalise l'inventaire des biens d'une communauté fait

par le conjoint survivant, pour empêcher la continuation de la communauté lorsqu'il y a des enfants mineurs.

Aux Archives nationales du Québec à Québec (ANQ-Q), les clôtures d'inventaires ont été conservées à compter de 1744. Elles se retrouvent sous la cote CV 301 – Fonds Cour Supérieure, district de Québec, Clôtures d'inventaires. De toute évidence, les premiers registres de clôtures semblent manquants. Les registres de clôtures d'inventaire comprennent 14 registres et couvrent les années 1744–1759 et 1767–1926. Les ANQ-Q possèdent donc tous les registres de clôtures d'inventaire depuis 1767.

Que retrouve-t-on dans un registre de clôtures d'inventaire? Nous avons extrait du registre couvrant les années 1820–1828 la mention suivante d'une clôture d'inventaire :

« Est comparu par devant nous l'honorable Olivier Perrault un des juges de la Cour du Banc du Roi pour le district de Quebec Marie Louise Letourneau veuve de François Nault de Deschambault, laquelle tant comme commune en biens avec le dit feu son mari que comme tutrice de ses enfans mineurs, ayant fait proceder par Maître A.C. de la Chevrotiere notaire le 12 fevrier dernier à l'inventaire des biens de sa communauté en présence de Michel Nault subrogé tuteur désireroit le faire clore, en conséquence après serment prêté par la dite comparante, qu'elle a fait comprendre en son dit inventaire tous les biens dépendants de sa dite communauté nous en avons donné acte & à l'instant clos icelui à la charge que s'il vient à sa connoissance quelques effets qu'elle auroit oublié d'y faire inserer elle les y fera ajouter & a déclaré ne savoir signer de ce enquis lecture faite à Quebec le 10 avril 1822 ».

La clôture d'inventaire est un acte judiciaire relativement succinct. Le juge de la Cour du Banc du Roi y signale le nom du requérant (Marie-Louise Létourneau veuve de François Nault), le

lieu de résidence du couple (Deschambault), le nom du notaire ayant procédé à la rédaction de l'inventaire des biens (Ambroise Chavigny de la Chevrotière) et la date de rédaction de l'acte (12 février 1822). Ces informations de base nous permettront de retracer rapidement le document notarié à l'intérieur du minutier du notaire Ambroise de la Chevrotière.

Un index informatisé

Les Archives nationales du Québec à Québec ont confié récemment à une stagiaire le soin

d'effectuer un index complet des clôtures d'inventaire de biens. Pour chaque clôture d'inventaire, la stagiaire releva le nom du requérant, profession (lorsque indiqué), lieu de résidence, nom du notaire et date de rédaction du document. Cet index informatisé (fichier Vrignaud) permet maintenant d'effectuer une recherche rapide sur l'ensemble des registres de clôtures d'inventaire conservés aux Archives nationales du Québec. Les généalogistes ont évidemment intérêt à utiliser cet index informatisé dans l'espérance de retracer ce document inédit et rarissime qu'est l'inventaire de biens.

Prix de *L'Ancêtre* et prix Percy W. Foy

Les sociétés de généalogie de Québec et de Montréal ont attribué leurs prix de l'année. Aux deux endroits, certains de nos membres et collaborateurs ont été honorés.

La Société de généalogie de Québec lançait l'an dernier son nouveau prix d'excellence pour l'article de fond de notre bulletin. Un jury composé de monsieur Michel Langlois, président, assisté de madame Andrée Gagnon et de monsieur Guy-W. Richard a attribué le prix à madame Luce Jean-Haffner. Elle fut notre fidèle collaboratrice jusqu'à cette année. Domiciliée à Londres, Angleterre, elle nous communiquait jusqu'à la fin de 1997 le résultat de ses recherches en France, au sujet de nos pionniers. Répondant aux cinq critères exprimés dans *L'Ancêtre*, vol. 24, l'article primé qui lui vaut une somme de 200 \$ est intitulé « Les origines françaises de Jacques D'Anjou » (*L'Ancêtre*, vol. 24, n° 1, septembre 1997, p. 13-17). Il est illustré d'extraits de parchemins des 17^e et 18^e siècles et d'une carte géographique. Le jury a de plus attribué une mention à monsieur Jean-Claude Massé pour un texte : « André Eschenbach,

soldat allemand et meunier de la Côte-du-Sud – quatrième partie » (*L'Ancêtre*, vol. 24, n° 8, pp. 285-294). Félicitations à ces deux méritants auteurs !

À Montréal, parmi les lauréats du prix Percy-W.-Foy de la Société de généalogie canadienne-française, dans la catégorie 1, c'est le président actuel de notre société, monsieur Serge Goudreau, qui remporte pour une seconde fois les honneurs du meilleur article publié dans le bulletin *Les Mémoires de la S.G.C.F.* Son texte s'intitule : « Michel Maray de LaChauvignerie, interprète des langues iroquoises... ». Et, dans la catégorie 4, trois messieurs Fréchette (Lucien, Claude et Hilarion) se sont vus attribuer le prix du meilleur outil de travail généalogique par leur « Dictionnaire généalogique des Fréchette », ouvrage de 700 pages pour lequel monsieur Guy Fréchet, l'un des membres de notre Société de généalogie de Québec a été, au plan informatique, l'un des piliers de la production. Honneur à ces lauréats! *L'Ancêtre* se réjouit de la valeur et de l'utilité de leurs recherches généalogiques et historiques!

Les erreurs en généalogie

par Michel Langlois

Le plus grand et le plus grave problème que nous rencontrons dans nos recherches généalogiques tient au fait que nous pouvons rarement nous fier aux instruments de recherches que nous avons en main. Le premier ouvrage que les généalogistes québécois ont pu consulter en généalogie était le dictionnaire généalogique de monseigneur Cyprien Tanguay. Cet auteur, qui mérite toute notre admiration, a compilé de façon précise des milliers et des milliers de renseignements concernant nos ancêtres. Tant qu'il s'en est tenu à la compilation, tout allait bien. Au moment où, il s'est mis à faire de la généalogie, c'est-à-dire à constituer des familles à partir des renseignements obtenus par ses compilations, beaucoup de choses se sont gâtées. Pourquoi? Parce que monseigneur Tanguay ne travaillait pas avec assez de rigueur. Il se permettait des suppositions. Or en généalogie on ne peut pas « supposer ».

L'ouvrage de Monseigneur Tanguay a été remplacé par celui de René Jetté. On aurait été en droit de s'attendre à plus de rigueur de la part de René Jetté, l'auteur du *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*. Malheureusement, cet ouvrage si utile et que des centaines de Québécois consultent tous les jours pêche, hélas, de la même façon que le précédent. Il manque de rigueur. Les renseignements qui ont servi à la réalisation de cet ouvrage ont été compilés par des étudiants du Programme de recherches en démographie historique de l'Université de Montréal. Ce dictionnaire est donc l'oeuvre de toutes ces personnes. Il est en réalité le travail de dizaines de personnes, étudiants et étudiantes en démographie et autres, qui ont alimenté la banque de données de l'ordinateur du Programme de démographie historique. Il n'y a rien à redire au sujet de ces compilations. Monsieur Charbonneau, et nous le croyons, certifie que ces renseignements ont été vérifiés avec attention et compétence par toute une équipe de professeurs.

Par contre, si ces renseignements sont exacts, pourquoi trouve-t-on tant d'erreurs dans le dictionnaire qui a été réalisé à partir de ces

données. René Jetté voulait, avec raison, corriger le dictionnaire généalogique de monseigneur Tanguay. Il travaillait à le faire, quand pour l'aider à réaliser son projet, les responsables du Programme de démographie de l'Université de Montréal ont mis à sa disposition l'ordinateur et tout le contenu de la banque de données. C'est monsieur Hubert Charbonneau, le directeur du programme de démographie, qui dans l'introduction au Dictionnaire, le mentionne en ces termes :

« Le lecteur doit maintenant savoir que la réalisation du *Dictionnaire* n'aurait pas été possible sans la collaboration du Programme de recherche en démographie de l'Université de Montréal... L'auteur leur est redevable d'un double privilège : en premier lieu, on lui a donné accès à l'information inscrite sur bande magnétique... en deuxième lieu, on lui a permis de consulter chacune des fiches de dépouillement afin d'en tirer les renseignements qui n'apparaissent pas sur les listes d'ordinateur. »

En somme René Jetté a eu accès à un travail de compilation considérable, réalisé pendant plusieurs années auparavant. Sa responsabilité dans la confection du *Dictionnaire*, et c'est encore Hubert Charbonneau qui le dit, a consisté à reconstituer les familles et à ajouter des renseignements divers, concernant notamment les professions.

« Nul mieux que lui, ajoute monsieur Charbonneau, n'est en mesure d'apprécier l'avantage considérable d'avoir pu disposer, au point de départ, de données d'état civil déjà dépouillées et rassemblées sur un support uniforme. »

Bien plus, pour réaliser ce *Dictionnaire*, René Jetté a pu profiter « de l'assistance et des conseils de tous les membres de l'équipe du P.R.D.H. ». Cette assistance s'est traduite dans les faits par la reconstitution des familles à l'aide de l'ordinateur. À ce sujet, dans un article paru dans la revue

Interface en 1988, les responsables du Programme expliquent qu'ils avaient un déficit à relever. Pour dresser des biographies de chaque individu, il était nécessaire de relier les diverses mentions contenues dans les sources :

« Une telle entreprise de couplage ne va pas sans difficultés, ajoutent-ils. La plus importante? L'identification correcte des individus, compte tenu des variations orthographiques des noms ainsi que des changements de noms et de prénoms affectant une même personne. Heureusement, on a conçu des méthodes qui permettent, par l'ordinateur de pallier ces difficultés. » (*Interface* janvier/février 1988, p.25.)

Et c'est précisément là que le bât blesse : ces méthodes, nous le verrons, étaient loin d'être à point. Ce sont tout de même ces méthodes qui ont permis la réalisation et la publication du *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*. Considérant les moyens dont disposait René Jetté, nous pouvions légitimement nous attendre à avoir en main une œuvre presque parfaite puisque, l'informatique aidant, il devenait facile de repérer et de corriger les erreurs qui se glissent inévitablement dans un travail d'une telle envergure. Mais une trop grande précipitation à faire paraître cet ouvrage, un manque de rigueur évident dans la méthode employée pour le constituer et un manque flagrant de révision avant sa parution, ont fait de ce *Dictionnaire* un ouvrage dont il faut constamment se méfier.

Dans l'introduction au premier tome du *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois*, je mentionne que le *Dictionnaire Jetté* n'est pas entièrement fiable, en raison des nombreuses erreurs et imprécisions qu'on y trouve. Prenant la défense de René Jetté, Monsieur Hubert Charbonneau, dans les *Mémoires de la Société généalogique Canadienne-Française*, volume 49, n° 2, été 1998, p. 143, a fait une mise au point à ce sujet. Il écrit à propos du *dictionnaire Jetté* : « que celui-ci comporte des erreurs paraît inévitable : c'est la proportion qui compte ». Et un peu plus loin, il ajoute : « De quelle importance est cette proportion? Assez faible, à notre avis. »

Je me serais gardé d'écrire cet article, si je ne m'étais pas rendu compte que constamment on

tente de minimiser et d'excuser les erreurs en généalogie. Travaillant moi-même à la rédaction d'un dictionnaire biographique, comme je le mentionne d'ailleurs dans l'Introduction, j'utilise tous les jours les données du Programme de démographie historique de l'Université Montréal et le *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* de René Jetté. C'est précisément pourquoi j'ai pris le temps de mettre les chercheurs en garde. Le *Dictionnaire Jetté* est extrêmement utile sinon indispensable, mais on y trouve également un nombre considérable d'erreurs. Si l'on n'y comptait que quelques dizaines d'erreurs, je n'en parlerais même pas. Mais ce ne sont pas des dizaines, mais des centaines d'erreurs que j'y ai relevées, et plus grave encore, des erreurs causées par une approche erronée en généalogie : « la supposition ». Voilà pourquoi, je tiens à mettre les chercheurs en garde à ce sujet. Je tiens à préciser que ce n'est pas un reproche que j'adresse à l'auteur d'un ouvrage si important, mais une constatation que je fais.

La généalogie est une science précise. Les instruments de recherche que nous mettons entre les mains des généalogistes doivent être le plus fiables et le plus précis possible. Aussi, quand nous constatons des erreurs dans de tels ouvrages, nous nous devons, pour le progrès de la science généalogique de les signaler. C'est d'ailleurs ce que je demande à tous les chercheurs au sujet de mon *Dictionnaire biographique*. J'estime que c'est rendre service à l'auteur et à l'ensemble des généalogistes que de signaler les erreurs que nous repérons dans de tels ouvrages. Voilà pourquoi, dans les lignes suivantes, et dans cette toute première chronique, j'en profite pour signaler quelques erreurs que j'ai relevées ou que des chercheurs m'ont signalées dans le premier tome de mon *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois*. On ne pourra pas m'accuser de partialité et encore moins de me croire plus fin que les autres. Je suis bien conscient que même si j'ai tenté tout au long de mes recherches d'éviter les erreurs et malgré les révisions rigoureuses auxquelles je me suis astreint, quelques-unes se sont glissées dans le premier tome de mon *Dictionnaire biographique*. Je m'empresse de les signaler et de les corriger immédiatement, car à mes yeux, une erreur en généalogie est une erreur de trop, peu importe par qui elle est causée. Dans les chroniques à venir, j'aurai l'occasion de revenir

aux erreurs du Dictionnaire Jetté et d'autres ouvrages fort utiles et fort utilisés.

Je viens de mentionner qu'à mes yeux une erreur en généalogie est une erreur de trop. En effet, les erreurs en ce domaine se propagent et se perpétuent comme du chiendent. J'en profite une fois de plus pour demander à tous les généalogistes qui découvrent une erreur dans mon dictionnaire de me la signaler, avec preuves à l'appui bien entendu. Je vous en remercie à l'avance en mon nom et au nom de cette science si passionnante qu'est la généalogie.

Corrections au tome 1 du *Dictionnaire biographique des familles québécoises*.

p. 54, Arnaud, Mathurin

À la 15^e ligne du bas, colonne de droite, rayer : « Le même jour » et remplacer par : « Le 12 avril 1689 ».

p. 67, Aubert, Élisabeth, épouse d'Aubin Lambert

À la septième ligne, rayer : « neuf » et remplacer par « dix » enfants.

Cette rectification m'a été signalée par monsieur Réal Aubin de Joliette.

p. 178, Bérubé, Damien

Au deuxième paragraphe, première ligne :

Rayer : « Son parrain n'est autre que Jean-Baptiste-François Deschamps de Boishébert, qui reçoit » et remplacer par : « Jean-Baptiste-François Deschamps de la Bouteillerie reçoit la seigneurie de la Bouteillerie (Rivière-Ouelle) ».

À la 6^e ligne, rayer : « Son parrain » et remplacer par : « Le seigneur Deschamps ».

p. 222, Boivin, Pierre

1^{re} et 2^e lignes, rayer : « Saint-Maclou » et remplacer par : « Saint-Sauveur ».

p. 223, rayer les lignes : « Il a pour arrière-grand-père Thomas Boivin, époux de

Marguerite Vincent. Son grand-père également prénommé Thomas épouse Marguerite Docquet. »

Remplacer par : « Il a pour arrière grand-père Jehan Boivin, né à Anet, qui épouse Michelle Vastier avant 1564 à Saint-Maclou de Rouen . De leur union naît Guillaume qui épouse Guillemette Levert. Ce Guillaume est le père de Charles et de François Boivin qui émigrent en Nouvelle-France. Guillaume a aussi pour fils Pierre, qui épouse Anne Le Coq, le 6 novembre 1633 à Saint-Maclou de Rouen. Ce sont les parents de Pierre, venu en Nouvelle-France. »

N.B. Ces rectifications m'ont été signalées par madame Anne Osselin de Rouen, qui m'a transmis la véritable ascendance de Pierre Boivin, car les premières informations qui m'avaient été fournies n'étaient pas exactes.

p. 293, Brochu, Jean

3^e ligne, rayer : « Renée » et remplacer par : « Louise ».

Dernière ligne du premier paragraphe, ajouter : « et sa belle-mère » Renée Micheau, le mardi 11 septembre 1685.

N.B. Cette correction m'a été signalée par monsieur Lucien Brochu de Québec.

p. 313, Buteau, Nicolas

6^e ligne, 2^e paragraphe, rayer : « le sieur » et remplacer par « le procureur de feu » Jean de Lauzon.

p. 329, Cabazier, Pierre

Dernier paragraphe, 2^e colonne, 2^e ligne, rayer : « Charpentier » et remplacer par « Jodoin, charpentier ».

p. 346, Cardillon, Marguerite

À la 5^e ligne, rayer : « évêché de Senlis ».

N.B. Cette correction m'est signalée par monsieur Réal Desjardins de Pincourt.

p. 353, Carreau, Louis

À la 5^e ligne, rayer : « Guillemette » et remplacer par « Joinville » .

p. 381 Chapelain, Françoise

2^e ligne en haut de page, rayer : « 1654 » et remplacer par « 1664 ».

Cette rectification m'a été signalée par monsieur Florent Gingras de Charlesbourg.

p. 428 Chevalier, René

3^e paragraphe, 4^e ligne du bas, après « obtenant », ajouter « du procureur de feu » Jean de Lauzon.

p. 482 Couture, Guillaume

2^e paragraphe 4^e et 8^e lignes, remplacer : « La Harpe Aubray » par « La Haye-Aubrée ».

Cette rectification m'a été signalée par madame Anne Osselin de Rouen.

Additions

La généalogie est une science vivante. On y fait des découvertes tous les jours. Certaines de ces découvertes récentes m'ont été signalées. Elles viennent ajouter des éléments nouveaux et importants à certaines biographies. Je vous les signale avec beaucoup de plaisir.

p. 67, Aubert, Élisabeth, épouse d'Aubin Lambert

Ce couple a eu non pas neuf mais dix enfants. L'enfant de plus se prénomait Michel et était le sixième enfant de ce couple. C'est à tort que Tanguay et Jetté font de ce Michel Lambert, un enfant de Pierre Lambert et de Marie Normand.

Pour plus de renseignements à ce sujet voir de : Aubin, Georges et Aubin, Réal, *Les Lambert-Champagne-Aubin, 800 actes notariés, 1663-1799*. Éditions Aubin-Lambert, Joliette, Qc, 1996, 787 p.

On y mentionne le contrat de mariage de Michel Lambert, « fils De aubin Lambert Et De

Elizabeth aubert ces pere Et Mere », avec Louise-Catherine Grenier. (ct. Horné Laneuville 24 novembre 1708).

Merci à monsieur Réal Aubin de Joliette, de m'avoir mentionné ce fait.

N.B. Je rappelle que mon travail porte d'abord et avant tout sur les ancêtres eux-mêmes. N'ayant pas le temps de m'intéresser à leurs enfants, je ne fais que signaler combien ils en ont eu, en me fiant au nombre rapporté par René Jetté. Toutefois, quand j'ai la preuve que le nombre d'enfants d'un couple diffère avec celui mentionné par Jetté, je le signale. Je suis cependant fort heureux qu'on me signale des additions de ce genre.

p. 120, Barthon Marie-Françoise (1651-1699)

À ajouter en première ligne :

« Baptisée le mardi 10 janvier 1651, dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montierneuf de Poitiers, »

En référence : « Baptême : communication de M. Jean-Marie Germe, dans *Origine des émigrants du département de la Vienne*, vol. 1, p. 5, n° 13 ».

p. 256, Bourbeau, Simon, époux de Françoise Tard

Lors du voyage de quarante Québécoises et Québécois que j'accompagnais en France au début du mois de mai dernier, nous avons participé à la remise par monsieur Jean-Marie Germe à madame Denise Bourbeau-Marcoux, vice-présidente de l'Association des Bourbeau d'Amérique, du contrat de mariage de Simon Bourbeau et de Françoise Tard (Letard) et de l'acte de baptême de sa soeur Renée. Nous avons appris de la sorte, avec beaucoup de plaisir, la filiation et le lieu d'origine de son ancêtre.

Il faudra désormais lire au *Dictionnaire biographique*, à la notice de Simon Bourbeau :

« Fils du laboureur Sébastien Bourbeau et de Marie Gobin, il contracte mariage devant le

notaire Touton de Poitiers, le dimanche 4 novembre 1657, avec Françoise Tard, fille de feu Charles Tard, journalier et d'Ozonne....(nom de la mère omis). »

Sa soeur Renée qui est témoin à ce contrat de mariage est baptisée à Quincay, près de Vouillé au Poitou, le dimanche 15 août 1632.

p. 293, Brochu, Jean

Monsieur Lucien Brochu de Québec, me signale que son ancêtre a reçu une concession de Charles Aubert De La Chesnaye, le 25 août 1664, ce qui reporterait son arrivée au pays vers 1661.

p.299, Bruneau René (1641–c.1700)
dit Jolicoeur

À ajouter en première ligne : « Baptisé le dimanche 9 juin 1641, à Saint-Jean-Baptiste de Poitiers, » fils de Georges Bruneau et de Blaisette « Martin ».

En référence : « Baptême et contrat de mariage des parents : communication de M. Jean-Marie Germe, dans *Origine des émigrants du département de la Vienne*. vol. 1, p. 7, n° 27. »

p.381, Chapelain, Louis (1617–1700)
dit Letourneur :

« Baptisé le mardi 19 septembre 1617 à Saint-Porchère de Poitiers, fils d'Hilaire Chapelain et de Marguerite Pain, ce maître tourneur épouse à Saint-Porchaire de Poitiers, le dimanche 9 février 1642, Françoise Laschault (Dechaux, de Notre-Dame de Lubersac, évêché de Limoges en Limousin. De leur union naissent trois enfants. »

En référence : « Baptême et mariage : communication de M. Jean-Marie Germe, dans *Origine des émigrants du département de la Vienne*. vol. 1, p. 7, n° 30. »

p. 389 Charet Jacques (1664–1725)

« Baptisé le samedi 26 janvier 1664, à Saint-Jean-Baptiste de Poitiers, fils de François Charet et d'Anne Rideau. »

« Ses parents se marient à Sainte-Radegonde de Poitiers, le lundi 4 mars 1658. »

En référence : « Baptême et mariage : communication de M. Jean-Marie Germe, dans *Origine des émigrants du département de la Vienne*, vol. 1, p. 7, n° 33. »

p. 441, Cliche, Nicolas

Un document de la Collection de pièces judiciaires et notariales me permet d'ajouter des renseignements fort précieux en ce qui concerne Nicolas Cliche. On y apprend entre autres choses, qu'il se trouvait au pays en 1672. Tout de suite après le premier paragraphe, il faut ajouter à la notice biographique, le texte suivant :

« Serviteur de Nicolas Gauvreau en 1672, en compagnie de Claude Couturier, ils quittent le service de leur maître en emportant cinq de ses fusils. Faits prisonniers à Percé et ramenés à Québec, ils doivent remettre les fusils, l'argent et le temps perdu. » CPJN 05-1672, n° 3234.

p. 477, Coutance, Pierre (1661–1714)
dit Argencourt

« Baptisé le dimanche 2 octobre 1661, à Saint-Jean-Baptiste de Montierneuf de Poitiers »... « Ses parents se marient à Saint-Didier de Poitiers, le dimanche 27 novembre 1650. »

En référence : « Baptême et mariage : communication de M. Jean-Marie Germe, dans *Origine des émigrants du département de la Vienne*, vol. 1, p. 9, n° 47. »

Nouveaux membres

4005	Marcoux, Patrick	616, rue Bagot, Québec, QC, G1N 2B1
4006	Saint-Michel, Lucie	114, Des Résurgences, Boischatel, QC, G0A 1H0
4007	Poirier, Paul	2385, rue Nérée-Beauchemin, Sillery, QC, G1T 1H7
4008	Gleen, Mary	1401, Birch Street, Hancock, MI, USA, 49930
4011	Richer, Jean-Louis	64, rue Laflamme, Sainte-Croix, QC, G0S 2H0
4012	Bourget-Robitaille, Gaétane	47, rue du Vieux-Fort, Lévis, QC, G6V 2C6
4013	Banks, Jacqueline	221-19, Hamilton Street, Lindsay, ON, K9V 5H8
4014	Viel, François-Jean	307-6130, 1 ^{re} Avenue, Charlesbourg, QC, G1H 2W1
4016	Desjardins, Gérard	281, avenue Beaubassin, Dieppe, NB, E1A 1B3
4017	Ostiguy, Diane	6-389, rue Cartier, Sept-Îles, QC, G4R 2T5
4021	Bourrassa, Marie-France	2-4300, 4 ^e Avenue Est, Charlesbourg, QC, G1H 3N1
4022	Charland, Michelle	6-2028, Du Cardi-Persico, Sillery, QC, G1T 1V4
4023	St-Hilaire, Lise	184, Place Orléans, Beauport, QC, G1E 6V4
4024	Bélanger, Simone	839, ave Eymard, Québec, QC, G1S 4A3
4026	Richard, Claude	903-7, Jardins-de-Méridi, Québec, QC, G1S 4N8
4027A	Létourneau, Lise-Anne	903-7, Jardins-de-Méridi, Québec, QC, G1S 4N8
4028	Denis, Richard	1539, de la Caravelle, Charlesbourg, QC, G2E 4X8
4029	Maurice, Yvon	1525, rue Blackheath, Orléans, ON, K1E 1K9
4030	Nadeau, Charles-André	61, rue Saint-Louis, Québec, QC, G1R 3Z2
4032	Blouin, Pierre	2220, rue de la Paix, Québec, QC, G1L 3S7
4033	Beaudouin, Gaston	41, chemin Des Fougeroles, Lac-Beauport, QC, G0A 2C0
4034A	Caron, Jeanne d'Arc	41, chemin Des Fougeroles, Lac-Beauport, QC, G0A 2C0
4035	Michaud, Louis	135, rue Saint-Marc, Saint-Anselme, QC, G0R 2N0
4036	Grondines, Louise	2711, rue des Arbrisseaux, Québec, QC, G2C 1S6
4038A	Bélanger Allaire, Louise	
4039A	Lesage, Julie	135, rue Saint-Marc, Saint-Anselme, QC, G0R 2N0
4040A	Lamothe, Jocelyne	724, rue Saint-Augustin, n° 1, Québec, QC, G1R 3M9
4041	Guilbeault, Gabrielle	4520, place Le Monelier, Charlesbourg, QC, G1H 2P1
4042	Gagnon, Nicole	457, ave de la Sablière, Sainte-Marie de Beauce, QC, G6E 3E9
4043	Lecours-Laflamme, Céline	1106, rue Labarre, Sainte-Foy, QC, G1W 4C2
4045	Béland, Gilles	6050, ave Beaumont, Charlesbourg, QC, G1H 4K1
4047	Parent, Hugh	2066, Terrasse Stuart, Sillery, QC, G1T 1J2
4048A	Gignac, Caroline	2, rue Mirepoix, Lévis, QC, G6V 4R2
4049	Lemieux, Jean-Louis	695A-2, rue Principale, Saint-Étienne de Lauzon, QC, G6V 1L8
4050A	Dauphin, André	1002, rue Louis-Jobin, Sainte-Foy, QC, G1W 4J6
4051	Gagnon, Denis	707, carré Bon Accueil, Sainte-Foy, QC, G1V 2Z1
4052	Lapointe, James E	3, Glenwood Way, Quincy, MA USA, 02169-6907
4053	Nadeau, Sophie	176, 67 ^e Rue Ouest, Charlesbourg, QC, G1H 4W7
4054	Fournier, Richard	924, rue du Parc, Saint-Nicolas Est, QC, G7A 4A2
4056	Latulippe, Jean-Claude	19, Rue Charles-Garnier, Loretteville, QC, G2A 2X5

A= Membre associé (e)

Note : Les numéros présents sont ceux des membres inscrits qui ont accepté que leurs coordonnées soient publiées. Nous omettons cependant leur numéro de téléphone

L'Événement de 1898

par Jacques Saintonge

Une bataille dans une église – Deux chantres se donnent des coups de poing

L'église de St-David de Lauberivière vient d'être le théâtre d'une scène disgracieuse, pour ne pas dire scandaleuse.

Il y a eu dimanche quinze jours, deux chantres se sont donné des taloches au choeur de l'orgue et voici pourquoi cette bataille a eu lieu en présence de toute la paroisse.

Les paroissiens de St-David sont allés, il a quelque temps, en pèlerinage au sanctuaire de la Bonne Ste-Anne. L'un des deux chantres en question s'est installé auprès de l'orgue et a entonné tous les morceaux de l'office divin, malgré les instances de l'autre chantre qui voulait avoir l'honneur d'entonner à son tour dans une église étrangère.

Il y a dimanche quinze jours, le chantre qui n'avait pas entonné à Ste-Anne, s'est mis au lutrin à St-David et n'a pas voulu que son compagnon de chant eût son tour. Ce dernier froissé dans son amour propre lança un coup de poing à son voisin et celui-ci riposta aussitôt. Il s'ensuivit un échange de coups de poing ou une bataille en règle dans l'église.

Ce grand scandale produisit presque une panique. L'organiste, Melle Lemelin, tomba sans connaissance.

Des amis parvinrent cependant à mettre fin au combat et à rétablir la paix dans le lieu saint.

On nous a dit que l'un des combattants devait faire amende honorable dimanche dernier, mais nous n'avons pu vérifier le fait.
(7 septembre 1898)

Les fêtes de Champlain – L'opinion de quelques confrères

Le "Pionnier" de Sherbrooke :

L'inauguration du monument Champlain, qui a eu lieu le 21 à Québec, fut marquée par de brillantes fêtes, dont les échos nous arrivent par voie de la grande presse.

Les citoyens de la capitale provinciale méritent les félicitations les plus chaleureuses pour l'œuvre patriotique qu'ils viennent d'accomplir.

En honorant la mémoire de leur glorieux fondateur, ils donnent un noble exemple aux autres villes du pays.

Puissent les monuments historiques se multiplier sur tous les points du sol de la patrie !

La "Patrie", de Montréal :

Québec a de merveilleux décors pour des fêtes nationales et on n'aurait pu trouver dans tout notre continent, pour l'apothéose de Champlain, quelque chose de plus pittoresque que les hauteurs et l'encadrement de la Terrasse.

L'inauguration du superbe monument élevé au fondateur de Québec et au génie qui jeta ici une si féconde semence française a été une manifestation nouvelle de la vitalité de notre race et de la grandeur de notre peuple. (26 septembre 1898)

Les restes de Colomb seront transportés en Espagne

La Havane, 24 – Le gouvernement espagnol ayant décidé de transporter en Espagne les restes de Christophe Colomb, le capitaine général Blanco a lancé le décret suivant :

1. Le monument qui contient les restes de Christophe Colomb sera enlevé de son piédestal et emballé pour être expédié par un navire.
2. Une commission, ayant le capitaine général Blanco pour président et comprenant l'évêque de la Havane, le secrétaire de la justice, le gouverneur civil et le gouverneur militaire, le doyen de la cathédrale, l'architecte de l'État et un médecin désigné par le conseil d'hygiène, examinera le sarcophage contenant les restes et prendra les mesures nécessaires pour l'expédier aussitôt que possible en Espagne.

La commission se réunira, le lundi 25 septembre, à la cathédrale; le département des

finances allouera \$3,000 pour faire face aux frais d'emballage et d'expédition pour le monument.
(26 septembre 1898)

Les restes de Colomb officiellement exhumés à La Havane

La Havane, 27 – Hier matin, l'exhumation officielle des restes de Christophe Colomb a eu lieu en présence du général Blanco, du secrétaire Govin, du gouverneur civil, de l'évêque et de quelques autres autorités. Le public n'a pas été admis dans la cathédrale, dont l'entrée était gardée par un détachement de la police qui retenait la foule assemblée devant l'église.

(27 septembre 1898)

Les héros canadiens - Dans la marine américaine

Un journal de Lowell publie ce qui suit :

« Lowell peut se vanter d'avoir un autre héros dans son sein, ces jours-ci, dans la personne de William Lachance, apprenti de première classe, à bord du "Marblehead", qui est en visite chez ses parents, 580 rue Broadway.

« Il était à Cienfuegos, où dix marins, sous les ordres du lieutenant Anderson, furent envoyés dans une chaloupe à 4 :30 heures du matin, pour aller lever les câbles et les couper. Les marins à bord étaient J. Davis, Bill Oakley, Henrickson, Davis, Williams, Carter, Sanswick, Bennette et Lachance.

« Ils les avaient à peine levés sur la chaloupe pour les couper, que les soldats espagnols à terre commencèrent à tirer sur eux.

« Lachance a encore dans sa jambe la balle Mauser qu'il a reçue alors. »

Or, notre compatriote est maintenant à Québec, toujours à bord du "Marblehead". Il est l'objet des félicitations de la part des visiteurs au navire de guerre américain.

(26 septembre 1898)

Sur la tombe d'une sœur – L'on se rejoint sans se reconnaître – Une visite au couvent de St-Joseph de Lévis

Un M. Bernard, dont la famille demeure encore à la Baie des Chaleurs, est arrivé samedi des Etats-Unis, où il était allé se fixer il y a vingt ans. Deux de ses frères sont frères coadjuteurs chez les RR. PP. Jésuites et deux de ses sœurs,

religieuses au couvent de Jésus-Marie à Saint-Joseph de Lévis. À peine était-il arrivé à Québec qu'il prenait le chemin de St-Joseph pour aller saluer ses sœurs.

En entrant au parloir du couvent, on l'informa qu'il ne pourrait voir personne pour le moment, parce que toute la communauté assistait alors aux funérailles d'une religieuse.

Après avoir causé avec la portière, il apprit avec la plus vive douleur que c'était une de ses sœurs que l'on conduisait à sa dernière demeure. Alors, M. Bernard, les funérailles terminées, se rend au cimetière et s'agenouille sur la fosse de sa sœur chérie. Après d'une religieuse qui versait d'abondantes larmes; et tous deux adressèrent de ferventes prières pour le repos de l'âme de celle que la mort venait de frapper de son glaive terrible. Ils reviennent ensuite au couvent, et là une autre religieuse les présente l'un à l'autre comme étant frère et sœur et aussi le frère et la sœur de celle dont ils pleuraient la perte.

Le frère et la sœur ne s'étaient pas reconnus ni sur la fosse ni au parloir, et le fait ne surprendra personne quand on saura qu'ils ne s'étaient pas vus depuis trente ans.

On comprend la scène attendrissante et empoignante qui s'est passée lorsque la connaissance a été faite entre le frère et la sœur, qui se revoyaient, après une si longue séparation, pour prier, l'un près de l'autre, sur la tombe d'une personne aussi chère! Toute la communauté a été vivement impressionnée de cette rencontre touchante et inattendue. (26 septembre 1898)

Belle cérémonie religieuse – Bénédiction de cloches dans la paroisse de Boucherville

Le joli village de Boucherville a été dimanche, témoin d'une grandiose démonstration religieuse, il s'agissait de la bénédiction de deux cloches. Le carillon de l'église de Boucherville se compose (sic) de cinq cloches.

C'est Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, qui a présidé à la bénédiction. Toute la population de Boucherville s'était portée en foule au débarcadère du bateau à vapeur, pour recevoir l'hôte distingué et ses compagnons de voyage. Le village était décoré comme aux jours de grandes fêtes. Des faisceaux de drapeaux déployaient majestueusement leurs plis sous la brise automnale et de longues banderolles aux couleurs variées, traversaient en tous sens les avenues conduisant au temple.

À peine Sa Grandeur avait-elle mis le pied à terre qu'une foule immense l'escorta jusqu'à l'église. L'assistance était si grande que plusieurs personnes n'ont pu trouver place dans la vaste nef.

Les nouvelles cloches, qui ont reçu au baptême les noms de Charles Paul Marie et Louis Léon Cordélia, pèsent l'une 1,000 livres et l'autre 800 livres. Elles sortent de la fonderie bien connue des Mears, de Londres, Angleterre, et ont coûté \$552.

Les parrains et les marraines étaient : Sir Alexandre Lacoste et Indy Lacoste, l'hon. Charles B. de Boucherville, l'hon. S. Pagnuelo et Mme Pagnuelo, M. le maire Préfontaine, M. Ant. Rocheleau, M. P.P. et Mme Rocheleau, M. Napoléon Dulude, marguillier en charge, et Mme Dulude, M. Z. Aubertin, maire du village, et Mme Aubertin, M. Frs X. Racicot, maire de la paroisse, et Mme Racicot, M. P.P. Martin et Mme Martin, M. le Dr T. Parizeau et Mme Parizeau, M. A. Delorme, de Montréal, et Mlle Cécile Laforce, M. Charles Berger et Mme Berger, M. L.A. Lefebvre, avocat et Mme Lefebvre, M. Nap. Sicotte et Mme Choquette, M. Hormisdas Gauthier et Mlle Amanda Boivin, M. H. Sicotte et Mlle Cordélia Normandin, M. Zacharie Desmarceaux et Mme Desmarceaux, M. Jos. Desmarceaux et Mme Desmarceaux, M. L. Savaria et Mlle Lamoureux, M. Alphonse Sicotte et Mme Sicotte.

Mgr Larocque officiait, accompagné de MM. Legault et Filiatrault comme diacre et sous-diacre. MM. Les abbés Boissonnault, Giroux, Bourgeois et Primeau étaient au chœur.

Un chœur puissant a rendu plusieurs beaux morceaux, entre autres le *Tantum ergo* et le *Tota pulchra est*, de Pierre Ostigny.

M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire St Sulpice, a donné le sermon, prenant pour texte : « *Vox Domini in magnificentia.* »

L'orateur sacré a fait une brillante allocution sur le rôle religieux des cloches et a été écouté avec beaucoup d'intérêt par les fidèles.
(27 septembre 1898)

Le tombeau d'un frère de sir Walter Scott à Québec

Mgr Doane, Protonotaire Apostolique de Sa Sainteté, curé de la cathédrale de Newark, New Jersey, qui a passé quelques jours ici, au mois dernier, vient de publier dans « *l'Evening Post* », une correspondance qui a un intérêt piquant pour

Québec. Comme il passait en voiture, dit-il, sur la rue Saint-Jean, hors les murs, le cocher qui le conduisait, se tourna vers lui, vis-à-vis l'église de St-Matthew, et lui dit en désignant de son fouet le cimetière : « Vous pouvez voir ici la tombe d'un frère de Walter Scott. »

Mgr Doane fit arrêter la voiture et entra dans le cimetière. Précisément à l'entrée, il aperçut une pierre tumulaire sur laquelle il lut le nom de Thomas Scott, Paye-maître au dix-septième Régiment, décédé le 6 février 1823, et tout à côté le nom de sa fille, Barbara, décédée le 30 octobre, 1821.

Ni le guide de Baedeker, ni celui d'Appleton, ajoute Mgr Doane, ne mentionne ce fait. « Ces jours derniers, continue-t-il, j'ai cherché ce qui est dit de Thomas Scott dans la vie de sir Walter Scott, par Lockhart, et j'y ai vu plusieurs lettres adressées à ce frère. Thomas Scott était le troisième et dernier frère survivant du célèbre romancier; sa carrière fut fort agitée. Pendant quelque temps, il fut soupçonné d'être l'auteur des *Waverley Novels*, jusqu'à ce que le mystère fût révélé. Ces lettres sont très touchantes et montrent les rapports affectueux qui existaient entre les deux frères. J'ai écrit à ce sujet à madame Maxwell Scott, petite-fille de sir Walter Scott, propriétaire actuelle d'Abbotsford, que j'ai eu le plaisir de rencontrer, l'année dernière à Wimbledon, lors du dévoilement du magnifique buste placé dans l'Abbaye de Westminster, en l'honneur du poète. Je lui ai dit que j'avais visité les tombes des deux frères, placées si loin l'une de l'autre, l'une à l'Abbaye de Dryburgh, l'autre à Québec, et quels cœurs chauds et aimants elles couvraient. »

La correspondance de Mgr Doane ne manquera pas d'intéresser plus d'un lecteur : car le fait, mentionné par lui, nous semble trop peu connu.

Ne serait-il pas à propos de planter quelques arbres autour de la tombe de Thomas Scott, pour le distinguer des autres ? Les étrangers verraient par là que la ville de Québec n'est pas insensible à l'honneur de posséder les cendres du frère d'un des plus beaux types de poète et de romancier de notre siècle. (28 septembre 1998)

La famille Crémazie

Le 20 août dernier, je recevais une longue missive qui m'était adressée par un magistrat français résidant à Saïgon en Cochinchine. Que pouvait me demander, du fond de l'Extrême-

Orient, ce brave légiste, me disais-je en parcourant les premières lignes de sa lettre ? Je recourus à la signature; elle me fit entrevoir l'objet de la demande qu'elle contenait. J'y lus ces deux mots écrits d'une main leste et distincte : « André Crémazy ». C'était bien un membre de la famille de notre poète,—d'une branche latérale,—établie aux confins du monde, où il paraît faire grand honneur au nom du barde canadien.

M. André Crémazy était en congé de quelques mois à Paris, d'où il se préparait à partir pour retourner à Saïgon. En lisant, me dit-il, un article sur le Canada de Madame Bentzon, dans la « Revue des Deux Mondes » (15 juillet), il avait remarqué un passage où il est question de notre poète—Octave Crémazie. « J'ai pensé tout de suite, ajoute-t-il, qu'il s'agissait d'un de mes parents; je me rappelle en effet que les papiers de famille, dont M. Laurent Crémazy, président de la cour d'appel à la Martinique, était dépositaire, portaient que les Crémazy étaient originaires de l'Arlège; qu'au siècle dernier, ils se sont divisés en deux clans, l'un qui s'est dirigé vers le Canada, l'autre qui s'est installé à la Clôtat (Bouches du Rhône). J'ai toujours entendu mon oncle M. Laurent Crémazy me dire que nous avons une origine commune avec les Crémazy du Canada. Si vous pouviez, Monsieur l'Abbé, m'éclairer à ce sujet, je vous en serais infiniment reconnaissant. »

M. André Crémazy terminait sa lettre en me disant que les Crémazy de La Clôtat ont émigré à l'île de la Réunion vers 1830, où leurs descendants ont tous de belles situations. M. Joseph Crémazie est directeur du service des Douanes, avec dix-huit mille francs d'appointements. M. Laurent Crémazy est président de la cour à Saïgon, (Cochinchine), avec vingt mille francs d'honoraires.

Je me suis empressé de répondre à la demande de M. André Crémazy, en lui communiquant tous les renseignements que je connais sur la famille Crémazie du Canada.

Cela m'a entraîné à faire quelques recherches qui m'ont donné l'occasion de préciser certains détails qui ne se trouvent qu'indiqués dans la notice d'Octave Crémazie que j'ai publiée en tête de ses *Œuvres Complètes*.

La famille Crémazie du Canada est originaire de l'Arlège, comme les autres branches de cette

famille. Jacques Crémazy, bisaïeul de notre poète, naquit en 1735 à Artigat, petit village de l'ancien diocèse de Rieux, en Languedoc, (aujourd'hui dans le département de l'Arlège). On voit par son certificat de liberté déposé, à l'époque de son premier mariage en 1762, à l'évêché de Québec, qu'il avait quitté le toit paternel depuis onze ou douze ans; qu'il était demeuré sept à huit ans à Pamiers où il exerçait le métier de boulanger; qu'il vécut ensuite deux ans à Bayonne, d'où il se rendit à Bordeaux pour s'embarquer sur la flotte du capitaine Canon, au printemps de 1759. Cette flotte du capitaine Canon, se composant de dix-sept navires, d'après le « Journal de Montcalm, » page 522.

Jacques Crémazy (c'est ainsi qu'il signe), épousa en secondes noces, à Québec, le 27 avril 1783, Marie-Josette LeBreton. De ce mariage naquit, le 14 octobre 1786, Jacques, père d'Octave Crémazie, lequel est né le 16 avril 1827. Il fut baptisé sous le nom de Claude-Joseph-Olivier. Ce ne fut qu'après son baptême que Madame Crémazie qui partageait l'admiration de ses contemporains pour Mgr Plessis, voulut qu'il portât le nom de baptême de ce grand prélat, et qu'il s'appelle Octave.

Je tiens ce renseignement de Madame Veuve Joseph Crémazie qui me l'a donné en 1883, et qui l'a eu elle-même de la mère du poète.

Octave avait deux frères plus âgés que lui, Jacques et Joseph. Le seul qui se soit marié, Joseph, n'a pas laissé d'enfants; de sorte que la famille Crémazie est éteinte au Canada.

Il n'en est pas de même de son souvenir qui vivra tant qu'il y aura des Canadiens-Français pour lire et admirer les écrits d'Octave Crémazie; car

Il nous faut quelque chose, en cette triste vie,
Qui nous parlant de Dieu, d'art et de poésie,
Nous élève au-dessus de la réalité.
Quelques sons plus touchants dont la douce
harmonie,
Écho pur et lointain de la lyre infinie,
Transporte notre esprit dans l'idéalité.
(Poésies de Crémazie, 1853.)
l'abbé H.R. Casgrain.

Québec, ce 6 octobre 1898.

Service d'entraide

par Marcel Garneau

Questions

- 4629 Mariage et parents de Roméo **Gagnon** et Dorothee **Kearny** à Cléricy, Abitibi, le 5 septembre 1959. (A. Dionne 3208)
- 4630 Mariage de Cyrille **Landry** et Adrienne **Defoy** le 28 septembre 1935. (A. Dionne 3208)
- 4631 Mariage et parents d'André **Carrière** (décédé à Rigaud le 16 juillet 1832) marié à Euphrosine **Brazeau** à Rigaud le 17 février 1817. (A. Dionne 3208)
- 4632 Mariage des parents de M.-Anne **Gagnon** épouse de Thomas **Blondeau** (François et Nicole **Roland**) peut-être à Charlesbourg le 20 janvier 1704. (G. Lortie 3187)
- 4633 Mariage des parents d'Anne **Asselin** épouse de Louis **Allaire** (Charles et Catherine **Fièvre**) à Sainte-Famille I.O. le 20 avril 1706. (G. Lortie 3187)
- 4634 Mariage et parents de Thérèse **Bonhomme**. Elle épouse Michel **Moisan** (Pierre et Barbe **Rotteau**). Leur fils, Pierre, épouse Madeleine **Mathieu** à Château-Richer le 17 janvier 1735. (G. Lortie 3187)
- 4635 Mariage et parents de J.-Baptiste **Raymond** et Émilie **Lévesque**. Leur fille, Georgina, épouse Louis **Anctil** à Saint-Pascal-de-Kamouraska le 4 août 1849. (G. Lortie 3187)
- 4636 Origine irlandaise de mon arrière-arrière grand-mère maternelle Mary **Wilson** qui serait la fille de Michael **Wilson** et Helen **Black**. (J. Laurin 2290)
- 4637 Qui est ce François **Cousture** présent lors du contrat de mariage de Guillaume **Cousture** et Anne **Émard** le 18 novembre 1649 devant le notaire Audouart ? Le texte dit : « Le dit Cousture assisté de François Cousture, Antoine Beaudoin, etc., parents, voisins et alliés. Serait-ce le frère de Guillaume? Y a-t-il trace de ce François? (S. Roy 3364)
- 4638 Mariage et parents de Maurice **Racine** et Hortense **Desfossés** vers 1935-1940. (L. Racine 0339)
- 4639 Mariage de ... **Racine** et Elvige ou Elvire **Desgreniers**, vers 1885-1890, peut-être en Estrie. (L. Racine 0339)
- 4640 Mariage et parents de Désiré **Racine** et Caroline **Desrochers** vers 1890. (L. Racine 0339)
- 4641 Mariage de Charles-L. **Racine** et ... **Dumas**, vers 1925, peut-être en Nouvelle-Angleterre. (L. Racine 0339)
- 4642 Dates et lieux de naissance et de décès de Blanche **Petit** (Théophile et Eulalie **Castonguay**) née vers la mi-janvier 1903 à Québec ou Lewiston, Maine, épouse d'Armand **Bouchard**, mariés à Québec (Saint-Sauveur) le 17 septembre 1923. Elle est peut-être décédée à Québec vers le 27 décembre 1933. (Y. Guay-Théberge 3134)
- 4643 Naissance et tous les noms de baptême de Florida **Lemieux** (Ferdinand et Céline **Bélanger**). Elle épouse Louis Benjamin **Roy** à Saint-Vallier peut-être le 16 juillet 1889 ou le 17 juillet 1896. (Y. Guay-Théberge 3134)
- 4644 Céline **Bouchard** (Pierre et Angélique **Morin**) épouse en premières noces Augustin **Allaire** (Augustin et Marie **Audet**). Elle épouse en secondes noces Alexis **Allaire** (Nicolas et Joseph **Dion**) à Sainte-Claire le 24 août 1858. Augustin et Céline se seraient mariés à quel endroit et à quelle date? Ont-ils eu des enfants? Date et lieu du décès d'Augustin. (M. Fournier-Fortin 1403)
- 4645 Dates et lieux de décès de Samuel **Chabot** et Adélaïde **Roy** mariés à Saint-Vallier le 19 janvier 1857. (M. Fournier-Fortin)
- 4646 Décès et inhumation de M.-Catherine **Grenier** (Louis et M.-Magdeleine **Hamel**) née et baptisée à Lotbinière

- (Saint-Louis) le 19 avril 1731 qui a épousé Joseph **Demers** (Nicolas et Anne **Rocheron**), veuf de M.-Joseph **Gingras**, le 30 octobre 1758. Elle épouse Pierre **Gingras** en secondes noces à Saint-Nicolas le 19 avril 1773. Elle était vivante lors du mariage de son fils, Aristobule, avec M.-Jos. **Daigle/Lallemand** à Saint-Antoine-de-Tilly le 12 septembre 1797. (S. Quinn 3227)
- 4647 Décès et inhumation d'Aristobule **Demers** (Joseph et M.-Catherine **Grenier**) né et baptisé à Saint-Nicolas le 8 juillet 1772. Aristobule épouse M.-Jos. **Daigle/Lallemand** (André et M.-Jos. **Rondeau**) à Saint-Antoine-de-Tilly le 12 septembre 1797. Vivant lors du baptême de son fils, Sauveur, à Saint-Nicolas le 10 octobre 1813. Décédé lors du mariage de sa fille, Félicité, avec Louis-Charles **Couture** à Saint-Nicolas le 21 janvier 1823. (S. Quinn 3227)
- 4648 Décès et inhumation de M.-Marcelline **Rageot de Beurivage** (Charles et M.-Marguerite ...) née et baptisée le 16 mai 1807 à Saint-Nicolas. Elle a épousé Eusèbe **Demers** (Aristobule et M.-Jos. **Daigle/Lallemand**) à Saint-Nicolas le 28 août 1827. (S. Quinn 3227)
- 4649 Naissance et baptême de Mary Jane Ann **O'Connell** (Mathew et Jane **O'Neil**) qui a épousé Joseph **Demers** (Eusèbe et M.-Marcelline **de Beurivage**) à Québec (Saint-Patrice) le 6 septembre 1876 et inhumée à Québec (Saint-Patrice) le 22 décembre 1894 selon les registres de Saint-Colomb de Sillery. (S. Quinn 3227)
- 4650 Mariage et parents d'Alexis **Béchar** et M.-Anne **Bissonette**. Leur fille, Adélaïde, fut baptisée à Sainte-Marguerite de Blairfindie Church de Saint-Jean, Québec le 19 mars 1819. (R. Charbonneau 3965)

Réponses

- 4156 Les parents de Louis **Dechêne** ne sont pas mentionnés lors de son mariage avec M.-Adélaïde **Mouton** le 30 novembre 1831 dans le registre de Saint-Louis-de-Kamouraska. Notons la présence de Joseph **Miville-Dechêne** tuteur ad hoc de l'époux. Source : Microfilm Drouin. (C. Lemaître-Duhaime 2538)
- 4157 Jacques **Mainville** (Isaac et Magdeleine **Poirier**) épouse Suzanne **Thélimeau** (François et Suzanne **Dalade**) à Percé le 24 août 1829. Source : Drouin. (C. Lemaître-Duhaime 2538)
- 4328 Suzanne **Lavigne** (Joseph et Marie **Blaume**) épouse Tharé **Dubois** à Kingsey Falls le 26 janvier 1880. (M. Garneau 3000)
- 4477 Les parents d'Angélique **Bérubé**, épouse de Louis **Dechêne**, sont André **Bérubé** et Marie **Souci**. Source : Microfilm Drouin. (C. Lemaître-Duhaime 2538)
- 4554 Joseph-Noël **Giroux** (Joseph et Geneviève **Toupin**) épouse Catherine-Pélagie **Parent** (Joseph et M.-Élisabeth **Lefebvre**) à Beauport le 28 janvier 1754. Joseph **Giroux** (Jean et M.-Charlotte **Grenier**) épouse Geneviève **Toupin** (René et Geneviève **Langlois**) à Beauport le 29 août 1731. Joseph **Parent** (Joseph et Marie **Bélangier**) épouse M.-Élisabeth **Lefebvre** (Jean et Marie **Crete**) à Beauport le 24 novembre 1727. Source : rép. Beauport. (F. Beaugard 3717/M. Lemieux 3380)
- 4556 Ernest **Gagnon** (Philibert et Philomène **Savard**) épouse Georgiana **Tremblay** (François et Adeline **Gagnon**) à Montréal (Notre-Dame) le 7 mars 1887. Pour informations supplémentaires appeler au 627-8091. (J. Gagnon 3487)
- 4559 Pélagie **Parent** (Joseph et Élisabeth **Lefebvre**) épouse Joseph **Giroux** (Joseph et Geneviève **Toupin**) à Beauport le 28 janvier 1754. Joseph **Parent** (J.-Joseph et Marie **Bélangier**) épouse Élisabeth **Lefebvre** (Jean et Marie **Crete**) à Beauport le 24 novembre 1727. (Guy Gagnon 3883)
- 4562 Éclaircissement et réponse. Arthémise **Gagnon** est née à Rivière-Ouelle le 23 janvier 1867, son père est Paul-Léon. Napoléon pour moi est la déformation de Paul-Léon et seulement pour Arthémise et un Nazaire, le père est cité de ce prénom. Tous les autres, c'est Paul aux baptêmes des 7 enfants. Salomé... à son baptême le 24 février 1827 est dite Marie ainsi qu'à tous ses enfants, baptêmes et mariages. Onésime **Guay** c'est Téléphore et, pour

- en finir, Léontine **Guay** est **Émilie Guay**. Au répertoire de Rivière-Ouelle, p. 253 et Drouin, on cite Paul **Gagnon** (Michel et Esther **Michaud**) épouse Marie **Richard** (Aristobule et Louise **Lévesque**) à Rivière-Ouelle le 7 janvier 1856. (A. Gagnon 2626)
- 4565 Jean-Baptiste **Giroux** (Vincent et Marguerite-Angélique **Boutillet**) épouse Thérèse **Jolive/Lépine** (Pierre-Nicolas et M.-Thérèse **Alary**) à Saint-Laurent le 22 juin 1761. Source : Dictionnaire Drouin. (M. Lemieux 3380)
- 4575 Charles **Croteau** (Louis et Catherine **Baron**) épouse M.-Joseph **Landry** (Pierre et Anne **Aucoin**) à Québec le 30 octobre 1769. Source : Dictionnaire Drouin. (M. Lemieux 3380)
- 4608 André **Romain** (Pierre et Louise **Duchéné**) 2 Hurons. Les registres n'en donnent pas plus. Marie **Picard** (Augustin et **Ok8andoron**) **Picard** par après. Prononcer **Okwandoron** et Thérèse **Sasseville** mariés à Jeune-Lorette le 9 juin 1766. Le seul parent connu d'Augustin est son père Alexandre **Ok8andoron** (Huron). Les registres n'en donnent pas plus. Thérèse **Sasseville** (Louis et Charlotte **Renault**) mariés à Charlesbourg le 29 avril 1737. Les ancêtres **Sasseville** sont : René et Charlotte **Parent** mariés à Beauport le 12 novembre 1704. Pierre et Marie **LeSeigneur** mariés à Château-Richer le 8 septembre 1670. Marin et Catherine **LeVaillant** du Bourg Fauville en Caux, diocèse de Rouen, Normandie. Source : compilation mariages Loretteville, Saint-Ambroise de Jeune-Lorette 1761 et plus, Village des Hurons (Notre-Dame-de-Lorette) par G. Provencher et Dictionnaire Drouin. (R. Parent 1747)
- 4618 Alfred **Nickner** (Hilaire et Georgiana **Moreau**) épouse Marie **Morneau** (Norbert et Emma **Bérubé**) à Lewiston (Saint-Pierre et Saint-Paul), Maine le 7 septembre 1896. Source : *Généalogie des Familles de Saint-Louis-de-Kamouraska*. (M. Lagacé 3310)
- 4626 Les mariages successifs de Louise **Caplan** avec François **Hyard** et avec Claude **Lalande** n'ont pas été retrouvés s'il y en eut. Réf. : *Estuaire Généalogique*, p. 56.
- Les descendances de Jean **Hyard** et Claude **Lalande** par Paul-Henri Hudon. (J. Carten 3046)
- 4632 Thomas **Blondeau** (François et Nicole **Roland**) épouse Anne **Gagnon** (Mathurin et Charlotte **Cochon**). Notaire Lacetière, 20 janvier 1704. François **Blondeau** fils de Daniel et Françoise **Du Veau** de Notre-Dame-de-Nantilly de Saumur, Anjou. Ancêtre de **Salaberry** et du Dr **Chénier**. Source : Dictionnaire Drouin. (M. Garneau 3000)
- 4633 Louis **Allaire** (Charles et Catherine **Fièvre**) épouse Anne **Asselin** (Pierre et Louise **Bauché**) à Sainte-Famille, Î.O. le 20 avril 1706. Pierre **Asselin** (David et Catherine **Bandard**) épouse Louise **Bauché** (Guillaume et Marie Paradis) à Sainte-Famille, Î.O. le 20 novembre 1679. (M. Garneau 3000)
- 4634 Michel **Moisan** (Pierre et Barbe **Rotteau**) épouse Thérèse **Bonhomme** (Nicolas et M.-Thérèse **Levasseur**) à Lorette le 18 novembre 1709. Nicolas **Bonhomme** (Nicolas et Catherine **Goujet**) épouse M.-Thérèse **Levasseur** (Jean et Marguerite **Richard**) à Québec le 4 janvier 1676. (M. Garneau 3000)
- 4635 Jean-Baptiste **Raymond/Phocas** (François et Thècle **Leclerc/Francoeur**) épouse Émilie **Lévesque** (Germain et Victoire **Paradis**) à Kamouraska le 9 novembre 1830. Source : Drouin et Kamouraska. (M. Garneau 3000)
- **** Louis **Gagné/Bellavance** décédé le 24 juin 1698 n'a pas vécu au manoir **Gamache** de Cap Saint-Ignace. C'est en 1744 que cette maison a été construite pour servir de presbytère/chapelle. (L. Gamache 2887)
- 4652 Jacques **Béchar**d (Jacques et Madeleine **Leroux**) épouse Marguerite **Vien** (Louis et Catherine **Martel**) probablement à Québec vers 1773. Louis **Vien** était veuf d'Angéline **Dérôme**. Il épousait Catherine **Martel** en secondes noces à Québec le 1^{er} février 1751. Marguerite **Vien** baptisée en 1753, sépulture 8 février 1838. Jacques **Béchar**d baptisé le 26 septembre 1744. Source : Tanguay. (M. Garneau 3000)
- 4653 François **Bertrand/St-Arnaud** (Jean-Baptiste et M.-Joseph **Bronsard**) épouse

- Catherine **Juino/Latulippe** (Joseph et Catherine **Rivard/Loranger** à Batiscan (Sainte-Geneviève) le 23 février 1767. Source : rép. Sainte-Geneviève de Batiscan. (M. Garneau 3000)
- 4654 Réponse partielle. Jean-Baptiste **Ross** (de l'Écosse), les parents ne sont pas connus, épouse M.-Louise **Sincerny (St-Cernie)** fille de Maurice et Thérèse Ver. (Véronique?) **Petit**. Date et endroit illisibles. Source : Drouin. (M. Garneau 3000)
- 4655 Jean-Baptiste **Trottier** (Jean-Baptiste et Geneviève **Lafond**) épouse M.-Madeleine **Rivard/Loranger** (Robert et Madeleine **Guillet**) à Batiscan le 14 novembre 1698. Source : Familles Trottier de J.-Guy Sauvageau. (M. Garneau 3000)
- 4656 Antoine **Laurent** (Laurent **Laurent** et M.-Anne **Boisard**) épouse M.-Marguerite **Laviolette** (Jacques et M.-Marguertie **Durand**) à Trois-Rivières le 29 octobre 1770. Possibilité que **Laurent** soit **St-Arnaud**. Source : Drouin femmes. (M. Garneau 3000)
- 4657 Sous réserve. M.-Adélaïde **Gagnon** (Jean et Marguerite **Lacombe**) épouse Jean-Baptiste **Turcot** (Louis et Angélique **Pigeon**) à Montréal (Saint-Vincent-de-Paul) le 13 août 1771. Contrat notaire Chaboille 4 août 1771. Source : Drouin. (M. Garneau 3000)
- 4658 Marguerite **Brien/Durocher** (parents inconnus) épouse Joseph **Turcot** (Jean-Baptiste et M.-Adélaïde **Gagnon**) à L'Assomption le 12 janvier 1813. Rép. Drouin et Assomption. (M. Garneau 3000)
- 4659 Selon Mme K. de Varennes, **Belisle** a comme surnom « **Goyer** ». Eustache **Belisle** ou **Goyer** (Pierre et Clémence **Locas**) épouse Delphine **Touchette** (Jean-Baptiste et Angélique **Leclerc**) à Saint-Eustache des Deux-Montagnes le 17 février 1868. Source : rép. Deux-Montagnes, vol. 1. (M. Garneau 3000)
- 4663 M.-Joseph **Turpin** (Joseph et M.-Anne **Rouleau**) épouse Paschal **Gemmes (Carrière)** (Jean et Rose **Daoust**) à Sainte-Geneviève le 3 février 1777. (M. Garneau 3000)
- 4666 Jacques **Nolin** (François et Marguerite **Gaillard** de Saint-Jean-du-Pérot, de La Rochelle, Aunis) épouse Françoise **Chalifour** (Paul et Jacquette **Archambault**) à Québec le 18 novembre 1671. (M. Garneau 3000)
- 4674 Honoré **Barbeau** (Joseph et Charlotte **Paquet**) épouse Marie **Bédard** (Jacques et Éléonore **Renaud**) à Saint-Gabriel, Valcartier, le 23 janvier 1871. (M. Garneau 3000)
- 4675 François **Sasseville** (François et Catherine **Vaillant**) épouse Rosalie **Langlois** (François et M.-Rose **Samson**) à Vaudreuil le 30 janvier 1786. Source : Drouin (M. Garneau 3000)
- 4676 Michel **Cousineau** (Michel et Adélaïde **Galipeau**) épouse M.-Emma **Binet** (Jean-Baptiste et Marie **Braseau**) à Saint-Martin, Laval, le 11 janvier 1858. (M. Garneau 3000)
- 4677 Charles-François **Labbé** (Charles et M.-Ursule **Morin**) épouse M.-Magdeleine **Drugeot** (François et M.-Anne **Dandurant**) à l'Islet le 3 janvier 1766. Source : Drouin. (M. Garneau 3000)
- 4678 Narcisse **Martel** (Joseph et Françoise **Dolbec**) épouse M.-Marthe **McGinnis** (Julien et Élisabeth **Méthot**) à Percé le 8 novembre 1859. (M. Garneau 3000)
- 4679 Godfroy **Bernard** (Godfroy et M.-Marguerite **Pageot**) épouse Brigitte **Miray** (Louis et M.-Louise **Émond**) à Saint-Joseph, Lévis, le 20 janvier 1794. (M. Garneau 3000)
- 4680 Jean (John) **Martel** (Pierre et Marguerite **Fanning**) épouse Rose de Lima **Desroches** (Moïse et Charlotte **White**) à Notre-Dame, Ottawa, le 24 novembre 1868. Source : Drouin. (M. Garneau 3000)
- 4681 Louis **Savard** (Joseph et Françoise **Bergeron**) épouse Élisabeth **Tremblay** (Joseph et Élisabeth **Desbiens**) à La Malbaie le 24 novembre 1840. (M. Garneau 3000)

Regard sur les revues

par Jean-François Tardif

Échos généalogiques – vol. 14, n° 2, été 1997 – Société de généalogie des Laurentides, Case postale 131, Saint-Jérôme (Québec), J7Z 5T7.

- La banque de données BMS2000.
- Généalogie amérindienne (onzième partie) (**Dicaire**).

De branche en branche – vol. 2, n° 3, mai 1996

- Club de généalogie de Sainte-Julie (sans adresse connue).

Héritage – Mai 1998 – Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, 1800, Rue Saint-Paul, bureau 308, Trois-Rivières (Québec), G9A 1J7.

- **St-Pierre** ou **Boucher** ou **Dessain** ou **Curonne** ou **Ducuront**?
- Les ancêtres **Morissette**.
- **Calixa Lavallée**.
- 340^e anniversaire (Étienne **Gélinas** et son fils Jean).
- Lignées ancestrales **Beudet** et **Lainesse**.

Héritage – Juin 1998

- Qu'est devenue la famille de Georges **St-Arnaud (It)**?
- **Jean Chassé**.
- Difficultés usuelles reliées au déchiffrement de l'écriture, liées au vocabulaire ou à l'orthographe utilisés.
- Lignées ancestrales **Masse** et **Lévesque**.
- La banque de donnée **Adhémar**.

L'Estuaire généalogique – n° 66, Été 1998 – Société généalogique de l'Est du Québec, C.P. 253, Rimouski (Québec), G5L 7C1.

- **Bernard Massé**, meunier au moulin du Petit-Sault.
- Une prolifique lignée **Hudon** de Saint-Denis.
- Lignée ancestrale **Bonhomme** dit **Beaupré**.
- Une famille **Beaupré** du Bas-Saint-Laurent.

- La famille **Gresse** dit **Dick** au Bas-Saint-Laurent.

Nos Sources – vol. 18, n° 21, juin 1998 – Société de généalogie de Lanaudière, C.P. 221, Joliette (Québec), J6E 3Z6.

- Les **Gareau** en Amérique.
- François **LeBlanc** et **Élisabeth Dugas**.
- L'Honorable Lise **Thibault** Lieutenant-gouverneur du Québec.
- Aux cousins et cousines **Comtois**.
- Jean **Carles** dit **Lalancette**.
- Lignées ancestrales **Pelland**, **Asselin**, **Sabourin**, **Dupuis**, **Baril**, **Fillion**, **Savoie**, **Jennings**, **Dontigny**, **Simard**, **Nelson**, **Parent** dit **Le Parisien** et **Rocheleau**.

L'Outaouais généalogique – vol. 20, n° 3, mai-juin 1998 – Société de généalogie de l'Outaouais Inc., C.P. 2025, Succ. B., Hull (Québec), J8X 3Z2.

- À la recherche d'un acte de baptême (**Hurtubise**).
- Descendance paternelle de Douglas **Chartrand**.
- Les **Lacroix** dit **Langevin** de Sainte-Famille-D'Aumond : index onomastique.
- Lignée paternelle de M. Armand **Larose**.

Le Louperivois – vol. 10, n° 2, juin 1998 – Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup, 300, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup (Québec), G5R 3V3.

- Les familles **Fraser** de Rivière-du-Loup ou le problème des mariages mixtes (première partie).
- L'arrivée des **Grant** à la Rivière-du-Loup.
- Tableau de famille des **Fraser** et des **Grant**.
- Hommage à deux membres émérites de la Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup : Mme Marcelle **Savard** et M. René **Viel**.
- Les **Saindon** – nos champions.

Connections – vol. 20, n° 4, juin 1998. Quebec Family History Society, P.O. Box 1026, Pointe-Claire (Québec), H9S 4H9.

- Searching for French-Canadian Ancestors.
- Quebec City Gazette 1846-1855 Marriages notices ("O" and "V") (**O'Brien, Valiquet, Vigneau**).
- A Successful Fishing Expedition (**Costello, Tubman**).
- Some **Hamiltons** of Huntington 1833-1899 Marriages.
- Quebec City Gazette 1846-1855 Death Notices ("D") (**David, Dawson, Day**).

Cap-aux-Diamants – n° 54, Été 1998 – Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., C.P. 609, Haute-Ville, Québec (Québec), G1R 4S2.

- Jean **Hamelin**, l'historien sans frontières.
- Petit train va loin : la saga de la famille **Fortin**.

Au fil du temps – vol. 7, n° 1, mars 1998 – Société d'histoire et de généalogie de Salaberry, 76, rue Saint-Jean-Baptiste, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 1Z6.

- L'Île du Dr **Lalanne** : une page oubliée de l'histoire du nazisme.
- Trois générations de **Ellice** dans la Seigneurie, ou l'influence du "Family Compact" au Canada.
- Le manoir De Beaujeu, une histoire à suivre...
- À l'occasion du 60^e anniversaire des Régates de Valleyfield : titre d'ascendance du Docteur Armand **Clairmont**, fondateur des Régates.

Au fil du temps – vol. 7, n° 2, juin 1998.

- Lignée ancestrale d'Ovila **Légaré**.
- La pratique religieuse en Nouvelle-France.
- Histoire des **Gagnon** : une lignée d'agriculteurs en Nouvelle-France.
- Lignée ascendante de Gilles **Gagnon**.

Au fil des ans – vol. 10, n° 2, printemps 1998 – Société historique de Bellechasse, C.P. 96, Saint-Lazare (Québec), G0R 3J0.

- Rassemblement des familles **Lessard**.
- Joseph-Eusèbe **Bélanger** (dit le Pape).

Le Charlesbourgeois – n° 58, été 1998 – Société historique de Charlesbourg, 6595, place Molière, Charlesbourg, QC, G1H 5W6.

- Les familles pionnières qui ont fait souche à Charlesbourg (**Drouin, Laberge, Parent, Vézina**).
- Lignée ancestrale de Samuel **Bédard**.
- Lignée ancestrale d'Éphraïm **Bédard**.

Families – vol. 37, n° 2, May 1998 – The Ontario Genealogical Society, 40, Orchard View Blvd., Toronto (Ontario), M4R 1B9.

- Where did all the Mormons Go?
- A Geographical Genealogy for Use in the Archives of Ontario, Toronto.
- Upper Canada Land Petitions on the North Shore of Lake Ontario (**Brown, Johnson, Richardson**).
- Ontario Goes to the Gold Rush (**Anderson, Forrest, Thompson**).
- Sometimes We "Strike It Rich".
- Dufferin County Museum and Archives.
- Quinte Branch Names Index.
- The Registration of Slave Children.
- The Rebel and his Family in Michigan.
- Methodological Problems in Researching West Indian Families 1900-1950.

Newsleaf – vol. XXVIII, n° 2, May 1998. Supplément to *Families* – The Ontario Genealogical Society, 40, Orchard View Blvd., Suite 51, Toronto (Ontario), M4R 1B9.

- Annual Reports for 1997.

Bulletin – n° 3, printemps 1998 – Société historique de Saint-Boniface, C.P. 125, Saint-Boniface (Manitoba), R2H 3B4.

- Mémoires d'un colon au Nord-ouest ayant fait passage dans les centres manufacturiers aux É.U. (Troisième et dernière partie) (Francois-Xavier A. **Bourassa**).

Le Chânon – vol. 16, n° 1, printemps 1998 1997 – Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie, C.P. 1363, Succ. B, Sudbury (Ontario), P3E 5K4.

- Monseigneur **Charbonneau**.
- Caledonia Springs, Quelle source d'inspiration!
- Hommage aux centenaires **Châtelain**.
- Emily **Murphy**, une personne à part entière.
- Lignées ancestrales **Nadeau dit Lavigne et Blanchet(te)**.
- Les **Lamoureux** ou **L'Amoureux**.
- Généalogie **Noël**.

The British Columbia Genealogist – vol. 27, n° 2, June 1998 – The British Columbia Genealogical Society, P.O. Box 88054, Richmond, BC, V6X 3T6.

- Did Your Ancestor Homestead in the Railway Belt? (**Burns, Burton, Bussiere**).
- Who's Who in BC in 1901.
- **Coombes – Roberts** of Vancouver and Yorkshire?
- Meeting the Pioneers from the Pioneer Register (**Caldwell, Cavin**).
- Enumerators for the 1901 Census of BC (**Croteau, Le Vasseur**).

Contact-Acadie – n° 29, automne-hiver 1997-1998 – Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, Moncton, (NB), E1A 3E9.

- Le dictionnaire généalogique des familles acadiennes.
- La banque de données généalogiques acadiennes.

Chinook – vol. 18, n° 4, Summer 1998 – Alberta Family Histories Society, P.O. Box 30270, Station B, Calgary, AB, T2M 4P1.

- Government Bureaucracy Closes Census Records.
- Is there a Doctor in Your Family Tree? A Historical Look at Medical Practice and Sources in Canada. Part II. British Rule from 1759 to Confederation (1867).

Nord généalogie – n° 151, 1998/2 – Groupement généalogique de la région du nord Flandres-Hainaut-Artois – Boîte postale 62, 59118 Wambrechies Cedex, France.

- Ascendance **Verbrugge – Langlet (Cormier, Leclerc)**.
- Relevé des contrats de mariages passés devant Me George François **Mallet**, notaire à Erquinghem sur la Lys 1700-1710 (**Bernard, Roussel**).
- Les **De Bomy** (à Fressin).
- Compléments à l'ascendance **Blondel-Delannoy (Fournier, Lemaire)**.
- Esquisse généalogique de la famille **Messchaert**.
- Première liste de douaniers du Nord (1782-1785) (**Lambert, Masson**).
- Descendants du couple **Gruez-Rombeau** à Prouvy-Haulchin-Wavrechains/Denain aux XVII^e et XVIII^e s.
- Compléments au tableau d'ascendance **Lip-pens-Grave (Sarrazin)**.
- Recherches sur différentes familles alliées aux **Watremetz**.
- Complément à l'ascendance **Leclercq-Dhenain**.
- Variations sur le patronyme **Carpentier**.
- Répertoire des bateliers de la Région Nord – Pas de Calais (**Bacon, Carpentier**).
- Mariages à Armentières de Belges originaires des deux Flandres (1835-1838).
- Descendance de **Robert Renaux**.
- Ascendance **Mayeur-Sauvage**.
- Patronymes relevés par couples dans *Nord Généalogie* (**Renaud, Rivet, Sénéchal, Thibault, Thomas**).

À moi Auvergne! – n° 84, 2^e trimestre 1998 – Cercle généalogique et héraldique de L'Auvergne, 18bis, boul. Victor-Hugo, 78100, Saint-Germain-en-Laye, France.

- À propos du dictionnaire des noms de famille en Auvergne.
- Ancêtres auvergnats des membres du CGHAV (**Blanc, Girard, Morin, Tardif**).
- Généalogie de la famille **Obrier** du Puy en Velay, de 1515 à 1726.
- Les **Gladel D'Ambert**.
- De **Léonie** à **Arletty**.
- Déportés et forçats de la commune (**Benoit, Gaillard, Martin**).

Stemma – Tome XX, 1^{er} trimestre 1998 – Cercle d'études généalogiques et héraldiques de l'Île-de-France, 46, route de Croissy, 78110 Le Vésinet, France.

- Saint-Germain-en-Laye aux XVI^e et XVII^e siècles.
- Mon ascendance **Lointier** de Courdimanche (Val-D'Oise).

La Revue française de généalogie – n° 115, avril-mai 1998 – Martin Média SA, 12, rue Raymond-Poincaré, 55800, Révigny, France.

- Les métiers de nos ancêtres.
- Les racines de Paul **Ricard**.
- Vos ancêtres et l'histoire.
- D'où vient votre nom? (**Boulineau, Larrat, Pelon**).

La Revue française de généalogie – n° 116, juin/juillet 1998.

- À propos du classement des archives.
- Nos ancêtres, les migrants.
- La Demoiselle d'Avignon (**Mireille Mathieu**).
- Vos ancêtres et l'histoire.
- Une mère célibataire peut en cacher une autre.
- La généalogie en Belgique.

Cannes Généalogie – n° 12, 1^{er} trimestre 1998 – Cercle généalogique du pays Cannois, Espace Associatif Mairie-Annexe, 06150, Cannes, La Bocca, France.

- Une personnalité de Cannes oubliée, Sir Thomas **Robinson Woolfield**.
- Pugilat en la paroisse de Notre-Dame de Nantilly de Saumur (Anjou) (**Ancelin, Aubineau**).
- Georges **Guetary**.
- Les naissances illégitimes « autrefois ».
- Ils sont venus d'ailleurs (**Bertrand, Chabot, Martin**).

Généalogie magazine – n° 170, avril 1998 – Éditions Christian, 5 rue Alphonse Baudin, 75011, Paris, France.

- François **Maurias** « l'aspiration au salut ».
- Les archives militaires.

Généalogie magazine – n° 171, mai 1998.

- Les accordéons et la Fabrique **Dédenis**.
- Démarches et négociations matrimoniales.
- Se marier autrefois.
- Les **Douay** et leurs alliances sous le Premier et le Second Empire.
- Jean **Borotra** « le Basque bondissant ».
- Généalogie et contrat de mariage 1658.
- Les archives de la marine.

Généalogie magazine – n° 172, juin 1998.

- Antoine **Court** : l'organisation du protestantisme au XVII^e siècle.
- Les protestants XVI^e-XVIII^e siècles.
- L'État civil protestant sous l'ancien régime.
- La famille **Monod** : une dynastie du protestantisme français.

Généalogie Franc-Comtoise – n° 73, 1^{er} trimestre 1998 – Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté, 35, rue du Polygone, 25000, Besançon, France,

- À propos de Jean **Jacob**, doyen des Français.
- À propos des **Epailly** de la Chaux-du-Domdief et des petites-Chiettes.
- Léon **Renévet** : un fils de Franc-Comtois au Sahara.
- Le Congrès de l'an 2000 à Besançon.
- Mes parents dès ma naissance m'ont appelé **Lucien**.

Généalogie Franc-Comtoise – n° 74, 2^e trimestre 1978.

- À propos de la croix en marge des actes de baptême.
- À propos de l'émigration franc-comtoise au Québec.
- Mention marginales des actes d'état civil.
- Le fichier d'immigration des Suisses en Franche-Comté avant 1789.
- Émigration franc-comtoise au Canada.
- Francs-comtois venus d'ailleurs (**Allaire, Bernard, Caron**).

Courrier de la bibliothèque

par Diane Turgeon

Dons de volumes

- De Raymond Deraspe : LE GNOMON, Revue internationale d'histoire du notariat, n° 104, juin/juillet 1996; n° 111, décembre 1997; n° 112, février 1998; n° 113, avril 1998.
- De Jean-Pierre Pépin: LACHANCE, Louis, *La descendance d'Antoine Pépin dit Lachance et de Marie Teste*, tome I, générations 1 à 7, Association des familles Pépin inc., Saint-Hubert, 1998, 469 p. --- LACHANCE, Louis, *La descendance d'Antoine Pépin dit Lachance et de Marie Teste*, tome II, génération 8, Association des familles Pépin inc., Saint-Hubert, 1998, --- LACHANCE, Louis, *La descendance d'Antoine Pépin dit Lachance et de Marie Teste*, tome III, génération 9, Association des familles Pépin inc., Saint-Hubert, 1998 --- LACHANCE, Louis, *La descendance d'Antoine Pépin dit Lachance et de Marie Teste*, tome IV, génération 10, partie A, Association des familles Pépin inc., Saint-Hubert, 1998 --- LACHANCE, Louis, *La descendance d'Antoine Pépin dit Lachance et de Marie Teste*, tome V, génération 10, partie B, Association des familles Pépin inc., Saint-Hubert, 1998 --- LACHANCE, Louis, *La descendance d'Antoine Pépin dit Lachance et de Marie Teste*, tome VI, génération 11, Association des familles Pépin inc., Saint-Hubert, 1998 --- LACHANCE, Louis, *La descendance d'Antoine Pépin dit Lachance et de Marie Teste*, tome VII, générations 12 à 14, Filiations partielles et autres Lachance, Association des familles Pépin inc., Saint-Hubert, 1998 --- LACHANCE, Louis, *La descendance d'Antoine Pépin dit Lachance et de Marie Teste*, tome VIII, index cumulatif des conjoints, Association des familles Pépin inc., Saint-Hubert, 1998 --- PÉPIN, Jean-Pierre, *Inventaire des 601 microfiches de La Féminine, répertoire alphabétique des mariages des Canadiens-français 1760-1935*, Les Éditions historiques et généalogiques Pepin, collection Notre Patrimoine national, numéro 68, Longueuil, 93 p. --- POITRAS, Jacques, *Répertoire de cartes postales québécoises 1900-1950*, Société historique du Marigot, Longueuil, 1994, 523 p.
- D'un membre : COLLECTIF, *Mariages de Ste-Anne-de-Sudbury, Ontario (1883-1983)*, 1984, 382 p. --- COLLECTIF, *Marriages St-Mary's parish (1850-1989)*, Biddeford, Maine, 1990, 184 p. --- COLLECTIF, *Répertoire des mariages de la cathédrale d'Ottawa (1827-1980)*, volume 1 (A-L), numéro 38, Centre de généalogie S.C., Ontario, 1983, 480 p. --- COLLECTIF, *Répertoire des mariages de la cathédrale d'Ottawa (1827-1980)*, volume 2 (L-Z), numéro 38, Centre de généalogie S.C., Ontario, 1983, 480 p. --- BURKHART, Janice, *Répertoire des mariages St-Cecilia's catholic church Pawtucket (1910-1986)*, Éd. Janice Burkhart, Rhode-Island, 1987, 398 p. --- CHENARD, Robert E., *Marriages of St-Joseph's Catholic Church Old Town, Maine (1860-1960)*, Maine, 308 p. --- DANEAU, Gaston, *Mariages de la paroisse de Saint-Maurice (Co. Champlain) (1844-1973)*, Éd. Bergeron inc., 1982, 143 p. --- GABOURY, Alfred, *Répertoire des mariages St-Joseph Catholic Church Aston (1872-1986)*, éd. Janice Burkhart, Rhode-Island, 1988, 246 p. --- GABOURY, Alfred et Janice BURKHART, *Répertoire des mariages St-John the Baptist Catholic Church West Warwick, volume 1, A-K (1873-1980)*, Éd. Janice Burkhart, Rhode-Island, 1987, 308 p. --- SAINTONGE, Jacques, *Nos ancêtres*, numéros 27-28-29, Sainte-Anne-de-Beaupré, 1995 --- SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DES CANTONS DE L'EST INC., *Répertoire des mariages Cathédrale de Trois-Rivières (1634-1971) et Vieilles Forges (1753-1762)*, volume 1, A-K, 1982, 434 p.

Dons de l'auteur

- BERGERON, René, *Nos familles Aubry*, cahier 1, Collection La belle histoire des Aubry, juin 1998, 32 p.
- Roy-Houle-Matte, comptant plus de 1 500 patronymes d'avant l'arrivée en continent américain jusqu'à nos jours, juillet 1998.
- COLLECTIF, *Dictionnaire des Charron et Ducharme, Descendance de Pierre Charron et Catherine Pillard par les générations depuis 1665, édition 1998*, Association des Charron et Ducharme, Montréal, 1998.
- GREEN, J.B., *The Pothier Story*, 1998.
- COLLECTIF, *Généalogie de la famille Contremine dit Jolicoeur, Joli-Coeur, Jolicoeur et des familles alliées Langelier-*
- HOUDE, Jean-Guy, *Un siècle de prénoms québécois*, Éd. Isabel, Québec, 1998, 93 p. Il s'agit de prénoms donnés aux enfants de Saint-Prospère de Champlain entre 1860 et 1959. S'adresser à : Les Éditions Isabel, 1411, chemin Ste-Foy, C.P. 38019, Québec, G1S 4W8.

Acquisitions

- COLLECTIF, *Voyage au pays des ancêtres, Voyage en France des Lambert d'Amérique du 2 au 17 juillet 1996*, Album Souvenir, 1998.
- LABONTÉ, Youville, *200 family Trees from France to Canada to U.S.A.*, vol. XV, Édi, Youville Labonté, Auburn, 1997, 224 p.
- COLLECTIF, *Une vie dans la paix et l'harmonie avec Gaudiose Gingras et Philomène Cloutier*, 224 p.
- LAFONTAINE, André, *La famille Fauteux*, Sherbrooke, 1993, 176 p.
- BOILEAU, Pauline L., *La Côte Nord contre vents et marées, biographie romancée de Napoléon-Alexandre Comeau (1848-1923)*, Éd. Septentrion, Sillery, 1998, 390 p.
- LAFONTAINE, André, *La famille Grégoire*, Sherbrooke, 1997, 249 p.
- LABONTÉ, Youville, *200 family Trees from France to Canada to U.S.A.*, vol. XIV, Édi, Youville Labonté, Auburn, 1997, 221 p.
- LAFONTAINE, André, *La famille Duranleau (Desranleau)*, Sherbrooke, 1993, 302 p.

Dons d'associations de familles

À moins d'indication contraire, l'adresse des associations de familles est :
C.P. 6700, Sillery (Québec), G1T 2W2

- Association des Auclair d'Amérique, *L'écho des Auclair*, bulletin de l'association, 8^e bulletin, vol. IV, n° 1, mai 1998.
- Tremblay d'Amérique inc., *La Tremblaie*, bulletin de l'association (A.T.A.), C.P. 133, Loretteville, Québec, G2B 3W6, vol. 19, n° 2, juin 1998.
- Association des familles Morency inc., *Baucher dit Morency*, bulletin de l'association, vol. 8, n° 2, juin 1998.
- Mercier d'Amérique inc., *Le Mercien*, bulletin de l'association, vol. 14, n° 2, été 1998.
- Association des familles Bégin inc., *La Béginerie*, bulletin de l'association, vol. 8, n° 1, août 1998.
- Dubé d'Amérique, *Le Bé*, bulletin de l'association, n° 9, août 1998.
- Descendants de René Duchesneau dit Sansregret inc., *Le Chesneau*, vol. 9, n° 3, juin 1998 et n° 4, septembre 1998.
- Familles Ouellet-te inc., *Le Houallet*, périodique de l'association, C.P. 28, La Pocatière, (Québec) G0R 1Z0, vol. 30, n° 2, juin 1998 et n° 3, septembre 1998.

- Association des familles Brochu d'Amérique, *Le Fleuron*, bulletin de l'association, vol. 9, n° 2, été 1998.
- Descendants de Louis Houde et de Madeleine Boucher (1655) inc., *Le Manousien*, bulletin de l'association, vol. 6, n° 4, été 1998.
- Association des Lacombe inc., C.P. 27544, Franchise Pont-Viau Laval (Québec) H7G 4Y2, *La voix des Lacombe*, bulletin de l'association, vol. 12, n° 2, juin 1998.
- Famille Pelletier inc., *La Pelleterie*, publication de l'association, bulletin 30, vol. 12, n° 2, printemps 1998.
- Famille Roy inc., *Les souches*, journal de l'association, vol. 3, n° 3, juin 1998.
- Bernier d'Amérique, C.P. 134, Bromptonville (Québec), J0B 1H0, *Journal historique des Bernier*, vol. 40, n° 4, juin 1998.
- Familles Saint-Amant, *Voix de nos familles Saint-Amand(t)*, bulletin de l'association, vol. 1, n° 2, juin 1998.
- Familles Nau, *La voix des Nau*, journal de l'association, vol. 5, n° 2, juin 1998.
- Séguin d'Amérique inc. 231, de Brullon, Boucherville (Québec), J4B 2J7, *La Séguinière*, bulletin de l'association, vol. 8, n° 2, juin 1998.
- Familles Pépin inc. et familles dérivées : Lachance, Lafond, Laforce, et autres, 2855, Belcourt, Longueuil (Québec), J4M 2B2, - *Nos origines*, bulletin de l'association, vol. 11, n° 2, juin 1998 et bulletin annuel vol. 5, 1998.
- Familles Bérubé inc., *Le monde Berrubey*, bulletin de l'association, vol. 10, n° 3, été 1998.
- Familles Déry d'Amérique inc., *L'Aiglon*, bulletin de l'association, vol. 10, n° 2, 2^e trimestre 1998.
- Familles Gagné-Bellavance d'Amérique, bulletin de l'association, 7^e année, n° 22, juin 1998.
- Familles Lebel d'Amérique inc., *Le bel avis*, bulletin de l'association, vol. 5, n° 2, juin 1998 et n° 3, septembre 1998.
- Descendants des Fréchette inc., *La voix des Fréchette*, bulletin de l'association, vol. 7, n° 4, juin 1998.
- Familles Robitaille inc., *Les Robitailleries*, bulletin de l'association, vol. 10, n° 2, été 1998.
- Familles Drapeau inc., C.P. 25513, Boucherville (Québec), J4B 8A2, *Le bulletin des familles Drapeau*, vol. 6, n° 3, juin 1998.
- Familles Croteau inc., *Le journal des Croteau*, vol. 5, n° 2, été 1998.
- Familles Leblond inc., *Leblond d'or*, vol. 9, n° 2, printemps 1998 et n° 3, été 1998.
- Familles Courtemanche inc., *La Manchette*, vol. 6, n° 2, été 1998.
- Descendants de Jean Garceau dit Tranchemontagne, *Garceau, d'hier à demain*, vol. 5, n° 2, été 1998.
- Familles Tanguay inc., *Le Tanguay*, vol. 3, n° 3, été 1998.
- Familles Demers inc., *L'arbre du Mai*, vol. 7, n° 2, juillet 1998.
- Familles Perron d'Amérique inc., *Vue du Perron*, vol. 7, n° 2, été 1998.
- Familles Gagnon inc., *La Gagnonnière*, vol. 13, n° 3, août 1998.
- Familles Morissette inc., C.P. 222, Neuville (Québec), G0A 2R0, *La Moricetterie*, Bulletin n° 22, juillet 1998 et n° 23, septembre 1998.
- Association des familles Dubois inc., *Le Boisé*, bulletin de liaison de l'association, n° 41, juillet, août, septembre 1998.
- Association des Dumas d'Amérique, *Le Dumas Express*, vol. 6, n° 4, juin 1998.
- Association des Asselin inc., *Asselinformation*, bulletin d'information de l'association, juin 1998, vol. 18, n° 2.
- Association des descendants de Lazare Bolley inc., C.P. 214, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3, *Le Bolley*, n° 19, juin 1998.
- Association des descendants de Jean Le Normand inc., *Le Normand...*,
- Association des familles Cliche inc., C.P. 602, Saint-Joseph-de-Beauce (Québec), G0S 2V0, bulletin de liaison, vol. 12, n° 2, juin 1998.
- Association des familles Normand, Le Normand, album souvenir, *Voyage des Normand et des Touzin...en France*, septembre 1997, vol. 4, n° 2, été 1998.
- Association des familles Paradis du Québec inc., 110, rue Schubert, Châteauguay, J6K 2K7, *Feu et Lieu*, Journal de l'association, vol. 2, n° 6, été 1998.
- Association des familles Veilleux inc., *L'Éveilleur*, bulletin de l'association, vol. 8, n° 1, octobre 1997; n° 2, janvier 1998; n° 3, avril 1998 et n° 4, juillet 1998.

Merci aux personnes qui ont fait don de volumes.

Invitation

Rencontres mensuelles

Heure : 19h30

Endroit : Montmartre Canadien
1669, chemin Saint-Louis, Sillery
Frais d'entrée de 4,00 \$ pour les non-membres.

Rencontre mensuelle du mercredi 21 octobre 1998

Assemblée générale spéciale de la Société de généalogie de Québec

Rencontre mensuelle du mercredi 18 novembre 1998 – À 18h00 : Assemblée générale spéciale de la S.G.Q.
– À 19h30 : Conférence

Conférencier : Leblond, Stéphane

Sujet : *La monnaie en Nouvelle-France, du début de la colonie jusqu'à aujourd'hui*

Bibliothèque

Heures d'ouverture : Lundi et mercredi, de 19h00 à 22h00.
Mardi et jeudi, de 13h00 à 16h00.
Samedi, 10 et 24 octobre de 13h00 à 16h00.

Publications de la Société : On peut se procurer à la bibliothèque de la Société, local 4266, pavillon Casault, Université Laval : répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciel, etc., aux heures d'ouverture.

Archives nationales

Heures d'ouverture : Manuscrits et microfilms

Lundi, jeudi et vendredi : 10h30 à 16h30
Mardi et mercredi : 10h30 à 21h30
Samedi : 8h30 à 16h30.

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.

Cours de généalogie, 2^e samedi du mois, 9h30 à 12h00, Inscription requise – 644-4795

* * * * *

Port de retour garanti
L'Ancêtre,
C.P. 9066,
Sainte-Foy, G1V 4A8

Société canadienne des postes
Envoi de publication canadienne
Numéro de convention 0512524